

**ATELIER RESTITUTION DU DIAGNOSTIC DU SSN,
EBAUCHE DE LA VISION ET DES STRATEGIES
DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE**

(Hôtel MERIDIEN PRESIDENT, Dakar. le 10 mai 2007)

AGENDA

HEURES	POINTS TRAITES	RESPONSABLES
8 H-9H	Accueil et installation des invités	Comité organisation
9H00-9H10	Présentation du programme de l'atelier	modérateur
9H10-9H15	Mot de bienvenue du DG de l'ANSD	DG ANSD
9H15-9H25	Allocution d'ouverture	Représentant du Ministre d'Etat, Ministre de L'Economie et des Finances
9H25	Suspension de séance	
9h30	Pause café	
9H45-11H00	Présentation du rapport « DIAGNOSTIC DU SSN»	STP
11H00-11H15	Pause café	
11H15-12H45	Discussions et validation	modérateur
12H45-13H00	Conclusion sur la session « diagnostic »	
13H-14H	Déjeuner	
14H-15H	Présentation « Ebauches Vision et Stratégies »	STP
15H-16H00	Discussion	
16H00-16H15	Pause café	
16H15-17H30	Poursuite Discussion	
17H30-17H45	Conclusion sur la session « vision »	STP
17H45-18H	Clôture	DG ANSD



République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Rue de Diourbel X Rue de Saint Louis Point E Dakar.

B.P. 116 Dakar R.P -

Tél. : (221) 824 36 15 (221) 825 00 50 Fax : 824 90 01

Site Internet : www.ansd.org

e-mail : statsenegal@yahoo.fr

**SCHEMA DIRECTEUR STATISTIQUE
DU SENEGAL
2008 - 2013**

VOLUME 1 :

**DIAGNOSTIC DU SYSTEME
STATISTIQUE NATIONAL**

Avril 07

Tableau 8: NORMES OU REFERENCES.....120
Aperçu sur les effectifs actuels du personnel et besoins futurs 140
• Analyse par sous-comité..... 141

II.2.4.1. Cadre institutionnel et organisationnel	47
II.2.4.2. Produits offerts: nature, qualité, diffusion, Gestion.....	50
II.2.4.3. Adéquation entre l'offre et la demande	53
II.2.4.4. Forces et Faiblesses du système statistique des pêches	54
II.2.5. Les statistiques de l'énergie :.....	55
II.2.5.1. Cadre institutionnel et organisationnel	55
II.2.5.2. Produits offerts : nature, qualité, diffusion, gestion.....	56
II.2.5.3. Demande de statistiques	57
II.2.5.4. Adéquation entre l'offre et la demande	57
II.2.5.5. Forces et Faiblesses du système statistique énergétique.....	58
II.2.6. Les statistiques de l'environnement.....	58
II.2.6.1. Cadre institutionnel et organisationnel	58
II.2.6.2. Produits offerts : nature, qualité, diffusion, gestion.....	62
II.2.6.3. Demande de statistiques :	66
II.2.6.4. Adéquation entre l'offre et la demande	66
II.2.6.5. Forces et Faiblesses du système statistique forestier	67
II.2.7. Conclusion sur les composantes du développement rural	69
II.3. STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES	69
II.3.1. Panorama des structures de production et champ couvert.....	69
II.3.1.1. La Division du recensement et des statistiques démographiques de l'ANSD.....	71
II.3.1.2. La Division des Statistiques Sociales, du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté (DSSSCVP) de l'ANSD	72
II.3.1.3. Division des opérations de terrain de l'ANSD	73
II.3.1.4. Les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) de l'ANSD.....	74
II.3.1.5. Le centre d'état civil	78
II.3.1.6. Le Bureau des Statistiques scolaires de la DPRE.....	78
II.3.1.7. Les Inspections d'académie.....	79
II.3.1.8. Le Service National de l'Information Sanitaire.....	83
II.3.1.9. Les Régions Médicales	85
II.3.1.10. La Caisse de Sécurité Sociale	87
II.3.1.11. Le service des statistiques du travail	88
II.3.1.12. Le Système d'Informations sur le Marché de l'Emploi (SIME)	88
II.3.1.13. La Division de la Législation, des Statistiques et de l'Instruction	89
II.3.2. Demande en statistiques socio-démographiques	90
II.3.3. Adéquation de l'offre à la demande des statistiques démographiques et sociales	91
III. ANALYSE SYNTHETIQUE DES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	92
III.1. Panorama des sources de financement	92
III.2. Les ressources humaines.....	93
III.3. Les ressources matérielles et logistiques	94
III.4. Equipements informatiques	95
III.5. Le traitement des données, l'archivage et la diffusion	95
Le Centre de documentation a deux catégories d'utilisateurs : internes et externes.....	97
IV. Prise en compte des dimensions genre et régionale.....	102
6.4.1 Dimension régionale	103
6.4.2 Statistiques régionales et genre.....	104
IV. CONCLUSIONS	105
V. RECOMMANDATIONS	110
VI. ANNEXES.....	112
Tableau3: Produits statistiques au niveau des services centraux et régionaux.....	113

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
I. INTRODUCTION	8
II. JUSTIFICATION	9
III. SCHEMA DIRECTEUR STATISTIQUE (SDS) ET AGENDA DE DEVELOPPEMENT	9
I. LE CADRE INSTITUTIONNEL	10
I.1. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	10
I.1.1. Le cadre juridique qui régit présentement le système statistique	10
I.1.2. Les forces et les faiblesses du cadre juridique	12
I.2. ORGANISATION ET COORDINATION DU SSN	12
I.2.1. Composition du Système Statistique National (SSN)	12
I.2.2. Instance de coordination statistique	14
II. ETAT DES LIEUX DES COMPOSANTES OPERATIONNELLES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	18
II.1. LES STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES	18
II.1.1. Panorama des structures de production et champ couvert	18
II.1.1.1. Division de la Comptabilité Nationale des Synthèses et des Etudes Analytiques (DCNSEA) de l'ANSD	20
II.1.1.2. La Division des Statistiques Economiques (DSE) de l'ANSD	22
II.1.1.3. La Division des Statistiques Conjoncturelles (DSC) de l'ANSD	23
II.1.1.4. La Division des Etudes Economiques des Statistiques et de la Prévision (DEESP) de la DGCPT 25	25
II.1.1.5. Le Bureau Statistique (BS) de la DGD	26
II.1.1.6. Le Bureau d'Etudes des Statistiques et de la Stratégie (BESS) de la DGID	27
II.1.1.7. La BCEAO	28
II.1.2. Evaluation de la qualité de la production	29
II.1.3. Adéquation de l'offre à la demande statistiques économiques et financières	30
II.2. LES STATISTIQUES DU DEVELOPPEMENT RURAL, DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT	32
II.2.1. Les statistiques agricoles	32
II.2.1.1. Cadre institutionnel et organisationnel	32
Evaluation de la qualité de la production :	35
II.2.1.3. La demande'	37
II.2.1.4. Adéquation de l'offre à la demande de statistiques agricoles	37
II.2.1.5. Forces et faiblesses des statistiques	39
II.2.2. Les statistiques de l'élevage	41
II.2.2.1. Cadre institutionnel et organisationnel :	41
II.2.2.2. Relations avec les autres structures de production	42
II.2.2.3. Demande en statistiques	43
II.2.2.4. Adéquation entre les statistiques générées par les politiques et stratégies et la demande identifiée	43
II.2.2.5. Forces et Faiblesses du système statistique d'élevage	43
II.2.3. Les statistiques de l'hydraulique	44
II.2.3.1. Cadre institutionnel et organisationnel	44
II.2.3.2. Produits offerts: nature, qualité des produits, diffusion, gestion	45
II.2.3.3. Demande en statistiques	46
II.2.3.4. Adéquation entre les statistiques générées par les politiques et stratégies	46
II.2.3.5. Forces et Faiblesses du système statistique en matière d'hydraulique	46
II.2.4. Les statistiques de la pêche	47

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANACS	Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale du Développement
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
ATS	Agent Technique de la Statistique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDEF	Banque de Données Economiques et Financières
BESS	Bureau d'Etudes des Statistiques et de la Stratégie de la DGID
BM	Banque Mondiale
BS	Bureau Statistique de la DGD
CAPSEL	Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi-Evaluation
CDD	Comité Départemental de Développement
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEPS	Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi
CILSS	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNP	Conseil National du Patronat
CNS	Conseil National de la Statistique
CRODT	Centre de Recherche Océanographiques de Dakar-Thiaroye
CREA	Centre de Recherches Economiques Appliquées de la FASEG de l'UCAD
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CSE	Comité de Suivi Ecologique
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
CUCI	Centre Unique de Collecte des Informations
DAPS	Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques
DCE	Direction du Commerce Extérieur
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DCNSEA	Division de la Comptabilité Nationale des Synthèses et Etudes Analytiques de l'ANSD
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEESP	Division des Etudes Economiques des Statistiques et de la Prévision de la DGCPT
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGD	Direction Générale de la Douane
DGF	Direction Générale des Finances

DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
DGPRE	Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau
DIREL	Direction de l'Elevage
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DSC	Division des Statistiques Conjoncturelles de l'ANSD
DSDIA	Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DSE	Division des Statistiques Economiques de l'ANSD
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
FASEG	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FMI	Fonds Monétaire International
GIRMAC	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
IA	Inspection d'Académie
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISD	Ingénieur Statisticien-Démographe
ISE	Ingénieur Statisticien-Economiste
ITS	Ingénieur des Travaux Statistiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAR	Programme d'appui aux Régions
PAPASUD	Programme d'Appui à la Pêche Artisanale dans la région Sud
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEDE	Projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution
PSAOP	Programme des Services Agricoles et d'appui aux Organisations Professionnelles
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SSN	Système Statistique National
SIGEL	Système d'Information et de Gestion du sous-secteur de l'Elevage
SIG	Système d'Information Géographique
SRADL	Service Régional d'Appui au Développement Local
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire

SRDR	Société Régionale de Développement Rural
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la démographie
SRP	Service Régional de la Planification
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I. INTRODUCTION

1. Le contexte mondial en ce début du 3ème millénaire, marqué par le développement fulgurant des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'ouverture de plus en plus grande des pays sur l'extérieur, a donné une envergure primordiale à la course aux informations. L'accès à la bonne information au plus vite, est devenu un enjeu de taille pour tous les décideurs. Ainsi, les besoins en informations statistiques deviennent de jour en jour, plus nombreux et plus diversifiés et les utilisateurs des données statistiques de plus en plus exigeants au niveau de la qualité et des délais.

2. Les systèmes nationaux d'information statistique sont donc confrontés au défi permanent d'améliorer la production et la diffusion des données statistiques nationales pour mieux satisfaire la demande des divers utilisateurs : Etat, secteur privé, société civile, partenaires au développement, grand public (consultants, enseignants, chercheurs, étudiants, etc.).

3. Par ailleurs, les changements intervenus au cours des dernières années, tant sur le plan de l'organisation de la vie nationale que sur le plan statistique, notamment le renforcement de la démocratie, la modernisation de l'administration, l'approfondissement de la décentralisation, l'adoption au niveau des Nations Unies des principes fondamentaux de la statistique officielle, l'adhésion du Sénégal au Système général de diffusion des données – SGDD – du FMI, invitent aussi à la refonte des textes actuels ou à leur révision, pour coller le plus près possible aux enjeux de la production statistique.

4. A cet égard, des progrès consistants sont attendus sur le plan institutionnel, de l'organisation et de la production statistique pour lever les différentes contraintes qui ont été identifiées et mettre l'appareil statistique au niveau des standards internationaux.

5. Sur le plan institutionnel, il s'est agi fondamentalement de mettre à jour la Loi statistique (n°66-59 du 30 juin 1966) devenue obsolète, en prenant notamment en compte : les questions relatives aux obligations des entités soumises aux enquêtes, les procédures de consultation avec les producteurs et les utilisateurs de données, la coordination des activités statistiques, l'autonomie et les responsabilités de l'organisme central. Il s'agit aussi d'accroître et de sécuriser les ressources affectées à l'organisme central ainsi que la diffusion des statistiques et d'améliorer les conditions de travail.

II. JUSTIFICATION

6. Pour accompagner les mutations économiques en cours, le Gouvernement du Sénégal a décidé de procéder à la réforme du Système Statistique National pour le rendre plus performant, et apte à offrir les moyens d'améliorer la production et la diffusion des données statistiques. Il s'agit de créer des conditions de travail permettant de satisfaire les besoins en données statistiques dans un environnement économique, social et politique de plus en plus demandeur d'informations. Cette réforme qui comprend, entre autres, l'élaboration du Schéma Directeur Statistique du Sénégal (SDS), est prise en compte dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de même que dans la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

III. SCHEMA DIRECTEUR STATISTIQUE (SDS) ET AGENDA DE DEVELOPPEMENT

7. L'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2003-2005) a révélé certaines faiblesses du Système Statistique National qui peuvent être ainsi résumées : cadre institutionnel inadéquat, absence de coordination et de programmation des activités statistiques, production statistique insuffisamment adaptée à la demande et relativement peu utilisée, faiblesse des ressources humaines et des moyens matériels et financiers.

8. L'objectif global du SDS est de relever le défi que constitue la mise à la disposition des décideurs et des autres utilisateurs, d'une information statistique de qualité, pertinente, complète, produite conformément aux standards internationaux et diffusée dans des délais compatibles avec une utilisation efficace en vue de la prise de décisions.

9. Ainsi, le SDS doit contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'impact des stratégies, des politiques et programmes de développement économique et social et notamment de la Stratégie de réduction de la pauvreté et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dans cette perspective, le calendrier d'élaboration et de mise à jour du SDS doit être cohérent avec celui de la mise à jour du DSRP.

10. Le deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal (DSRP2) couvre la période de cinq ans allant de 2006 à 2010 inclus. Le premier Schéma Directeur de la Statistique du pays (SDS1) couvrira les six années 2008 à 2013. Ainsi, la fin du DSRP2 coïncidera avec le milieu de la période couverte par le SDS1. Un tel dispositif permettrait de tenir compte des besoins en information statistique du DSRP2, dans l'élaboration en 2006-2007 du SDS1 et d'intégrer les besoins en information statistique du DSRP3 qui sera en cours d'élaboration en 2010, année de la mise à jour à mi-parcours du SDS1.

11. Ce document présente les principaux résultats, conclusions et recommandations du diagnostic du Système Statistique National qui a été réalisé entre les mois de décembre 2006 et de mars 2007 par une équipe de consultants et d'experts sous la supervision de la Direction générale de l'Agence Nationale de

la Statistique et de la Démographie (ANSD)¹. Ce diagnostic qui constitue une étape indispensable du processus d'élaboration du premier Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal, intervient à un moment où la réforme du Système statistique national est loin d'être achevée.

Les investigations ont porté sur les services producteurs et utilisateurs de statistiques sur la base de supports de collecte élaborés par le STP², les consultants nationaux et le consultant international. Trois types de questionnaire ont été envoyés aux différentes structures (producteurs et utilisateurs) pour la collecte des données complétées par des guides d'entretien administrés par les consultants nationaux. Les informations collectées à l'occasion de l'atelier du 10 octobre 2006 sur le SSN, ont été prises en compte.

I. LE CADRE INSTITUTIONNEL

I.1. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

I.1.1. Le cadre juridique qui régit présentement le système statistique

12. Au Sénégal, le Système Statistique National (SSN) était principalement régi jusqu'à récemment par : (i) la loi n° 66-59 du 30 juin 1966 portant sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique; (ii) le décret n° 69-406 du 31 mars 1969 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de Coordination des Enquêtes Statistiques (COCOES) et (iii) l'arrêté primatorial n°5321 du 9 mai 1997 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination des Statistiques (CCS) placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le CCS avait notamment pour missions de donner un avis sur l'état de l'information statistique au Sénégal, de suggérer aux autorités des propositions de solutions susceptibles d'améliorer la production et la diffusion de l'information statistique et de veiller à l'organisation d'une concertation permanente entre les producteurs et les utilisateurs d'informations statistiques.

13. Ces textes législatifs et réglementaires fixaient les contours du cadre institutionnel du développement de la statistique officielle au Sénégal. Cependant, ils étaient muets sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du SSN. La portée du texte majeur qu'est la loi N° 66-59 du 30 juin 1966 est explicitement

¹ [L'ANSD qui est maintenant l'organisme statistique officiel central du pays n'est en place que depuis quelques mois et le décret devant fixer les attributions et les règles d'organisation et de fonctionnement des autres services statistiques publics n'est pas encore préparé. De même, bien que le décret n° 2005-43 du 23 mai 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) et du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) ait été signé et publié, le nouveau dispositif de coordination du Système statistique national, n'est pas encore fonctionnel, les membres de ces deux organes n'étant pas encore nommés. Il convient donc d'examiner le présent document en ayant cela à l'esprit et notamment le fait que le diagnostic de l'organisme statistique central du pays qui a été fait porte sur l'ex Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) et non sur l'ANSD. Toutefois, pour une meilleure compréhension de la suite du texte, l'encadré de la page 13 présente brièvement l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie]

² STP : secrétariat technique permanent pour l'élaboration du SDS.

limitée aux enquêtes statistiques des services publics. La coordination des enquêtes statistiques publiques, le respect du secret statistique par les agents participant aux enquêtes et l'obligation faite aux personnes enquêtées de répondre correctement aux questions posées, constituent les préoccupations majeures qui sont à la base de l'adoption de ce texte.

14. Ainsi, il n'existait pas de cadre législatif ou réglementaire adapté au contexte économique et social et définissant, au niveau du SSN et de ses composantes, les modalités de la production statistique officielle, ainsi que celle de la coordination de cette production et veillant au respect des normes en la matière.

15. Par ailleurs, le SSN souffrait de plusieurs autres insuffisances, notamment : (i) la production statistique privilégiait l'aspect offre au détriment de la demande; (ii) l'inexistence d'une stratégie à moyen et long termes de développement de la statistique; (iii) l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers ; (iv) le peu de motivation des agents avec comme conséquence un personnel d'encadrement peu enclin à rester en activité dans le système public malgré les efforts réalisés par l'Etat pour améliorer leurs conditions d'existence et (v) le vieillissement de certains corps de la statistique.

16. En raison de tout cela, des réformes institutionnelles majeures ont été introduites en 2004. Ainsi, en remplacement de la loi 66-59 du 30 juin 1966, une loi portant organisation des activités statistiques a été votée le 06 juillet 2004 et promulguée le 21 juillet 2004. Plusieurs décrets d'application, dont l'un concerne le Conseil National de la Statistique et le Comité Technique des Programmes Statistiques, ont également été adoptés entre 2004 et 2005.

17. La *loi n° 2004/21 du 6 juillet 2004*, portant organisation des activités statistiques, dote ainsi le Sénégal du cadre juridique dont il avait besoin pour faire prendre un nouveau départ à son Système Statistique National, le mettre à niveau avec les systèmes économiques du troisième millénaire, en tirant partie des meilleures expériences disponibles au niveau international, et lui permettre de répondre aux besoins nouveaux en informations statistiques.

18. Cette loi innove de plusieurs manières :

- ✓ elle pose très clairement les principes et règles essentiels de l'exercice des activités statistiques (impartialité, objectivité, transparence, secret statistique, notamment);
- ✓ elle définit, de manière précise, le SSN comme «l'ensemble des services et organismes publics et parapublics qui produisent et diffusent les données statistiques»;
- ✓ elle institue un Conseil National de la Statistique et un Comité Technique des Programmes Statistiques, avec pour objectifs de mieux coordonner et de mieux programmer les activités du Système Statistique National, tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs, de garantir l'indépendance scientifique, d'harmoniser les normes, concepts et méthodes utilisés par les diverses composantes du SSN, ainsi que de favoriser une meilleure diffusion des informations statistiques;

✓ elle crée une Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui reprend une partie des missions de l'ancienne Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) et devient l'institution de référence en matière de production statistique nationale.

1.1.2. Les forces et les faiblesses du cadre juridique

19. Les principales forces du cadre juridique statistique actuel défini par la loi de 2004 portant organisation des activités statistiques et des décrets d'application résident en (i) la définition du SSN (ii) la création d'un Conseil National de la Statistique même s'il attend d'être fonctionnel ; (iii) l'érection d'une ANSD forte (statut autonome et moyens importants) et (iv) l'existence d'un cadre juridique adapté pour certaines structures statistiques sectorielles.

20. A contrario, le cadre juridique du SSN souffre (i) du retard dans la signature de certains textes (décrets, arrêtés) portant organisation des autres structures du SSN ; (ii) de l'ignorance des textes actuels régissant les autres structures ; (iii) de l'absence d'un cadre juridique adapté pour la plupart des services statistiques sectoriels et des observatoires statistiques et (iv) la lenteur dans la mise en place du budget de l'ANSD de 2007.

1.2. ORGANISATION ET COORDINATION DU SSN

1.2.1. Composition du Système Statistique National (SSN)

21. Le SSN a trois composantes : le CNS ; l'ANSD et les autres structures de production statistique sectorielles, sous la tutelle de départements ministériels. A ce jour, le système est décentralisé et non intégré, composé d'une structure centrale et d'un ensemble de structures parmi lesquelles il faut compter l'Agence nationale de la BCEAO qui est régie par des dispositions particulières (Traité de l'UEMOA, statuts de la BCEAO et décisions du Gouverneur relatifs à l'organisation des services de la Banque).

- Le CNS n'est pas encore fonctionnel. Les actions sont en cours pour la nomination de ses membres par le Premier Ministre qui en est le Président.
- L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie est une agence autonome placée sous la tutelle du Ministre de l'Economie et de Finances et dispose d'une autonomie de gestion. Avec le rattachement du Département de la statistique et de la démographie de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA), l'ANSD a une nouvelle mission d'encadrement, de renforcement des capacités des ressources humaines dans le domaine de la statistique et de l'économie quantitative.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a été créée par l'article 17 de la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques en tant qu'une des trois composantes du Système statistique national (SSN), les deux autres étant constituées par le Conseil National de la Statistique d'une part et les « services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics » d'autre part. Le décret n° 2005-436 du 23 mai 2005 définit les attributions et l'organisation de l'ANSD. L'Agence devient le nouvel organisme statistique central du Sénégal. Il reprend à ce titre, la mission de coordination du Système statistique national et celle de production et de diffusion de l'information statistique jusque là dévolues à la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), les travaux d'analyse conjoncturelle et de prévision économique étant confiées à la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) qui a été créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances par le décret n° 2005-821 du 27 septembre 2005.

En vue de lui donner l'autonomie et la souplesse de gestion nécessaires pour un bon accomplissement de ses missions dans le cadre de la réforme en cours du Système statistique national, le décret du 23 mai 2005 fait de l'ANSD une structure administrative dotée de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion.

- Les structures sectorielles de production statistique sont logées au sein des départements ministériels, avec des statuts différents, variant de l'échelle de structure nationale (cas du SNIS au Ministère de la Santé) à celle de division, service ou bureau. Elles sont pour la plupart placées à des positions inadéquates par rapport à l'ampleur de la demande de statistiques sectorielles.

Le tableau ci-après, présente le niveau de rattachement des principales structures productrices de statistiques au niveau sectoriel.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des statuts des structures de production par organisme en janvier 2007

Ministère de tutelle ou Organisme autonome, selon la désignation en vigueur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau
	(désignation nationale) n	(désignation nationale) n	(désignation nationale) n	(désignation nationale) n	
	DIRECTI ON GENERA LE	direction	Division	Bureau	NP
Asecna					1
Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire			2	3	1
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales			1		1
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat				1	
Ministère de la Famille et du Développement Social			1		
Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles			1	1	2
Ministère de la Justice			1		
Ministère de la Prévention de l'Hygiène Publique de l'Assainissement et l'Hydraulique Urbaine					1
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale		1			1
Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes				1	2
Ministère de l'Education			1	2	
Ministère de l'Elevage				1	
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature			1		2
Ministère de l'équipement et des Transports Terrestres et Transports Maritimes Internes			1	1	
Ministère de l'hydraulique					1
Ministère du Tourisme et des Transports Aériens				2	2
Ministère Energie et Mines				1	
Ministère de l' Economie et des Finances (MEF)	2		2	2	4
Primature, Secrétariat Général du Gouvernement				1	
Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Transports Terrestres					1
Total	2	1	11	16	18

NP : non précisé

Source : Enquête SDS _Sénégal _décembre 2006-fevrier 2007

1.2.2. Instance de coordination statistique

22. La coordination qui est essentielle au développement de tout système statistique national, est quant au fond très faible, pour ne pas dire inexistante. Ceci est valable en ce qui concerne aussi bien la coordination des activités statistiques que celle des concepts, classifications et méthodes statistiques. Cependant, il est important de signaler que le Comité National de Politique Economique (CNPE) et la campagne des

budgets économiques constituent des occasions privilégiées de coordination de la collecte auprès des structures productrices de données sectorielles.

23. La création d'un Conseil National de la Statistique et d'un Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)³ chargés de coordonner les activités de production et de diffusion des données statistiques des services et organismes relevant du Système Statistique National placé sous l'autorité du Premier Ministre, constitue une base importante pour la coordination et la programmation des activités statistiques au Sénégal. Ceci donnera plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat ; son ouverture à la société civile présage d'une bonne application des dispositions de transparence prises par la loi.

24. Le Conseil traite de toute question relevant de la coordination des systèmes d'information des services publics se rapportant à l'information économique, sociale et démographique. Des attributions, de la composition et du fonctionnement du CTPS, il ressort que les activités statistiques devront être coordonnées à ce niveau.

25. L'ANSD dispose en son sein d'une Cellule de Programmation, de Coordination statistique et de Coopération Internationale (CPCCI) dont l'une des missions est de veiller au respect des définitions, méthodes et normes par les différentes directions qui composent l'ANSD. Cette cellule assure actuellement le pilotage des travaux d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique

26. La coordination des activités statistiques au niveau sectoriel, constitue l'un des maillons faibles du SSN. Les réformes institutionnelles n'ont pas encore d'effets à ce niveau. Cela tient à deux faits majeurs :

- le retard dans la signature du décret portant création des autres structures productrices ;
- la rareté voire l'absence d'un cadre de concertation fonctionnel au niveau sectoriel regroupant les producteurs et utilisateurs.

27. Les données fournies par les sectoriels sont parfois contradictoires et l'ANSD a plusieurs correspondants par secteur ; cette situation ne milite pas pour une cohérence et une fiabilité des données recueillies.

L'autre aspect du problème est que les secteurs ne disposent pas d'instances de validation des statistiques fonctionnelles entre producteurs d'une part pour garantir la qualité des données, et entre producteurs et utilisateurs d'autre part pour assurer la satisfaction de la demande. Sur la base de l'enquête menée auprès d'un grand nombre de structures productrices, il apparaît que la plupart d'entre elles, ne disposent pas de cadre leur permettant de valider les statistiques de leur secteur. Il s'y ajoute que la fréquence des réunions des cadres existants, est souvent très faible.

28. Le SSN est caractérisé par son éclatement. En effet, il s'agit d'un système décentralisé et non intégré. Il est composé d'une structure centrale et d'un ensemble de structures de production statistique sectorielles, logées au sein des départements ministériels, avec des statuts différents variant de l'échelle de direction nationale à celle de division, service ou bureau. exceptée l'Agence nationale de la BCEAO qui est régie par des dispositions particulières (Traité de l'UEMOA, statuts de la BCEAO et décisions du Gouverneur relatifs à l'organisation des services de la Banque). On

³ Décret N° 2005-435 du 23 mai 2005. (Conformément à l'article 17 de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004)

assiste également à une prolifération de structures de production dénommées « observatoires » qui se créent au gré des ministères pour répondre à une demande sectorielle (observatoire de la pêche, de l'emploi, des droits de l'homme, etc.).

29. L'ANSD (ex-DPS) occupe une place centrale dans le SSN, de par son rôle de coordination du dispositif et de centralisation de la production statistique qui lui est dévolu, mais aussi de par son poids en terme de domaines d'activités couverts, de moyens (humains, matériels et financiers) mobilisés et de capacité de production. C'est d'ailleurs la seule structure du SSN disposant d'un statut de direction nationale, avec en plus des services régionaux qui lui sont rattachés, les autres étant noyées dans des structures où la fonction statistique ne constitue nullement l'activité principale.

30. L'état des lieux des services statistiques a mis en évidence, (i) une coordination intra-ministérielle insuffisamment assurée, à l'origine d'une confusion institutionnelle préjudiciable au bon fonctionnement du système ; (ii) des relations bilatérales entre les structures de production statistique non formalisées, malgré de bonnes relations de voisinage ; (iii) une coordination générale du SSN non fonctionnelle du fait que l'appareil statistique national est perçu comme une juxtaposition de structures de production statistique sans lien hiérarchique fonctionnel, évoluant dans un environnement juridique et réglementaire inadapté et non opérationnel ; (iv) une programmation des activités statistiques inopérante provoquant des duplications de travaux et d'enquêtes statistiques dont la résultante est un gâchis de ressources financières et humaines et (v) une faible concertation avec les utilisateurs qui se désolent de ne pas disposer d'espaces pour pouvoir faire connaître leurs besoins en données statistiques et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition, en dehors des relations professionnelles tissées avec les partenaires au développement et les services étatiques utilisateurs de données statistiques.

31. Toutefois, au niveau sous-régional, une coordination statistique très dynamique est mise en œuvre au cours des dernières années pour certaines activités statistiques à travers les organisations dont est membre le Sénégal, au sein notamment de (i) AFRISTAT avec le Programme Statistique Minimum Commun des Etats membres d'AFRISTAT, le Programme de Comparaison Internationale des prix ; (ii) l'UEMOA avec le Programme d'Appui Régional Statistique (PARSTAT) (iii) la CEDEAO avec le programme ECOSTAT et (iv) le CILSS.

Plus récemment, d'autres initiatives ont vu le jour comme l'élaboration d'un Cadre Stratégique de Référence pour le Développement de la Statistique en Afrique à l'initiative notamment de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat de PARIS21.

32. Au total, malgré la spécification claire de ses composantes, l'existence de structures statistiques fonctionnelles au niveau sectoriel et la création d'un CNS et d'un CTPS, l'efficacité du SSN jusqu'à ce jour, est réduite par (i) le faible niveau de coordination des structures productrices ; (ii) l'insuffisance de pro-activité de l'ex-DPS dans la gestion de ses relations avec les structures sectorielles productrices ; (iii) la non effectivité du cadre de concertation entre producteurs et utilisateurs (CNS) ; (iv) l'instabilité institutionnelle des structures sectorielles productrices (fin de projet, remaniements ministériels) ; (v) la faible visibilité de certaines structures productrices

dans le dispositif organisationnel (organigramme) de leur service d'appartenance ;
(vi) la non opérationnalité du cadre formel d'expression des besoins des utilisateurs de statistiques et (vii) l'insuffisante représentation du SSN au niveau local.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des statuts des structures de production par secteur en janvier 2007

Secteur	Unités responsables de la production statistique	Statut de l'unité
Education	Bureau des Statistiques de l'Education et de la Formation (BSEF)	Bureau
Santé	Service National de l'Information Sanitaire du ministère de la Santé et de la Prévention Médicale	Service national
Sécurité sociale	Subdivision des Statistiques (CSS)	Subdivision
Travail	Service des Statistiques du Travail	Service
Emploi	Direction de l'emploi	Direction
Emploi	Service des statistiques du travail	Service
Emploi	Système d'Informations sur le Marché de l'Emploi (SIME)	Observatoire
Administration pénitentiaire	Division de la Législation, des Statistiques et de l'Instruction	Division
Agriculture	Division des statistiques de la documentation et de l'information agricole	Division
Horticulture	Agent préposé aux statistiques horticoles	Pas de statut
Elevage	Division Production Animale	Division
	CAPSEL	cellule
Pêche	Bureau statistique de la Division Aménagement et Gestion des Pêches	Bureau
	Bureau de contrôle des productions halieutiques (BCPH)	Bureau
Ressources en eaux	Division Planification et Système d'Information (DPSI)	Division
Eaux et Forêts et des Parcs nationaux	Pas de services de statistiques	sans objet
Commerce extérieur	Cellule des Statistiques (CS)	Cellule
Artisanat	Division de la Formation	Division
Industrie	Cellule des Informations Industrielles	Cellule
Energie	Projet SIE (Système d'Information Energétique)	Projet
Environnement urbain	Pas de services de statistiques	sans objet
Finances publiques	Division des Etudes Economiques des Statistiques et de la Prévision (DEESP) de la DGCPT	Division
Douane	Bureau Statistique (BS)	Bureau
Impôts	Bureau d'Etudes des Statistiques et de la Stratégie (BESS)	Bureau
Monnaie	Service des Etudes et des Statistiques ;	Service
	Service du crédit	Service

** Observatoire de l'Industrie*

Source : Enquête SDS _Sénégal _décembre 2006-fevrier 2007

II. ETAT DES LIEUX DES COMPOSANTES OPERATIONNELLES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

II.1. LES STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

II.1.1. Panorama des structures de production et champ couvert

33. Les statistiques économiques et financières couvrent l'ensemble des statistiques à caractère macroéconomique ainsi que celles qui portent sur les filières sectorielles non agricoles, notamment la pêche industrielle, les mines, l'industrie, l'artisanat, les bâtiments et travaux publics, la production et distribution d'eau et d'électricité, le commerce et les services.

34. Les agrégats macro économiques sont élaborés essentiellement par l'ANSD qui est régie par le décret 2005-436. Au niveau de l'ANSD, les méthodologies et les nomenclatures sont accessibles mais des déficits d'intrants (statistiques de bases) peuvent amener à faire des estimations et des arbitrages qui parfois peuvent conduire à des résultats discutables. Ces dits résultats ne peuvent être améliorés qu'à partir de la qualité des informations venant des sources externes à l'Agence.

35. Les statistiques macro-économiques qui permettent d'élaborer le cadrage macro-économique concernent principalement (i) les éléments de la comptabilité nationale fournis par la Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale sise au sein de l'ANSD ; (ii) la balance des paiements et les statistiques monétaires produites par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ainsi que (iii) les statistiques de finances publiques établies à partir de données courantes des Régies financières du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor, Direction Générale des Impôts et Domaines, Direction Générale de la Douane, Direction Générale des Finances), avec un appui rapproché de la Direction de la Prévision et des Etudes économiques.

36. Hormis la Direction Générale des Finances, les structures qui interviennent dans ce domaine disposent d'un service attitré qui établit des statistiques qui leur sont propres. La cohérence globale de ces statistiques est assurée dans le cadre de la comptabilité nationale ou du suivi du cadrage macroéconomique. Il convient de souligner que la préparation des Budgets économiques qui aboutit à l'élaboration du rapport économique et financier qui accompagne la loi de finances, sous la conduite de l'Ex -Direction de la Prévision et de la Statistique puis de la DPEE, offre l'occasion d'une collaboration entre ces services du Ministère de l'Economie et des Finances et d'autres structures.

37. Le champ d'application des agrégats macro-économiques est le niveau national c'est-à-dire qu'il couvre tout le pays. Toutefois, il est noté de plus en plus une demande de désagrégation spatiale, selon le genre et infra-annuelle..

38. En ce qui concerne les concepts et définitions utilisés dans le cadre de l'élaboration des agrégats macro économiques, les normes internationales recommandées par les Nations Unies (FMI, BM notamment) sont respectées, quoique, au demeurant, adaptées aux spécificités du Sénégal. Des efforts d'harmonisation se font au niveau régional (CEDEAO) et sous régional (UEMOA) avec l'appui d'AFRISTAT.

39. Les statistiques du secteur secondaire qui incorpore la pêche industrielle, les mines, l'industrie, les bâtiments et travaux publics, la production et distribution d'eau et d'électricité proviennent de différentes sources.

40. L'ANSD qui est destinataire des états financiers annuels des entreprises non financières assujetties au SYSCOHADA, gère une base de données économiques et financières, forte de près de trois mille unités. Mais cette base de données souffre de la non application de l'obligation qui est faite aux entreprises de déposer chaque année leurs déclarations statistiques et fiscales (DSF) à l'ANSD. Celle-ci est obligée de recourir à d'autres sources pour améliorer son répertoire.

41. A côté de ces statistiques annuelles obtenues par déclaration administratives, l'ANSD procède également à une enquête trimestrielle auprès des entreprises industrielles afin d'élaborer un Indice de la production industrielle et de recueillir les opinions des chefs d'entreprise sur la conjoncture. Une tentative d'harmonisation avait été initiée avec la Direction de l'Industrie et la BCEAO ont mené ensemble cette enquête. Le dispositif, appuyé par l'USAID, n'a pu fonctionner que pendant quelques années. La BCEAO mène pour ses besoins propres une enquête mensuelle qui porte sur un échantillon plus réduit tandis que la Direction de l'Industrie continue d'alimenter l'Observatoire de l'Industrie en données statistiques à partir des données fournies par l'ANSD, en sus de données collectées directement auprès des entreprises et des organisations faïtières.

42. Les statistiques relatives aux services et au commerce sont également couvertes par les statistiques d'entreprises issues des états financiers susvisés. Par ailleurs, la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) en collaboration avec la DGID, a mis en place le calcul d'un indice mensuel du chiffre d'affaires des grandes entreprises industrielles, des bâtiments et travaux publics, des services et du commerce. Les statistiques du commerce extérieur quant à elles ont comme principales sources les statistiques douanières établies par la Direction Générale des Douanes. Ces sources primaires font l'objet de corrections à travers des enquêtes complémentaires auprès de certains gros opérateurs, menées par l'ANSD pour redresser les lacunes éventuelles qu'on peut observer du fait de sous - déclarations ou de problèmes de traitement, en particulier pour les exportations. En partant de ces statistiques du commerce extérieur qui sont publiés par l'ANSD, la BCEAO procède à son tour à des ajustements des statistiques du commerce extérieur dans le cadre de l'établissement de la Balance des paiements. Cette chaîne de traitement conduit à la publication par ces deux dernières structures de statistiques du commerce extérieur divergentes.

43. Les statistiques d'entreprises traînent des lacunes, particulièrement celles portant sur le secteur informel qui est à ce jour mal cerné malgré l'existence de quelques enquêtes éparses comme l'enquête 123. Par ailleurs, le caractère non obligatoire pour les entreprises de remplir certains états annexés (sur l'emploi notamment) cause de sérieuses difficultés à l'ANSD pour exploiter certaines données de l'industrie sénégalaise (emploi) qui constituent aujourd'hui des statistiques fortement demandées et une exigence pour l'adhésion à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD). A cet égard, la Direction Générale des Impôts et Domaines emmagasine des déclarations de revenus des entreprises qui incorporent des

informations sur l'emploi. Mais elle ne dispose pas de moyens pour les exploiter. Par une initiative toute récente, l'ANSD se propose de les exploiter.

44. La disponibilité d'informations statistiques économiques et financières au niveau local et selon le genre constitue une demande récurrente dont la satisfaction n'est nullement assurée. Il en est de même des statistiques sur les transferts informels de fonds des sénégalais de l'extérieur aussi bien au niveau national que local.

45. Au total, les statistiques économiques et financières sont produites certes pour une grande part au sein de l'ANSD à travers ses divisions spécialisées, mais aussi dans plusieurs autres services publics et parapublics.

II.1.1.1. Division de la Comptabilité Nationale des Synthèses et des Etudes Analytiques (DCNSEA) de l'ANSD

a. Organisation des activités au sein de la Division

46. La DCNSEA s'occupe de la production et de la centralisation des statistiques Comptabilité Nationale, des Synthèses et des Etudes analytiques. Elle est composée de deux bureaux que sont le Bureau de la Comptabilité Nationale et le Bureau des Synthèses et Etudes analytiques.

47. Pour le suivi du travail au sein de la Division les activités sont sériées en tâches ponctuelles et tâches permanentes qui font l'objet d'un contrôle régulier au cours des réunions de coordination de la Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN). Les dates de publication des principaux produits de la Division (les comptes provisoires, les comptes semi-définitifs et les comptes définitifs) sont depuis quelques années respectées et à la fin de chaque année un rapport d'activités est présenté.

b. Qualité des produits

48. En ce qui concerne la qualité des produits statistiques, les comptes produits sont jugés fiables. Les comptables nationaux ne ressentent pas sur eux une pression extérieure pour influencer les résultats de leurs travaux et estiment que l'indépendance scientifique des activités menées au sein de la Division est assurée.

49. Cependant, on note au niveau de certains secteurs des problèmes de fiabilité des données primaires produites et communiquées à la Division pour les besoins d'élaboration des comptes. C'est le cas de la sylviculture, du tourisme, de l'énergie, de l'élevage (notamment la production de lait et de viande). Généralement il se pose pour certains secteurs des problèmes de cohérence des données et des difficultés de désagrégation à un certain niveau.

c. Diffusion des produits et promotion de l'utilisation des statistiques

50. Les principaux demandeurs des produits de la Division sont : le Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, la DPEE, les centres de recherche, les étudiants, les professeurs, les partenaires au développement, les ministères techniques, les consultants et les bureaux d'études. Le service de documentation de l'ANSD sert d'interface entre la Division et les utilisateurs qui peuvent être parfois amenés à s'adresser directement aux agents de la Division pour disposer de

certaines explications techniques. Les visiteurs sont souvent étonnés de découvrir la masse d'informations disponibles au sein de la Division.

51. En général la diffusion des produits de la Division ne repose pas sur une politique de communication et de vulgarisation des produits, clairement définie. Les seuls supports de diffusion des produits de la Division sont constitués par le site de l'ANSD et les dépôts au niveau du service de documentation. Le besoin de politique de communication est réel, d'autant plus qu'il n'existe pas un cadre de concertation avec les utilisateurs.

d. Relations avec les autres structures de production

52. Il n'existe pas de cadre formel de concertation, ni de coordination entre les structures de production statistique. En général, les relations sont bonnes avec les autres structures de production avec lesquelles la Division collabore. Mais à cause du manque de visibilité dans le SSN certains agents de la Division avouent ignorer toutes les structures qui produisent des statistiques qui pourraient les intéresser. Une bonne connaissance des organismes producteurs pourrait certainement combler les déficits d'informations auxquels est confrontée la Division. Les données brutes produites par les structures de production partenaires, appelés les sectorielles, sont collectées par la Division à travers des documents publiés, via des relations informelles. Les problèmes notés dans les relations avec les sectorielles sont généralement de deux ordres : retards fréquents dans la mise à disposition des documents, sources d'informations contradictoires (exemple de la BCEAO et de l'ANSD sur les données du commerce extérieur). Un bon cadre de concertation entre les producteurs est ressenti comme un besoin important pour pallier toutes ces difficultés.

e. Ressources humaines

53. L'effectif est de douze personnes (10 hommes et 2 femmes) dont le chef de division. Le nombre d'agents, leur niveau de formation (au moins Bac plus 4) et le niveau de rémunération actuel devraient permettre de réaliser les tâches dévolues à la Division. Toutefois, il est à noter un déficit des personnels d'encadrement et intermédiaires (ITS et ATS) et un besoin réel de formation en comptabilité nationale du personnel comprenant beaucoup de nouveaux dans le métier qui nécessite une certaine expérience. Des inquiétudes sont aussi notées en ce qui concerne certains agents dont le profil de formation universitaire générale nécessite une formation théorique et pratique sur la comptabilité nationale. Dans le passé il y avait une grande mobilité du personnel de la Division, surtout les plus qualifiés.

f. Ressources matérielles, logistiques et financières

54. Le personnel de la Division est confronté à de sérieux problèmes de locaux. Les douze agents de la Division sont répartis dans trois pièces. La plupart des agents n'ont pas de bureaux, ni d'ordinateurs. C'est une situation structurelle qui existe depuis au moins l'année 2000.

55. La Division ne dispose pas de véhicule et de téléphone qui lui sont propres. Le parc automobile de la DSECN et de l'ANSD est considéré par le personnel de la Division comme très mal géré. Cette situation qui ne favorise pas une bonne mobilité des agents pour les besoins du service.

56. Le financement des activités de la Division est pris en charge dans le cadre du budget global de l'Agence. En matière de contrainte financière l'expérience vécue sous le régime de l'Agence est considérée comme trop courte pour donner une appréciation valable.

II.1.1.2. La Division des Statistiques Economiques (DSE) de l'ANSD

a. Organisation des activités au sein de la Division

57. La DSE s'occupe de la production et de la centralisation des statistiques d'entreprises et sectorielles. Elle est composée de deux bureaux : le Bureau des statistiques d'entreprises et répertoires (BSER) et le Bureau des Statistiques Sectorielles (BSS). Les activités de la Division sont planifiées en fonction des échéances de publication des différents produits. Chaque agent dispose d'un programme de travail qui est évalué chaque semaine.

58. Le Bureau des statistiques d'entreprises et répertoires a notamment en charge : (i) la gestion du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) né avec le premier Plan comptable sénégalais en 1975 ; (ii) la collecte, la saisie, le traitement et l'analyse des informations financières et comptables issues des états financiers déposés par les entreprises ; (iii) la gestion du répertoire des entreprises du secteur moderne (répertoire CUCI) ; (iv) la gestion du Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations (RNEA) et du répertoire national des entreprises, des établissements et des associations (répertoire NINEA) et (v) la conception et la réalisation d'enquêtes structurelles auprès des entreprises.

59. Le Bureau des Statistiques Sectorielles a en charge : (i) la collecte des statistiques courantes à caractère économique ; (ii) la collecte et l'analyse des statistiques sectorielles et (iii) la coordination de la production de statistiques économiques.

b. Qualité des produits

Les statistiques produites sont jugées fiables.

c. Diffusion des produits et promotion de l'utilisation des statistiques

60. Les principaux demandeurs des produits de la Division sont: les consultants, les chercheurs (du CREA, du CRES, etc.), les universités, les écoles, le secteur privé, les ONG, les ambassades et les partenaires au développement. Le service de documentation de l'ANSD gère la diffusion des produits qui est effectuée sous format papier et électronique. Des extractions sont souvent faites au niveau de la Division pour répondre à des requêtes spécifiques.

d. Relations avec les autres structures de production

61. Il n'existe pas de cadre formel de concertation, ni de coordination entre les structures de production statistique. Dans le cadre de l'élaboration de l'IHPI, la Division entretenait des relations de travail continues avec la Direction de l'Industrie. Des relations de travail existent aussi avec la DGID dans le cadre de l'immatriculation des entreprises, avec la CSS et l'IPRES pour l'unification du numéro d'identification

des entreprises et associations (travaux en cours). Des relations ponctuelles sont établies, chaque fois que de besoin, avec certaines autres structures de production statistique. La Division a développé des relations de partenariat avec plusieurs structures de production statistique, notamment la Direction de l'Industrie, l'APIX, la Direction de l'Emploi, la DGID, la CSS, l'IPRES, la Direction de l'Energie, le Tourisme, la BCEAO, l'ASECNA, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, la Direction des Transports Terrestres. Ces relations se sont développées surtout dans le cadre de l'élaboration du Bulletin Trimestriel de Statistiques Economiques.

62. La Division ressent la nécessité de voir s'établir des relations formalisées entre les différentes structures de production statistique qui tiennent compte de la loi statistique et de disposer d'un cadre de concertation entre les producteurs. Ce besoin est aujourd'hui encore plus ressenti avec la création au sein de la Division d'un nouveau bureau chargé des statistiques sectorielles.

e. Ressources humaines

63. L'effectif est de 15 personnes (11 hommes et 4 femmes) dont le chef de division. Pour l'analyse approfondie des résultats statistiques il manque du personnel pour faire le travail. Pour le reste il n'y a pas de problème. En réalité les problèmes de ressources humaines sont liés à un besoin de formation du personnel pour le rendre plus apte aux travaux d'analyse. En matière de formation, les priorités se déclinent comme suit :

- Formation en analyse économique et financière (analyse des données)
- Formation en comptabilité des entreprises
- Formation en anglais.

f. Ressources matérielles, logistiques et financières

64. Les ressources matérielles et logistiques sont jugées inadéquates par rapport aux résultats attendus de la Division. Les principaux problèmes soulevés ont trait à (i) l'exiguïté et l'insuffisance des bureaux mis à la disposition de la division ; (ii) les difficultés de déplacement, induits par l'absence de véhicule qui lui est propre et l'inefficacité de la seule moto dont elle dispose pour la collecte..

II.1.1.3. La Division des Statistiques Conjoncturelles (DSC) de l'ANSD

a. Organisation des activités au sein de la Division

65. La Division des Statistiques Conjoncturelles (DSC) s'occupe de la production et de la centralisation des statistiques conjoncturelles (Prix, Echanges Extérieurs et Enquêtes de Conjoncture). Elle est composée de trois Bureaux : le Bureau des Prix (calcule l'IHPC mensuel et publie une note mensuelle et une note annuelle sur les prix à la consommation), le Bureau des Echanges Extérieurs (publie un bulletin trimestriel du commerce extérieur et une note annuelle du commerce extérieur) et le Bureau des Enquêtes de Conjoncture (calcul de l'IHPI trimestriel publié à travers une note). Il existe un programme d'activités au niveau de la Division. Les activités sont suivies chaque semaine à travers des fiches de diligence.

b. Qualité des produits

66. La qualité des données produites au sein de la Division est jugée satisfaisant par les partenaires et au niveau des organisations de la sous-région, notamment au sein de l'UEMOA. L'indépendance scientifique est jugée assurée selon le personnel qui déclare n'avoir jamais subi une pression extérieure dans le cadre de la production des données.

c. Diffusion des produits et promotion de l'utilisation des statistiques

67. Les principaux demandeurs des produits de la Division sont : les ministères, les ambassades, la presse, les entreprises, les consultants, les bureaux d'études, les porteurs de projets, les syndicats et le grand public. Le service de la documentation de l'ANSD assure l'interface avec les utilisateurs. Le personnel de la division n'est pas au courant de l'existence d'une politique de communication et de vulgarisation des produits. Un cadre de concertation avec les utilisateurs fait aussi défaut.

d. Relations avec les autres structures de production

68. Il n'existe pas de cadre formel de concertation, ni de coordination entre les structures de production statistique. La Division entretient des relations avec d'autres divisions de l'ANSD. Le Bureau des Echanges Extérieurs collabore avec le Bureau des Statistiques de la Douane et avec la Direction du Commerce Intérieur.

e. Ressources humaines

69. Il existe un déficit de personnel au niveau de la Division :

- au niveau du BSC (IHPI), il n'y a qu'un seul cadre et deux techniciens qui s'occupent de la collecte des données au niveau des entreprises ;
- au niveau du Bureau des Prix, il y a deux cadres et des agents de collecte qui «n'ont pas droit de tomber malades» (au risque d'une paralysie du travail);
- au niveau du BEE deux cadres font tout le travail.

f. Ressources matérielles, logistiques et financières

70. La Division est confrontée à de sérieux problèmes de locaux (bureaux) rendant difficiles les conditions de travail du personnel. Par ailleurs il n'existe qu'un seul véhicule (avant, il y avait deux véhicules offerts pour la collecte des prix) de pool pour toute la Direction. Le nombre d'ordinateurs est suffisant, et des problèmes d'entretien et d'antivirus se posent. Le réseau n'existe que de nom et l'Internet fonctionne de façon irrégulière.

71. Le budget est centralisé au niveau de la Direction de l'Administrative et des Finances de l'Agence. Il n'existe pas de budget autonome par Direction ou Division. Toutefois, la Division dispose d'un budget qui lui est propre pour effectuer les dépenses dans le cadre de l'IHPC ; ce budget est géré par la DAF et versé hebdomadairement à la Division sous forme de caisse d'avance.

II.1.1.4. La Division des Etudes Economiques des Statistiques et de la Prévision (DEESP) de la DGCPT

a. Organisation des activités au sein de la Division

72. La DEESP est instituée par l'arrêté ministériel portant organisation de la DGCPT qui comporte des dispositions qui indiquent la mission et l'organisation de la Division. La Division est sous l'autorité directe du Directeur Général. C'est un service de conseil et d'appui ; ce n'est pas un service opérationnel. La DEESP participe à la préparation et à l'exécution du budget, au suivi des programmes économiques et financiers de l'Etat.

b. Qualité des produits

73. La DEESP est une structure de compilation de données comptables. Ainsi, le personnel de la Division ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour réviser les résultats et ne subit aucune pression de l'autorité. L'indépendance scientifique dans le travail est de ce fait assurée.

c. Diffusion des produits et promotion de l'utilisation des statistiques

74. Le cabinet du MEF est le principal destinataire des produits de la Division. Par ampliation les données sont transmises à la DPEE, à la BCEAO, au FMI, la BM et tous les partenaires financiers intéressés. Les données sont généralement transmises à l'utilisateur à la demande. Toutes les demandes requièrent l'autorisation du Directeur Général. Un projet de construction d'un site WEB est en cours de réalisation, pour mieux vulgariser les produits de la Division et améliorer leur accessibilité. Il n'existe pas de cadre de concertation avec les utilisateurs.

d. Relations avec les autres structures de production

75. La DEESP entretient des relations très étroites avec DPEE. Les deux structures suivent ensemble l'exécution du budget et les programmes économiques et financiers. Ces mêmes relations existent avec la DGD, la DGID, la DDI et la BCEAO

e. Ressources humaines

76. Le personnel de la Division est composé de trois cadres supérieurs (tous des inspecteurs du trésor) et des contrôleurs du trésor. Il n'y a aucun statisticien dans l'équipe, mais la structure ne ressent pas un problème de profil du personnel par rapport à la mission qui lui est impartie. Cependant, le besoin en renforcement des capacités en statistique du personnel est bien exprimé.

f. Ressources matérielles, logistiques et financières

77. Dans ses activités la DEESP éprouve des problèmes de téléphone et de locaux pour les bureaux qui sont relativement insuffisants. Il serait souhaitable de disposer de deux pièces supplémentaires.

78. La DEESP ne dispose pas d'autonomie de gestion financière. La Division est prise en charge sur la ligne budgétaire de la Direction Générale.

II.1.1.5. Le Bureau Statistique (BS) de la DGD

a. Organisation des activités au sein du Bureau

79. Le Bureau Statistique (BS) est institué par l'arrêté ministériel portant organisation de la Direction Générale de la Douane. Il est rattaché à la Direction des Systèmes Informatiques Douaniers qui est une des directions techniques de la Direction Générale. Il a en charge la production des statistiques douanières. Chaque mois, une extraction de la base de données (constituée par le détail des déclarations, sans aucun traitement) est transmise à l'ANSD, habilitée à produire les statistiques du commerce extérieur.

b. Qualité des produits

80. Le Bureau ne produit pas des publications. En fonction des demandes exprimées par les utilisateurs, des requêtes sont faites pour produire les données demandées. L'indépendance scientifique du travail est assurée, car il n'existe aucune possibilité de manipuler les données.

c. Diffusion des produits et promotion de l'utilisation des statistiques

81. Les principaux demandeurs des statistiques douanières sont : l'ANSD, le secteur privé (notamment les investisseurs), les étudiants, les structures de l'Etat (en général les directions techniques) et les opérateurs économiques basés à l'étranger. En règle générale, pour disposer des données produites par le BS l'utilisateur doit adresser une demande écrite au Directeur Général. Cette formalité, une fois respectée, la demande est vite satisfaite. La DGD dispose d'un site WEB (www.douanes.sn) et un datawarehouse (entrepôt de données). Cependant, il n'existe pas un cadre de concertation avec les utilisateurs.

d. Relations avec les autres structures de production

82. Le Bureau est plus émetteur que demandeur d'informations statistiques. Il ne participe à aucun cadre de concertation réunissant les structures de production statistique. Par contre, il entretient des relations très étroites avec l'ANSD, la BCEAO, la DGID et la DGCPT.

e. Ressources humaines

83. Le BS dispose d'un effectif convenable, même si l'équipe ne renferme pas un statisticien. Cependant, le besoin en renforcement des capacités en statistique du personnel est bien ressenti.

f. Ressources matérielles, logistiques et financières

84. La situation est jugée satisfaisante. Aucune difficulté particulière n'est signalée. Le Bureau émerge dans l'enveloppe globale de la Direction Générale.

II.1.1.6. Le Bureau d'Etudes des Statistiques et de la Stratégie (BESS) de la DGID

a. Organisation des activités au sein du Bureau

85. Institué par l'arrêté ministériel qui organise la DGID, le Bureau d'Etudes des Statistiques et de la Stratégie (BESS) s'occupe au sein de la DGID de la gestion des informations statistiques, des études d'impacts financier et fiscal et du suivi des projets et programmes à caractère économique et financier. Cet arrêté définit ses missions et son organisation. Il est composé de deux sections : la section Etudes et Stratégie, et la section Statistiques. Il est rattaché directement à la Direction Générale et a pour missions de : (i) réaliser des études prospectives à caractère économique, financier ou fiscal ; (ii) tenir et réaliser des statistiques, notamment en matière de contrôle et de recouvrement et (iii) assister le Directeur général dans le suivi des politiques de développement économique et social. Il existe un programme récurrent qui est exécuté toutes les années, mais qui demande à être formalisé. C'est encore à l'état embryonnaire.

b. Qualité des produits

86. Ce sont des notes qui sont produites généralement par le BESS. La qualité de la production est jugée acceptable, mais il est possible de faire mieux. L'indépendance scientifique dans le travail est garantie selon le personnel.

c. Diffusion des produits et promotion de l'utilisation des statistiques

87. La production statistique du BESS est gérée de manière interne pour aider la DGID dans sa mission. Elle ne fait pas aujourd'hui l'objet de publication. Cependant, le BESS a un projet de publication d'un tableau de bord de la fiscalité sénégalaise (recettes fiscales, dépenses fiscales, etc.). Le retard de parution est dû au projet d'informatisation de la DGID qui traîne encore. Il importe de signaler que la DGID dispose d'informations statistiques importantes sur l'emploi qui ne demandent qu'à être exploitées.

88. Les principaux demandeurs des produits du BESS sont le Directeur Général et ses collaborateurs, notamment le Bureau de la législation avec qui le BESS travaille beaucoup. La Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (anciennement intégrée à l'ex DPS) vient régulièrement saisir sur place les informations sur les déclarations mensuelles de TVA dans le but de publier l'Indice des chiffres d'affaires des entreprises. Entre le BESS et la DPEE il existe des relations de partenariat très importantes.

89. Les élus locaux, avec le projet de fiscalité des régions (Plaidoyer pour le renforcement des finances de la région), sollicitent l'appui technique du BESS. Le BESS participe aux travaux d'élaboration des budgets économiques. La concertation avec les utilisateurs n'est pas organisée formellement.

d. Relations avec les autres structures de production

90. Le BESS ne participe à aucun cadre formel réunissant les structures de production statistique. Par contre, entre la DGID et la DGD il existe un cadre de

concertation. Dans le cadre de l'élaboration des monographies professionnelles le BESS envisage de développer des relations de partenariat avec les syndicats patronaux.

e. Ressources humaines

91. Le personnel du BESS est composé de trois agents : 1 inspecteur des impôts et domaines (Chef du Bureau), 1 ingénieur statisticien-économiste et 1 ingénieur des travaux statistiques. Ainsi le BESS fait recours à des prestataires de services (consultants) pour réaliser les études. Les risques de mobilité du personnel sont cependant moindres. Les rémunérations du personnel statisticien sont relativement motivantes. Cependant, il n'existe pas de plan de carrière pour les statisticiens au sein de la DGID.

f. Ressources matérielles, logistiques et financières

92. A cause du manque de bureaux, le personnel du BESS est dispersé au sein de la DGID, ce qui ne favorise pas la synergie du groupe. Les moyens matériels ne font pas défaut au niveau de la DGID, mais sont difficilement accessibles. Le BESS est confronté à un problème de communication avec les partenaires : pas de téléphone, un seul véhicule pour tout le bureau (affecté au chef de bureau), dotation en carburant insuffisante.

93. Le BESS ne dispose pas d'une autonomie de gestion financière. Le financement de ses activités est pris en charge dans le budget de la Direction Générale.

II.1.1.7. La BCEAO

III. Organisation des activités

94. Au niveau de la BCEAO (Agence principale de Dakar), il existe deux unités responsables de la production statistique qui sont le Service des Etudes et des Statistiques et le Service du crédit et de la micro finance. Leurs missions et tâches se recoupent notamment dans (i) la collecte, le traitement et la diffusion de statistiques à caractère économique, monétaire et financier ; (ii) la contribution à la définition et à la mise en œuvre de la politique monétaire et (iii) la surveillance du système bancaire, etc.

g. Qualité des produits

h. Diffusion des produits et promotion de l'utilisation des statistiques

i. Relations avec les autres structures de production

j. Ressources humaines

95. Il a été décompté au total dans ces structures cinq Ingénieurs Statisticiens Economistes, un Ingénieur des Travaux Statistiques et une équipe d'enquêteurs contractuels et d'opératrices de saisie.

III.1.1. Evaluation de la qualité de la production

96. Les visites de terrain effectuées durant la phase « Diagnostic », n'ont pas permis, en dehors des opinions exprimées par les utilisateurs et les producteurs sur la qualité des produits statistiques, d'effectuer des contrôles de qualité sur les produits offerts par les structures chargées des statistiques économiques et financières. Cependant, les missions du Département des statistiques du FMI qui ont séjourné au Sénégal en avril 2001 et septembre 2001 ont procédé à une évaluation détaillée de la qualité des données des comptes nationaux, de l'Indice des prix à la consommation (IPC), des statistiques des finances publiques, des statistiques monétaires, de la balance des paiements et des statistiques sur la pauvreté monétaire ; évaluation établie à l'aide du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) mis au point par le Département de statistique du FMI. Ces données concernent l'ex DPS, la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), la Direction de la Dette et de l'Investissements (DDI) et la BCEAO. Ces études ont passé en revue chacune de ces données pour relever les forces et faiblesses notées au niveau de l'intégrité, de la rigueur méthodologique, de l'exactitude, de la fiabilité, de l'utilité et de l'accessibilité.

97. Globalement la qualité des données produites par la BCEAO est jugée acceptable par les experts du FMI qui ont en charge la surveillance des banques centrales dans le monde, malgré les ressources généralement insuffisantes. Les résultats pertinents et fort intéressants de ces études devraient pousser à une généralisation de l'évaluation de la qualité des produits statistiques offerts par les différentes structures constitutives du SSN.

98. De manière générale, par rapport à l'évaluation des pratiques sénégalaises en matière de diffusion des données par référence au Système général de diffusion des données (SGDD) mis en place par le FMI, il faut noter que le Sénégal participe à ce système depuis janvier 2001 et que ses méta-données sont affichées au tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) du FMI depuis septembre 2001.

99. Sous réserve de certaines améliorations recommandées, les experts du FMI ont relevé que le Sénégal suit d'une façon générale les recommandations du SGDD concernant le champ d'application, la périodicité et les délais de diffusion pour toutes les catégories de données.

100. La divergence d'appréciation apparente entre les partenaires au développement et les utilisateurs nationaux sur les données produites par le SSN ne traduit-elle pas des différences de centres d'intérêt, de besoins en données statistiques, de position ? Toutefois, il semble de plus en plus évident que les statistiques qui font l'objet de demande dans le cadre des relations avec les partenaires au développement se bonifient plus rapidement.

101. La planification et la gestion de l'économie qui consistent, entre autres, en la fixation d'objectifs de long terme, d'élaboration des stratégies globales et sectorielles et en la définition de politiques et d'actions de court terme, requièrent un ensemble d'instruments dont la mise en place nécessite de disposer de statistiques complètes, fiables et détaillées.

III.1.2. Adéquation de l'offre à la demande statistiques économiques et financières

102. Pour les besoins de conduite de la politique socio économique du pays d'abord et pour bien d'autres utilisations (études, comparaisons, mesures...) une demande constante en agrégats macroéconomiques et en statistiques sectorielles économiques et financières est adressée à l'ANSD et à l'ensemble du SSN. L'élaboration de ces agrégats macroéconomiques introduit un autre type de demande au niveau sectoriel. En effet, en marge des indicateurs macroéconomiques listés ci-dessous se lit une demande plus fine sur :

- Les statistiques des entreprises
- Les statistiques des banques et assurances
- Les statistiques agricoles
- Les statistiques démographiques
- Les statistiques du secteur informel
- Les statistiques de l'environnement.

103. il est noté de plus en plus une demande de désagrégations des indicateurs et informations statistiques selon les dimensions genre et spatiale. Par ailleurs des secteurs émergents du fait de la nouvelle économie ou d'engagements au niveau international font irruption avec une couverture plus ou moins satisfaisante.

104. Les demandes les plus fréquemment formulées dans les statistiques macroéconomiques sont l'apport des femmes dans la formation du PIB global et dans chaque secteur économique. De même, il a été noté que la plupart des tâches dévolues traditionnellement aux femmes comme les travaux ménagers ne sont pas pris en compte dans les systèmes de comptabilité nationale. La présence des femmes est surtout notée dans le secteur informel, mais ce secteur est très mal connu.

105. Pour cerner la production et les facteurs de production, les statistiques des entreprises constituent une demande constante. La spécification des statistiques relatives au PME-PMI constitue une préoccupation exacerbée par les orientations des nouvelles politiques de développement qui visent spécifiquement ces catégories d'entreprises comme moteurs de la croissance économique. Ces statistiques doivent être complétées par celles du secteur informel pour une meilleure couverture des activités économiques.

106. En dehors des données d'entreprises qui obéissent au SYSCOA, les données sectorielles lorsqu'elles sont disponibles, ne sont pas souvent organisées selon une nomenclature connue, partagée d'où la difficulté de leur utilisation. L'approche par filière ou par grappes constitue également une demande actuelle imposée notamment par la déclinaison de la politique économique nationale à travers la stratégie de croissance accélérée. Il convient à cet égard de repenser les nomenclatures de présentation des données et d'approfondir les exercices par l'établissement de

comptes satellites de secteurs tels que le tourisme, l'environnement, la santé, l'éducation, l'énergie qui font l'objet d'une très forte demande partiellement satisfaite.

107. Les données portant sur les transferts privés tant internes qu'internationaux constituent un souci très actuel des macro économistes pour assurer une plus grande fiabilité de la balance des paiements et l'établissement des comptes de secteurs. Cette situation déteint sur la qualité des indicateurs élaborés.

108. Il ressort du diagnostic que l'utilisation de l'offre statistique serait plus efficiente si les métadonnées étaient claires et disponibles mais aussi si les délais de mise à disposition étaient réduits. Particulièrement les statistiques sectorielles qui servent d'intrants aux agrégats macro économiques doivent être mises à disposition dans des délais raisonnables pour ajouter de la valeur à leur utilité.

109. Le secteur privé, la société civile et le grand public, en leur qualité d'utilisateurs des statistiques, se désolent de ne pas disposer d'espaces pour pouvoir faire connaître leurs besoins en données statistiques et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition. La politique de l'offre prévaut sur cette catégorie de consommateurs de statistiques qui, contrairement à l'Etat et aux partenaires au développement, ne détient pas entre ses mains des moyens (notamment financiers) pour orienter la production statistique. Le degré de satisfaction des utilisateurs dépend beaucoup de leur capacité de financement de l'activité économique en général et statistique en particulier.

110. Aux utilisateurs potentiels, le SSN ne laisse que la possibilité de choisir parmi les produits statistiques mis sur le marché, à travers des circuits de diffusion de plus en plus diversifiés (publications sur support papier, site Internet, e-mail, médias public et privés, etc.). Les principaux indicateurs dans le domaine économique et financier disponibles au sein du SSN sont présentés en annexe.

111. La disponibilité d'informations statistiques et financières au niveau local et selon le genre constitue une demande récurrente. Il est nécessaire de concevoir un répertoire des statistiques disponibles ainsi que leurs sources et d'associer à tout produit statistique des métadonnées. A cet égard, un besoin de mettre en place un manuel de procédures sur l'élaboration des données statistiques a été exprimé ainsi que le souhait que l'ANSD s'occupe au sein du SSN de (i) la centralisation de toutes les données statistiques produites dans le SSN pour en assurer une sécurisation et (ii) l'harmonisation des méthodologies, concepts, nomenclatures, etc. Il est fortement demandé la mise sur pied d'un cadre plus formel de concertation entre l'ANSD et les autres structures du SSN.

112. Un déficit dans l'interprétation des indicateurs et l'analyse des données statistiques ainsi que la longueur des délais de mise à disposition des agrégats statistiques ont été constamment décriés par les utilisateurs comme d'ailleurs dans certains domaines, les longs délais de publication.

III.2. LES STATISTIQUES DU DEVELOPPEMENT RURAL, DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

113. Les principaux domaines concernés sont :

- les statistiques agricoles (agriculture, horticulture) ;
- les statistiques de l'élevage ;
- les statistiques de la pêche ;
- les statistiques de l'hydraulique ;
- les statistiques de l'énergie ;
- les statistiques de l'environnement (forêts, parcs, faune).

III.2.1. Les statistiques agricoles

III.2.1.1. Cadre institutionnel et organisationnel

114. Les principaux producteurs de statistiques agricoles sont : (i) la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA) de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) / Ministère de l'Agriculture, des Biocarburants et de la Sécurité Alimentaire ; (ii) le Bureau des statistiques horticoles / Direction de l'Horticulture(DH) / Ministère de l'Agriculture, des Biocarburants et de la Sécurité Alimentaire (iii) et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) / Ministère de l'Agriculture, des Biocarburants et de la Sécurité Alimentaire

115. Jusqu'en 2000, les statistiques agricoles étaient élaborées par la Division des Statistiques Agricoles (DISA) de la Direction de l'Agriculture. Avec la réorganisation du Ministère de l'Agriculture dans le cadre du PSAOP, la DISA et l'Unité de Politique Agricole (UPA4) ont formé en 2000 la DAPS. La Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA, Cf. Arrêté n° 003304 du 15/03/2000 portant organisation de la DAPS) a actuellement en charge « la fonction de la collecte, de la centralisation, du traitement et de la diffusion des informations et statistiques agricoles ».

a. Mission et champ

116. Les missions dévolues à la **DSDIA** sont précisées dans l'article 4 de l'arrêté d'organisation à savoir :

- Centraliser les informations et les statistiques agricoles ;
- Elaborer les programmes nationaux d'enquêtes statistiques du secteur agricole et en évaluer les moyens et organiser leur exécution en collaboration avec les Directions régionales ;
- Concevoir la méthodologie et les supports systématiques des enquêtes statistiques spécifiques initiées par les Directions techniques ;
- Assister et conseiller les services statistiques déconcentrés pour la conception des enquêtes initiées à leur niveau ;

⁴ Projet (clôturé en 1998) financé par la Banque Mondiale qui dépendait du Cabinet du Ministre de l'Agriculture. L'UPA était chargée, entre autres, de l'élaboration des politiques et du suivi/évaluation des projets agricoles

- Apporter son appui aux Directions régionales en méthodes, formation, et moyens logistiques en vue de la réalisation des enquêtes locales spécifiques ;
- Analyser les données collectées et publier les résultats consolidés dans les publications périodiques ;
- Collecter, traiter, analyser, diffuser en collaboration avec les différents opérateurs les informations nécessaires à la constitution d'une base de données statistiques ;
- Assurer la communication entre le Ministère et tous les utilisateurs publics et privés de l'information agricole.

117. Un recensement agricole national pour l'année 2007 est prévu pour réactualiser la base de sondage car le dernier recensement date de 1998. Les termes de référence et un budget estimatif d'environ 4 milliards F CFA ont été soumis à la FAO qui a donné son accord de principe pour cofinancer un TCP (Programme de Coopération Technique) à la condition que l'Etat verse au préalable une contrepartie. Dans le cadre de ce recensement, il est prévu de prendre en compte un certain nombre d'indicateurs liés à la sécurité alimentaire et à la pauvreté en milieu rural permettant de renseigner les stratégies actuellement en cours et leurs objectifs (DRSP, SCA, OMD).

118. Le **bureau des statistiques horticoles** est une structure créée par note de service et logée à la Direction de l'horticulture où elle est rattachée à la Division chargée du suivi, de l'analyse des marchés et des produits horticoles. La Direction de l'horticulture elle-même est passée du statut de Division à celui de Direction nationale en 1994.

119. Le **CSA** est un service rattaché au Ministère de l'Agriculture, des Biocarburants et de la Sécurité Alimentaire. Il comprend quatre divisions et deux (2) Cellules. La Cellule Etudes et Information (CEI) qui a le statut d'une division qui a en charge le Système d'Information des Marchés (SIM) et le suivi des Zones et groupes à risques (ZAR) dans le cadre global du suivi de la sécurité alimentaire sur toute l'étendue du territoire national.

b. Budget, Ressources humaines et Equipements

120. La DSDIA dispose d'un budget annuel. Par exemple pour 2006, le montant alloué par l'Etat était de 179 millions Fcfa ; pour 2007, les prévisions budgétaires sont relativement favorables : 120 millions sont inscrits dans le PTIP5, 186 millions dans le Budget Consolidé d'Investissements et 20 millions dans le PSAOP. Ce budget, s'il est mis à la disposition de la Division (ceci a toujours été un problème) doit permettre de prendre en charge les équipements informatiques, les salaires des contractuels, les frais de déplacement des fonctionnaires DSDIA/DRDR, les entretiens et la maintenance des véhicules. Mais force est de constater que ces dernières années, la part réelle du budget allant directement à ces activités ne dépasse guère 40%, la majeure partie étant affectée au fonctionnement de la DAPS dont le budget qui lui est propre est très limité par rapport à l'effectif en place et les besoins de fonctionnement.

121. En pratique, les appuis financiers destinés aux DRDR n'existent plus depuis 2005 et leurs effectifs en baisse notable ne permettent plus d'assurer correctement la production des statistiques classiques. Or, la DSDIA se basait sur ces effectifs complétés par des enquêteurs contractuels (environ 170) pour réaliser les enquêtes.

122. Actuellement, force est de constater que les liens entre la DSDIA et les DRDR sont devenus extrêmement limités s'agissant des protocoles de mise en œuvre des enquêtes statistiques.

123. Le bureau des statistiques horticoles ne dispose pas de budget propre ; il fonctionne grâce au budget alloué à la Direction, budget qui s'est amélioré sensiblement ces dernières années puisqu'il a doublé en passant de 10,5 millions Fcfa (en 2004) à environ 23 millions Fcfa en 2007. S'agissant du personnel affecté à la production statistique, il est constitué de deux cadres dont un ingénieur agro-économiste.

124. La CEI du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) s'appuie à la base sur un dispositif évoluant au niveau des différentes régions et qui comprend des fonctionnaires et des contractuels ; ces derniers sont payés sur le budget du CSA dont une partie est assurée par le tiers FOB provenant de la monétisation de l'aide annuelle japonaise (don en riz communément appelé KR1).

c. Relations avec les autres structures de production

125. La DSDIA n'a pas de relations hiérarchiques (mais uniquement fonctionnelles) avec les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) qui elles dépendent hiérarchiquement du Ministère de l'Agriculture.

126. Les programmes d'activités de la DSDIA sont élaborés chaque année (en relation avec les DRDR et le CILSS) mais sont peu respectés par manque de moyens matériels et humains. Parmi ces programmes figure le recensement agricole.

127. De nombreuses structures interviennent dans le secteur agricole et ceci sans communication ni coordination et chaque structure intervient avec sa propre méthodologie d'enquêtes. Il est noté d'ailleurs que ce phénomène s'est amplifié ces dernières années. En effet, de plus en plus de structures (Projets, ONG) commanditent directement des études pour collecter, analyser et gérer à leur niveau des données dans des secteurs ou problématiques spécifiques (semences, enquêtes de revenus, prévalence de la pauvreté, matériel agricole...etc.).

128. Toutefois, dans le cadre des réunions de préparation des campagnes agricoles sous l'égide d'un Conseil interministériel, à côté de la DSDIA, se retrouvent traditionnellement des structures comme la Direction de la Météorologie nationale, le Centre de Suivi Ecologique (CSE), la Direction de l'Élevage (DIREL).

129. La Direction de l'Horticulture (DH) s'appuie sur la DAPS, les DRDR, la DPV et les Organisations Professionnelles pour collecter les données horticoles.

d. Evaluation de la qualité de la production :

130. A la suite du dernier Recensement National de l'Agriculture (1998), la DSDIA a publié un certain nombre de documents, notamment : (i) les résultats du pré-recensement de l'agriculture ; (ii) le répertoire des villages ; (iii) le répertoire des districts de recensement ruraux ; (iv) le rapport général du recensement de l'agriculture pluviale ; (v) le répertoire des zones et sites de production horticole périurbains et (vi) le rapport général du recensement de l'horticulture périurbaine.

131. Dans le cadre de ses activités courantes, la DSDIA publie annuellement des rapports. Ces dernières années, plusieurs séries de rapports ont été publiées par la DSDIA. Certains ne le sont plus. Il en est ainsi du Rapport annuel sur les statistiques dont la dernière publication officielle date de 2001, faute de budget destiné à la publication.

132. D'autres sont encore publiés mais sous format électronique en fonction de la demande, à l'exception des bilans alimentaires 2001-2005. Il s'agit notamment : (i) du Rapport d'analyse sur les résultats préliminaires ou prévisionnels de la campagne agricole ; document dont la dernière parution date de novembre 2006. Les données sont tirées soit d'enquêtes de la DSDIA, soit des SRDR (Saed, Sodefitex) ou des Programmes spéciaux (maïs, sésame, igname) ; (ii) du Rapport d'analyse sur les résultats définitifs de la campagne agricole dont la dernière parution est de mars 2006 ; (iii) du Bilan céréalier ex-post et prévisionnel, dont la dernière parution est de novembre 2006 qui englobe des données importantes issues d'enquêtes, de l'administration et des données des Sociétés (Saed, Sodefitex) et des Programmes Spéciaux.

133. S'agissant du Bilan alimentaire, il existe une nouvelle parution, dont le cadre méthodologique a été défini en relation avec la FAO. En effet, dans la perspective de mise en place d'un Cadre harmonisé en matière de politique alimentaire, chaque pays du CILSS est astreint à produire un rapport annuel sur son bilan alimentaire ex-post de l'année en cours.

134. La gestion des enquêtes agricoles est organisée en un système de partage des rôles entre la DSDIA /DRDR et les SRDR. Actuellement, les enquêtes annuelles effectuées par la DSDIA /DRDR ne concernent que les cultures sous-pluie (céréales principales, cultures horticoles) ; ces enquêtes s'intéressent aux superficies emblavées, aux rendements et aux productions du fait des limites imposées par les moyens techniques, humains et budgétaires. La dimension genre n'est pas prise en considération.

135. Les données ayant trait par exemple à la population des ménages agricoles, aux intrants et au matériel agricole, doivent être collectées tous les 3 ans au niveau départemental.

136. Selon le décret N° 003307 du 15 mars 2000, il est clairement stipulé que les DRDR ont la responsabilité de traiter les données collectées dans leurs zones d'emprise avant de les soumettre à la DSDIA. En réalité ce processus n'a jamais été respecté. C'est la DSDIA qui contrôle tout le processus de la distribution/collecte des questionnaires au traitement et à la compilation des données statistiques.

137. Les SRDR (Saed, Sodefitex, Sodagri) mènent des enquêtes dans leurs zones d'intervention. Ces structures ont leurs propres méthodes d'enquêtes

138. S'agissant des méthodes d'enquêtes statistiques, le Plan de sondage porte sur des districts de recensement (environ 10 à 30 par département), chaque district couvrant une population d'environ 1000 habitants. L'enquête par prélèvement d'échantillons est mise en œuvre par le choix aléatoire de 3 à 4 ménages agricoles dans chaque district. La méthode des carrés de rendement est utilisée pour estimer la production de la parcelle (rendement) à partir d'échantillons constitués de carrés de dimension variable selon la densité des cultures.

139. Il existe, depuis 1985, une méthodologie harmonisée dans l'ensemble des pays du CILSS que le Sénégal applique régulièrement. Les données dans l'ensemble sont jugées satisfaisantes mais souffrent surtout du manque de contrôle et de supervision par l'équipe centrale. Les contraintes se trouvent dans le fait que la DSDIA ne dispose pas de moyens de déplacement (véhicules) et d'un budget autonome.

140. En matière de statistiques horticoles deux produits principaux sont publiés : un rapport annuel et un rapport hebdomadaire SIM (Système d'information sur les marchés légumiers).

141. S'agissant du rapport annuel, les données statistiques publiées portent sur :

- les productions horticoles (légumes, fruits, fleurs...),
- les importations de produits horticoles dits de grande consommation (oignon, pomme de terre),
- les exportations des produits horticoles,
- les prix au consommateur et au producteur,
- le répertoire des fournisseurs d'intrants (engrais semences, produits phytosanitaires),
- le répertoire des producteurs indépendants.

142. Pour le rapport SIM ce sont les principaux marchés de produits horticoles (Castors, Thiaroye...) qui sont suivis en se focalisant sur l'évolution des prix (détail, gros) et les quantités faisant l'objet de transaction.

143. Concernant la méthode d'enquêtes statistiques, des questionnaires sont confectionnés par la Direction de l'Horticulture et mis à la disposition des organisations professionnelles. Ce questionnaire est élaboré sur la base d'un document méthodologique conçu d'accord partie entre la DH et la DAPS.

144. La fiabilité des données est sujette à caution du fait que les organisations de producteurs qui sont sollicitées n'ont pas les moyens techniques et matériels de collecte et de suivi des données de production ou de commercialisation de leurs membres.

145. Les données relatives à la sécurité alimentaire sont publiées sous forme de rapports hebdomadaires et chaque mois à travers le bulletin « OBSEA ». Elles concernent les prix et les quantités des céréales locales et importées ainsi que les légumineuses offertes sur les marchés. Ces informations sont également diffusées

chaque semaine par la Radio « Disso » et font l'objet d'une conservation sous forme de base de données mise à la disposition des utilisateurs sur demande.

146. Le choix des produits suivis et le système de collecte obéissent à des critères et à une méthodologie bien précise. Le système a été évalué plusieurs fois par l'ISRA/BAME et la SONED Afrique et fait référence au niveau de la sous région sahélienne.

III.2.1.2. La demande'

147. Les besoins en statistiques de l'agriculture sont déclinés dans les rubriques ci-après.

Pour ce qui est du sous-secteur agriculture végétale (y compris l'horticulture) :

- les productions par cultures (toutes les cultures, y compris l'horticulture);
- les prix aux producteurs des produits agricoles ;
- les semences et les prix d'acquisition ;
- le petit outillage et les prix d'acquisition ;
- les pertes à la récolte, les pertes à la distribution ;
- la consommation finale de produits alimentaires et l'autoconsommation ;
- les réserves en produits agricoles
- les moyens de production agricole (installations fixes, équipements) ;
- les exportations de produits agricoles ;
- les importations de produits agricoles.
- La population agricole
- Les métiers de l'agriculture

III.2.1.3. Adéquation de l'offre à la demande de statistiques agricoles

148. De fortes demandes de données statistiques du développement rural formulées par de nombreux usagers (ONG, partenaires au développement, entreprises financières et non financières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Economie et des Finances, autres administrations) ne sont pas satisfaites du fait que la plupart du temps les données sont agrégées uniquement au niveau départemental. Par ailleurs, il existe une forte demande pour la prise en compte de la dimension genre. La demande en matière de statistiques agricoles a été précisée lors d'un séminaire entre producteurs et utilisateurs de ce type de données qui a permis l'élaboration d'un Plan décennal (2007 – 2016) de Développement des statistiques agricoles.

149. En particulier, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie figure parmi les grands demandeurs de statistiques agricoles pour l'élaboration des comptes nationaux. Cette demande concerne les productions par culture (toutes cultures, y compris l'horticulture), les prix aux producteurs, les semences et les prix d'acquisition, le petit outillage et les prix d'acquisition, les pertes à la récolte, les pertes à la distribution, la consommation finale de produits agricoles et l'autoconsommation, les réserves en produits agricoles, les moyens de production agricoles (installations fixes, équipements), les importations et exportations de produits agricoles, les métiers agricoles.

150. Concernant les statistiques horticoles, ce sont les données portant sur les productions, les exportations surtout de fruits et légumes qui sont les plus sollicitées. Les spéculations généralement visées étant les productions/exportations de haricots (filet et bobby), de tomate, de melon, de mangue. Les statistiques de productions et d'exportations sont surtout maîtrisées par les deux organisations professionnelles qui encadrent les producteurs notamment l'ONAPES (80% des exportations) et la SEPAS (20%). Les producteurs avec l'appui du projet PPEA financé par la Banque mondiale ont réussi à mettre en place un dispositif de suivi du secteur horticole (IFLEX : Information sur les Fruits & Légumes d'Exportation) qui a évolué actuellement en un système d'information et de veille commerciale (Internet, fiches et bulletins techniques).

151. La Cellule Etudes et Information (CEI) du CSA suit une cinquantaine de marchés dont 25 permanents situés en milieu urbain et des marchés hebdomadaires en zone rurale. Elle produit des statistiques portant notamment sur les prix et les quantités offertes sur les marchés. Les produits suivis sont les céréales locales (mil, maïs, sorgho, riz) et importées (maïs, riz) ainsi que les légumineuses (arachide en coque ou décortiquée et niébé).

152. L'unité SIM du CSA est régulièrement sollicitée pour fournir des données aux structures étatiques, aux opérateurs privés. Cette sollicitation se poursuit depuis plus de quinze ans que le système a été mis en place. .

153. Il existe un écart important entre la demande des utilisateurs des statistiques agricoles et l'offre du fournisseur principal actuel, la DSDIA. En effet, la collecte de données dans le secteur agricole s'est focalisée pendant longtemps sur l'utilisation des terres (superficies emblavées) et les productions obtenues.

154. Depuis la disparition du Projet DIAPER (Diagnostic Permanent), les statistiques agricoles connaissent des problèmes de disponibilité, de régularité, de contrôle, de supervision et de moyens budgétaires. C'est surtout le manque de données au niveau local (Communautés Rurales) par rapport aux comptes de production et la prise en compte de la dimension genre qui posent le plus de problèmes, surtout lorsqu'on s'intéresse aux problèmes de pauvreté en milieu rural et de sécurité alimentaire. Or, aujourd'hui les enjeux en termes de sécurité alimentaire, de compétitivité accélérée, de lutte contre la pauvreté, de gestion environnementale, font émerger des besoins d'informations nécessitant une réforme profonde des approches, méthodes et visions des statistiques agricoles.

155. En principe, un second Recensement National de l'Agriculture (RNA) est programmé pour démarrer à partir de 2007 (si le financement est trouvé), de même qu'un projet plus global de réforme des statistiques (Plan Décennal de Développement des Statistiques Agricoles, 2007-2016) a été élaboré par la DSDIA. Les réformes prévues dans ce Plan découlent des recommandations faites lors d'un séminaire national regroupant les producteurs et utilisateurs notamment la nécessité de mettre en oeuvre plus régulièrement certaines enquêtes :

- Enquêtes annuelles : Enquêtes sur les productions horticoles ; Enquêtes sur les réserves personnelles de semences d'arachide ; Enquêtes de moyenne ou longue périodicité ;

- Recensement Agricole ;

- Enquêtes sur les destinations des productions végétales ; Enquêtes sur les flux des échanges internationaux de produits agricoles ; Enquêtes sur les normes de consommation ;

__Enquête test : Méthode par le questionnaire sur les indicateurs de bien-être (CWIQ) ; Méthode d'estimation pour les petites aires et carte de la pauvreté ; Recensement et caractérisation des marchés hebdomadaire en milieu rural.

156. A ces besoins il paraît nécessaire d'adjoindre des centres d'intérêt nouveaux permettant des analyses dynamiques des structures de production du secteur. A savoir : (i) des Enquêtes sur les structures actuelles de production (SAU, âges des chefs d'exploitation, capital fixe d'exploitation, sexe...); (ii) une Classification des exploitations agricoles (exploitations familiales, exploitations modernes...) et (iii) des Enquêtes sur le travail agricole (main-d'œuvre selon le sexe, salaires, revenus hors-exploitation...).

III.2.1.4. Forces et faiblesses des statistiques

157. Les atouts du système se retrouvent dans :

- au niveau central, l'existence d'un personnel expérimenté (fonctionnaires et enquêteurs contractuels) maîtrisant les processus de production/analyse des données ;
- Un budget en hausse ces dernières années;
- Des avancées en matériels et équipements NTIC (Internet et Intranet) ;
- L'élaboration d'un Plan Décennal de Développement des Statistiques Agricoles (PDSA) pour la période 2007-2016 ;
- Une forte implication des partenaires internationaux (FAO, CILSS) dans le processus de mise en place d'un cadre harmonisé de production des statistiques au niveau sous-régional ;
- Une bonne connaissance de la cartographie des organisations de producteurs horticoles ;
- Une maîtrise des orientations stratégiques du Gouvernement en matière horticole dans le cadre de la SCA ;
- L'information agricole du CSA qui s'inscrit dans le cadre global de suivi de la sécurité alimentaire et à ce titre s'insère parfaitement dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et des objectifs du millénaire pour le développement ;
- La disponibilité des données du CSA sous des formes variées (rapports périodiques, version électronique, et base de données sur une période plus de 15 ans) ;
- Le dispositif opérationnel de terrain du CSA ;

- La disponibilité de résultats fiables et variés issus du dernier Recensement National de l'Agriculture et pouvant servir comme référence.

158. Les faiblesses du système quant à elles portent sur :

- L'insuffisance du personnel, du point de vue de l'effectif ainsi que de la diversité des spécialités en matière de statistiques, insuffisance que l'on observe aussi bien au niveau central qu'au niveau régional,
- une base de sondage ancienne nécessitant une mise à jour du fait que le dernier Recensement National de l'Agriculture effectué date de 1998 ;
- le statut actuel de la DSDIA (Division) qui ne lui confère pas une autonomie encore moins une autorité institutionnelle sur les Directions du Ministère qui produisent des statistiques ;
- un manque d'harmonisation et de synergie dans la collecte /diffusion entre DSDIA, DRDR et SRDR ;
- les données permettant le suivi des réalisations des projets et programmes au niveau local ne sont pas collectées ;
- des moyens de déplacement pour les agents font défaut.
- un décalage entre les besoins actuels en matière d'informations dans le secteur horticole qui a été retenu dans la SCA dans la grappe sectorielle « Agriculture et Agro-industries » et la capacité actuelle de production/gestion d'informations statistiques de qualité et en temps réel du Bureau statistique de la DH. Ce gap est résorbé grâce à l'intervention des producteurs professionnels eux-mêmes notamment les exportateurs qui dans le cadre du dispositif IFLEX mettent à disposition des informations à caractère stratégique.
- L'insuffisance des moyens humains et matériels pour assurer la couverture de la demande en statistiques horticoles,
- Le décalage entre capacité de production en quantité et qualité du Bureau des statistiques horticoles et la demande des professionnels (surtout exportateurs) exigeant une information en temps réel.
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées du CSA pour une gestion complète du système (méthodologies de collecte et d'analyse statistique des données, etc.).
- L'absence d'une bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels appropriés au sein du CSA.
- Le déficit en moyens matériels, logistique et financiers pour une prise en charge correcte du système de collecte et d'analyse, en englobant la supervision des enquêtes sur le terrain par l'unité centrale (CEI) ;
- L'absence d'autonomie des régions.

III.2.2. Les statistiques de l'élevage

159. Les principaux producteurs de statistiques dans ce domaine sont les Divisions techniques et la Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi – Evaluation de la Direction de l'élevage (Ministère de l'Elevage).

III.2.2.1. Cadre institutionnel et organisationnel :

a. Mission et champ

160. Jusqu'en 1999, la Direction de l'Elevage (DIREL) disposait d'un Bureau des Statistiques, qui avait en charge la gestion des principales données produites sur le sous-secteur. Avec l'avènement du Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations Professionnelles (PSAOP), qui a consacré la restructuration du grand Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage d'alors, ce bureau des statistiques a disparu de l'organigramme de la DIREL, sans qu'une autre structure ne soit mise en place pour le remplacer. La DIREL est restée ainsi un moment sans service consacré aux statistiques. En 2001, une Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi-Evaluation de l'Elevage (CAPSEL) comprenant en son sein un bureau des statistiques, dont la mission consiste en la gestion d'une base de données sur le sous-secteur a été créée. La mission assignée à la CAPSEL, qui a été créée suivant le modèle de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) du Ministère chargé de l'Agriculture, consiste, entre autres, en la gestion des flux d'informations générées sur le sous-secteur de l'élevage.

161. Mais, en réalité, la CAPSEL n'est pas fonctionnelle, ne disposant ni du personnel approprié (pas de statisticien par exemple), ni de locaux et de budget qui lui sont propres. La base de données censée être gérée par le Bureau des Statistiques n'existe pratiquement pas.

162. Dans la pratique, les statistiques sont gérées par la Division des Productions Animales, dont le responsable est l'ancien responsable de l'ancien Bureau des Statistiques. Les statistiques actuelles fournies par la DIREL sont produites par ses différentes divisions techniques, qui sont au nombre de quatre : (i) Division Productions Animales⁶, chargée des questions liées aux filières animales et à la politique d'élevage ; (ii) Division Protection Zoo - sanitaire, chargée des questions liées à la santé animale ; (iii) Division Hygiène Publique Vétérinaire, chargée des questions relatives à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale et (iv) Division pastorale, chargée des questions en rapport avec les ressources pastorales et les organisations professionnelles d'élevage.

163. Chacune de ces divisions produit des statistiques liées à son domaine d'intervention. En principe, la base de données du Bureau des statistiques, qui est gérée par un Ingénieur des Travaux d'Elevage, diplômé en nutrition humaine, est renseignée régulièrement par les informations générées par les divisions techniques.

⁶ L'expérience riche en statistiques relatives à l'élevage du responsable de cette division est mise à profit par la DIREL, qui lui fait jouer ainsi le rôle d'animateur dans ce domaine

164. Les activités de statistique d'élevage font régulièrement l'objet d'une programmation. Jusqu'en 1999, les activités programmées ont été correctement exécutées, dans l'ensemble, grâce à l'appui de partenaires au développement, notamment l'Union Européenne et la FAO. Ce qui a permis, jusqu'à cette date, de produire des statistiques régulières. Par la suite, les programmes n'ont plus été exécutés intégralement, suite au retrait des partenaires au développement. Ainsi, depuis cette date, à l'exception des statistiques de santé animale qui continuent de bénéficier de l'appui de projets et de celles relevées à l'occasion des activités de contrôle, les données sur l'élevage font l'objet d'estimation. Il n'existe pas, au sein du Ministère de l'Elevage, de cadre de suivi et de validation des données produites.

b. Budget, Ressources humaines et équipements

165. La Direction de l'Elevage ne dispose ni de budget consacré exclusivement aux activités statistiques, ni d'équipements et de locaux suffisants. En matière de ressources humaines, elle ne dispose pas non plus de statisticiens. Tout comme, il n'existe pas de personnel spécifique affecté à la production de statistiques. Par contre, la DIREL est démembrée jusqu'au niveau arrondissement. Elle dispose d'agents pouvant intervenir, après formation, dans les différentes activités de collecte identifiées.

c. Relations avec les autres structures de production

166. La Direction de l'Elevage a des partenaires traditionnels (CSA, DAPS, CSE, ANSD) avec qui elle échange régulièrement des informations (effectifs du cheptel, productions animales, situation sanitaire, etc.).

d. Produits : nature, qualité, diffusion, gestion

167. Actuellement la Direction de l'Elevage produit régulièrement trois types de rapport qui font l'objet d'une publication : (i) le Rapport annuel d'activités ; (ii) le Rapport annuel sur la vaccination du cheptel et (iii) le Rapport - bilan sur la Tabaski (à partir de 2005).

168. Le Bulletin mensuel d'information sur le marché du bétail (depuis mars 1999) et le Rapport annuel de suivi des troupeaux (depuis 1992), régulièrement produits dans le passé, ne le sont plus.

e. Qualité des données

169. La qualité des données collectées à l'occasion des activités de contrôle (inspection sanitaire, importations, etc.) ou d'interventions sur le plan sanitaire (vaccinations) ne se pose pas, tout comme celle des données relatives aux infrastructures recensées.

170. Par contre, pour ce qui concerne les statistiques relatives aux effectifs du cheptel, qui n'a **jamais fait l'objet d'un recensement** et aux productions animales, qui sont estimées sur la base de paramètres de productivité des troupeaux (taux de fécondité, taux d'exploitation, rendement numérique, taux de mortalité, etc.), leur qualité connaît des limites réelles, en raison de ce que les enquêtes permettant de disposer de ces paramètres ne sont plus réalisées, faute de ressources budgétaires.

Les estimations faites restent, en effet, basées sur la méthode dite « expert » dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est très discutable.

III.2.2.2. Demande en statistiques

171. La demande a trait aux données classiques relatives au sous-secteur : effectifs du cheptel, prix du bétail et des produits animaux, productions animales (viande, lait, miel et cire, etc.), aviculture moderne, taux d'exploitation et de mortalité du troupeau, les abattages (dont les abattages familiaux), etc.

172. De plus en plus, des besoins sont exprimés dans des domaines liés au commerce extérieur, en rapport avec les enjeux et défis actuels qui se posent au sous-secteur de l'élevage, qui est en proie à de profondes mutations.

III.2.2.3. Adéquation entre les statistiques générées par les politiques et stratégies et la demande identifiée

173. L'insuffisance des données produites par la Direction de l'Elevage est bien posée aujourd'hui, au regard du contexte économique nouveau marqué par la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et les Objectifs du Millénaire (OMD) pour le Développement. Les défis qui se posent au sous-secteur ont amené ainsi le Ministère de l'Elevage à initier un programme pour rendre plus performant son système d'information. Ce programme est intitulé Programme de renforcement du Système d'Information et de Gestion du sous-secteur de l'Elevage (SIGEL).

174. Les utilisateurs restent généralement sceptiques, du point de vue de la fiabilité des données de l'élevage, en ce qui concerne les effectifs du cheptel qui n'ont jamais été recensés de manière exhaustive. Les effectifs réels du cheptel étant méconnus, se pose du coup la qualité des autres données qui en dépendent : production laitière, de viande, abattages domestiques, etc. Il s'y ajoute également les risques d'erreurs liées aux méthodes d'estimation utilisées, en l'absence d'enquêtes permettant de disposer des indicateurs permettant d'affiner les données produites.

III.2.2.4. Forces et Faiblesses du système statistique d'élevage

175. Le dispositif présente des atouts qui portent notamment sur (i) la Mise en place d'une Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi-Evaluation de l'Elevage (CAPSEL) comprenant en son sein un bureau des statistiques ; (ii) l'existence d'un Plan Décennal de Développement des Statistiques Agricoles (PDSA) pour la période 2007-2016 ; (iii) l'appui des partenaires au développement (UE) dont bénéficient les statistiques de santé animale ; (iv) la mise en place par le Ministère de l'Elevage d'un programme pour rendre plus performant son système d'information intitulé Programme de renforcement du Système d'Information et de Gestion du sous-secteur de l'Elevage (SIGEL) et qui prend en compte les besoins statistiques en relation avec les OMD et la SCA et (v) la dotation relativement bonne en matériels /équipements informatiques grâce au PSAOP financé par la Banque Mondiale.

176. A contrario, le dispositif souffre du manque de maîtrise des effectifs du cheptel du fait qu'il n'y a jamais eu un recensement dans le secteur de l'élevage ; même des enquêtes ponctuelles ne sont plus réalisées depuis longtemps. De fait les effectifs actuels sont simplement estimés. Les Moyens de déplacement des agents font largement défaut et un personnel spécialisé (zootekiciens spécialisés, biométriciens) en collecte et analyse des statistiques en matière d'élevage fait défaut au niveau central et au niveau local. Par ailleurs, il est noté des réticences légendaires des producteurs à collaborer dans la collecte des statistiques d'élevage.

III.2.3. Les statistiques de l'hydraulique

177. La principale structure qui produit les statistiques est la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) /Ministère de l'Hydraulique

III.2.3.1. Cadre institutionnel et organisationnel

a. Mission et champ

178. Jusqu'à une date récente, la DGPRE était rattachée au Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et de la sécurité alimentaire. Lors du dernier remaniement ministériel, l'activité de gestion de la collecte des données concernant les eaux de surface a été confiée à un nouveau ministère, notamment celui du réseau hydrographique national (cours d'eau, bassins de rétention, lacs et canaux latéraux). Toutefois, cette activité continue d'être prise en charge par la DGPRE du fait que la base de données concernant les eaux de surface y est toujours localisée, ainsi que le personnel technique compétent pour sa gestion.

b. Budget, Ressources humaines et Equipements

179. Actuellement, la DGPRE ne dispose pas de budget qui lui est propre ; elle est tributaire du budget (BCI) alloué à la Direction. Dans le passé, le Fonds Nordique a eu à apporter à la Division un appui financier direct.

180. Le manque de ressources explique d'ailleurs l'état déplorable dans lequel se trouve le laboratoire d'analyse des eaux de la DGPRE qui n'est pas outillé actuellement (non disponibilité de réactifs, matériels et équipements d'analyses bactériologiques) pour réaliser des analyses de la qualité des eaux dans certaines localités à Dakar (Thiaroye, Guédiawaye) ou des zones du pays (Touba) où des problèmes de salubrité des eaux sont récurrents au niveau des populations. L'importance de la qualité de l'eau sur la santé des populations et les conséquences néfastes qui peuvent en découler en terme de maladies, dont l'impact négatif sur la croissance économique, la pauvreté et le développement humain tout court, milite à ce qu'une attention particulière soit accordée au financement du secteur.

c. Relations avec les structures de production

181. Pour ce qui concerne les relations avec les structures de production en général (ANSD, Collectivités locales, Santé, Education, Aménagement du territoire) le problème souvent posé est celui de la terminologie (nomenclature) utilisée pour les infrastructures (puits, puits - forage). Par exemple, ces structures comptabilisent assez souvent les puits traditionnels comme des ouvrages hydrauliques. Ce qui n'est

pas le cas, d'où les divergences constatées à ce niveau entre les données de la DGPRES et celles de ces structures.

III.2.3.2. Produits offerts: nature, qualité des produits, diffusion, gestion

182. Pour la collecte de certaines données spécifiques (socio-économiques), la DGPRES a signé des protocoles avec certaines structures comme l'OMVS, le laboratoire d'analyse des eaux de l'UCAD et le CSE.

- **Nature du produit**

183. La structure a en charge la production de cartes, de l'annuaire hydrologique, du bulletin hydrologique, du répertoire des forages.... Quelques retards sont toutefois notés dans la production du fait des difficultés de mise à jour des bases de données concernant les ressources en eau, la consommation en eau, les ouvrages hydrauliques (forages publics et privés, les bassins de rétention, les barrages, retenues et lacs).

- **Organisation, Méthode et Gestion des enquêtes**

184. Pour la production des données, la DGPRES s'appuie sur un réseau constitué de brigades. Pour les données sur les eaux de surface, 6 brigades sont concernées (Saint-louis, Matam, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Bakel). Pour les données relatives aux eaux souterraines, une équipe mobile basée à Dakar a en charge la collecte des données. Enfin, pour les données concernant l'hydraulique, ce sont les services régionaux traditionnels qui sont chargés de la remontée des informations les concernant.

185. Même si ces canaux de production des informations existent, le problème de leur mise à jour demeure en général posé. Les plannings de collecte et d'exploitation qui ont été établis ne sont pas respectés du fait des problèmes de mobilisation des ressources financières et humaines.

- **Fiabilité des données**

186. Le coût et la lourdeur des protocoles de collecte ne permettent pas une mise à jour de la base de données cartographiques. Il faut signaler qu'un problème technique de traitement des données collectées se pose également.

- **Promotion de l'utilisation des statistiques**

187. De l'avis des responsables rencontrés lors de l'étude, il est constaté que les statistiques dans le domaine hydraulique/eaux n'ont jamais suscité outre mesure l'intérêt et l'attention si l'on en juge par la place marginale qu'elles ont occupé au temps où elles relevaient du Ministère de l'agriculture. La DAPS qui en principe supervisait toutes les activités de collecte/gestion de l'ensemble des activités de sa tutelle (en particulier la gestion des données hydrauliques) n'a jamais pris en compte cette mission.

188. Avec la création d'un ministère spécifique, il est probable que la visibilité de l'information dans le secteur sera mieux assurée. D'ailleurs un programme de communication (à l'instar de ce qui se fait à la DEEC, avec diffusion de dépliants, de

supports didactiques...) est prévu avec l'appui de la Banque Mondiale. La mise à profit de la journée mondiale de l'eau est aussi envisagée pour mieux assurer la promotion de l'information dans le secteur hydraulique.

III.2.3.3. Demande en statistiques

189. Les besoins en statistiques de l'hydraulique et assainissement:

- Les données d'accès à l'eau potable
- Les données sur la collecte des déchets
- Les données sur le traitement des eaux usées

III.2.3.4. Adéquation entre les statistiques générées par les politiques et stratégies

190. Les données le plus souvent sollicitées concernent les statistiques sur le nombre de forages, la consommation en eau, les ressources en eau, etc. Comme indiqué plus haut, le problème de la mise à jour limite sérieusement la qualité des informations fournies. La nécessité d'actualiser les données et la prise en charge des problèmes liés à la qualité de l'eau dans certaines zones et localités du pays figurent parmi les problèmes récurrents du secteur. La structure en est consciente mais elle ne dispose pas des moyens (laboratoire fonctionnel, moyens de déplacement) pour s'ajuster rapidement par rapport à ces enjeux actuels.

III.2.3.5. Forces et Faiblesses du système statistique en matière d'hydraulique

191. Les atouts du système se résument en (i) l'existence de bonnes méthodologies de collecte des données qui obéissent aux normes internationales ; (ii) la préparation d'un programme de communication avec l'appui de la banque mondiale et la mise à profit de la journée mondiale de l'eau est également envisagée pour mieux assurer la promotion de l'information statistique dans le secteur hydraulique et (iii) l'existence d'un réseau (brigades, équipe mobile, services régionaux) pour la production des données.

192. Cependant, les faiblesses du système qui sont identifiées portent notamment sur : (i) les fréquents changements de tutelle constatés au niveau des activités touchant l'hydraulique dans son ensemble, qui ne sont pas de nature à faciliter ni à clarifier la gestion des statistiques concernant ce secteur. L'une des conséquences notée est la coexistence de bases de données parallèles dans le secteur ; (ii) l'absence de structure spécifique de production/gestion des données statistiques dans le secteur hydraulique ; (iii) les difficultés de mise à jour des données même si des canaux de production des informations existent ; (iii) l'acuité des problèmes techniques de traitement des données collectées avec l'absence de spécialistes compétents et de logiciels adéquats ; (iv) le manque de ressources humaines.

III.2.4. Les statistiques de la pêche

193. Les principaux intervenants sont : le Bureau des statistiques de la Direction des Pêches maritimes (Ministère de l'Economie maritime et des Transports maritimes internationaux) et le CRODT⁷.

III.2.4.1. Cadre institutionnel et organisationnel

a. Mission et champ

194. La Direction des Pêches Maritimes (DPM) a progressivement mis en place un système de collecte et de suivi de l'information sur les statistiques des pêches depuis la création du Service de l'Océanographie et des Pêches Maritimes par la loi n°59 001 du 3 juin 1959. Ce système de collecte produit des résultats sous forme de rapports annuels.

195. En outre, il convient de noter que le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) créé dans les années 70, rattaché à l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole produit aussi des statistiques sur la pêche. Cette structure collecte des données de capture et d'effort de pêche (artisanale et industrielle). Elle dispose aussi d'une base de données sur les prix.

196. Après la réforme institutionnelle de 2004, des changements sont intervenus dans l'organigramme du Ministère chargée de la Pêche, avec la création de quatre autres structures que sont la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP), la Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DPCA), la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM).

197. Les missions des directions nationales consistent en la mise en œuvre de la politique de l'Etat, selon les spécificités de ces directions mais la production de statistiques, constitue également, une mission fondamentale de l'ensemble de ces structures. Il y a lieu de noter la création de la Cellule d'Etudes et de Planification qui est une réponse adaptée par rapport à l'insuffisance des capacités de planification et d'évaluation du Ministère chargée de la Pêche et la création récente de l'Agence de l'Aquaculture dont l'une des missions repose entre autres sur la production des données dans ce secteur.

b. Budget, Ressources humaines et Equipements

198. La DPM ne dispose pas de budget spécifique alloué au Bureau des Statistiques. Comme la plupart des autres directions nationales, les budgets sont logés au sein du Ministère. Aucun moyen propre n'est destiné à la production des statistiques.

199. Avant, Le personnel était constitué de quatre (4) techniciens de la pêche mais actuellement il n'en reste que deux, avec deux assistantes (saisie et administration).

⁷ Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye

200. Le local qui abrite la structure est relativement adéquat. Le matériel informatique est constitué de deux (2) microordinateurs dont l'état n'est pas des meilleurs mais connectés toutefois à internet.

c. Programmation des activités.

201. En l'absence de contrainte particulière, généralement d'ordre financier, le recensement effectué par le CRODT, a lieu deux fois par an (saison froide et saison chaude). La zone couverte s'étend le plus souvent de Saint Louis à Djiffère. Il est mené par les enquêteurs de pêche artisanale, appuyés par une équipe mobile de chercheurs et de techniciens du CRODT. Les informations collectées ont trait entre autres, aux centres d'attache et d'origine de la pirogue, à l'équipage, à l'activité, à la puissance du moteur, aux engins utilisés...

202. En 2003, le PAPASUD8 a effectué un recensement national des femmes transformatrices de la pêche artisanale, recensement confié au CRODT. Un autre recensement général de la pêche a été réalisé en 2005 par le CRODT en relation avec la DPM, ce dernier avait pour objectif de pallier l'insuffisance des données socio-économiques (caractéristiques démographiques et socio-économiques des pêcheurs embarqués, propriétaires des pirogues...) constatées dans le secteur contrairement au recensement général de 1997 qui avait seulement permis le dénombrement des embarcations ainsi que l'inventaire des infrastructures à terre.

203. On peut signaler l'existence de plusieurs projets/programmes notamment le GIRMAC, le projet Immatriculation des pirogues dont les objectifs concourent à rationaliser les interventions dans le secteur et à assurer une professionnalisation permettant une gestion concertée et durable des ressources halieutiques, gage de leur pérennité.

204. Les programmes de recherches accomplis par le CRODT dans le cadre des priorités du département de la pêche sont arrêtés chaque année.

d. Relations avec les autres structures de production

205. La DPM collabore avec le CRODT depuis plusieurs années dans la production des statistiques de pêche. L'année 1980 marque le début de la collaboration formelle entre les deux structures en vue de résoudre les problèmes posés par la collecte et le traitement des statistiques de pêche. Sur ce plan, la DPM avait reçu à la fin des années 70, l'appui de la FAO, par le canal d'un projet financé par le PNUD dans le sous secteur artisanal.

206. Ce projet avait contribué à révéler les écarts importants existant entre les données de la DPM et celles du CRODT. Des tentatives de mise en commun des moyens pour l'adoption d'un système unique de collecte des données statistiques avaient été entreprises pour résoudre ces écarts. Celles-ci devaient arriver à une concertation permanente en vue d'aboutir à la publication des résultats validés par chacune des parties. Des difficultés matérielles et financières n'ont pas permis

cependant de pouvoir continuer cette expérience dont on a malheureusement tiré un constat d'échec dès janvier 1984.

207. En 1996, l'Observatoire Economique des Pêches avait été créé. Son rôle essentiel était le suivi économique de la filière pêche par l'établissement d'un tableau de bord de l'ensemble du secteur de la pêche, par la réalisation d'études technico-économiques, le suivi des projets relevant du secteur. La création de l'Observatoire a permis de reprendre les discussions sur la problématique des statistiques. La poursuite de la réflexion devait s'appuyer sur les diagnostics déjà formulés pour arriver à des réformes permettant d'améliorer les systèmes statistiques. C'est ainsi que des cellules conjointes de collecte des données, sur la base d'une méthodologie harmonisée, ont été initiées. Cette collaboration a nécessité des actions préliminaires concernant la mise à niveau des agents intervenant dans le système de collecte, des contacts réguliers sur le terrain et des échanges entre toutes les structures impliquées.

208. Ces cellules travaillent à l'aide des bordereaux d'enquêtes confectionnés par le CRODT. Les principaux centres de pêche concernés sont St Louis, Dakar et Thiès. Ils ont la particularité de couvrir les sites couverts à la fois par la DPM et le CRODT et font l'essentiel des débarquements de la pêche artisanale (90%). En dehors de ce cadre, les méthodes inspirées par la DPM restent en vigueur même si les bordereaux CRODT peuvent être utilisés. Il faut signaler que la DPM est représentée au niveau de tout le littoral alors que les représentations du CRODT sont très limitées. Depuis quelques années, les cellules conjointes n'ont pas fait l'objet ni de suivi ni d'évaluation, suite à des ruptures constatées dans la collaboration que les structures avaient pour mission d'entretenir.

209. Au niveau national, il n'existe pas de cadre officiel de suivi/validation des activités statistiques en matière de pêche. Cependant certaines données de la DITP et de la DPSP sont prises en compte dans le Rapport annuel des pêches de la DPM qui constitue la structure officielle de production et de publication des statistiques de pêche. A cet effet, la DPM entretient aussi des relations avec la FAO dans la confection de l'annuaire des pêches et beaucoup d'autres organisations régionales de pêche comme la Commission internationale pour la conservation des thons (ICCAT)...

210. Enfin, en matière de collaboration, il faut signaler les travaux annuels des budgets économiques (DPM, ex DPS), les travaux conjoints (Experts ex DPS et la Cellule d'Etude et de Planification) effectués en 2006, portant sur une évaluation de la contribution au PIB de la pêche artisanale⁹. Ces travaux ont débouché sur un certain nombre de recommandations notamment dans la production/gestion des statistiques du secteur de la pêche.

211. Au niveau sous-régional, entre 2000-2002, un projet dénommé SIAP (Système d'information et d'analyse des pêches) avait été initié dans le cadre du 7ème FED sous l'égide de la Commission Sous-Régionale des Pêches- CSRP (Sénégal, Mauritanie, Gambie, République de Guinée, Guinée Bissau, Cap-Vert). La Sierra Léone a intégré récemment la CSRP.

⁹ Dione, Sy, NDiaye, 2006-Contribution économique et sociale de la pêche artisanale au Sénégal. -Etude PMEDF/FAO

212. L'objectif de ce projet clôturé en 2003, était la mise en place d'un système d'information et d'analyse des pêches dans le but de renforcer la coordination et la mise en œuvre d'une bonne gestion des ressources halieutiques à l'échelle nationale et sous-régionale. Des outils informatiques ont été développés dont Statbase qui est un logiciel gérant une base de données statistiques sur pêche en Afrique de l'Ouest. Les données statistiques contenues dans cette base représentent les statistiques de la pêche maritime pour les six pays de la CSRP, qu'il a été possible de rassembler dans le cadre du projet, sur la période comprise entre 1950 à 2002.

213. La CRSP s'est appuyée sur les recommandations du projet SIAP, pour élaborer un plan d'actions dont la DPM et le CRODT sont parties prenantes. Ce plan s'articule autour de cinq composantes qui sont : (i) le suivi-contrôle et la surveillance des pêches ; (ii) la recherche halieutique ; (iii) les politiques d'aménagement ; (iv) la gestion institutionnelle et (v) les informations sur les pêcheries.

III.2.4.2. Produits offerts: nature, qualité, diffusion, Gestion

• Nature des produits

214. La DPM produit un rapport annuel intitulé « Résultats généraux des pêches maritimes » qui donne des informations portant sur le secteur artisanal et le secteur industriel.

215. Les informations relatives au secteur artisanal concernent les captures débarquées et leurs utilisations en mareyage en frais (mareyage interrégional et exportation dans la sous région, en transformation artisanale et en consommation locale de produits frais. Le rapport donne des estimations sur le nombre de pirogues et de pêcheurs actifs.

216. Les données sur le secteur industriel couvrent les captures débarquées. Cette production est destinée pour la plupart à la transformation industrielle qui sera par la suite exportée. Les exportations sont établies par type de produits et par destination.

217. Le CRODT produit des informations à caractère technique et scientifique portant sur les données socio-économiques, expérimentales, environnementales et les données sur l'aquaculture. D'autres données proviennent de sources diverses et comprennent les projets et coopérations de recherche, les études et consultances sur différents thèmes.

218. Au niveau de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, les produits sont composés (i) des captures conservées (mises à terre) ; (ii) des captures rejetées en mer ; (iii) des statistiques sur l'accidentologie au niveau de la pêche artisanale et (iv) des suivis des opérations de surveillance des navires avec des inspections (à bord, à quai, en mer ou par survol aérien) et des arraisonnements.

219. La plupart de ces données sont conservées sur support électronique et ne font pas l'objet de publication. Les informations disponibles concernant la pêche continentale et l'aquaculture sont relatives à l'armement, aux infrastructures aquacoles et à l'identification des acteurs.

220. La Cellule d'Etudes et de Planification publie une note de conjoncture trimestrielle portant sur le suivi d'un échantillon de zones pilotes en pêche artisanale et sur le sous secteur industriel et les tendances sur les marchés.

- **Organisation et gestion des statistiques**

221. La DPM produit des informations statistiques sur la pêche artisanale collectées à partir des postes de contrôle qui couvrent les centres de débarquement. Au niveau national, il n'existe que 39 postes de contrôle pour 186 centres de pêche.

222. Les méthodologies de collecte de ces données ne sont pas harmonisées ; elles dépendent des spécificités des zones mais aussi des moyens mis en œuvre.

223. Pour les statistiques de captures de la pêche industrielle, la DPM complète les déclarations des armateurs (ou de leurs représentants) par les rapports des observateurs embarqués à bord des bateaux étrangers.

224. Les statistiques des captures artisanales et industrielles sont saisies et traitées sous Excel pour fournir les résultats des pêches maritimes publiés chaque année par la DPM.

225. Le marché au poisson qui est une source d'information intéressante (prix de gros, importations...) dépend sur le plan institutionnel de la commune de Pikine alors que les activités techniques qu'on y mène dépendent de la DPM.

226. Le système de collecte du CRODT couvre aussi bien les pêcheries artisanales qu'industrielles. Ce système en place depuis des décennies, est régulièrement révisé et adapté à l'évolution du contexte de la pêche.

227. En pêche artisanale maritime, il existe trois types de recueil de données : le recensement du parc piroguier et des engins de pêche, le relevé de l'effort de pêche et l'enquête portant sur les captures, fréquences de taille et sur les prix effectuées sur les huit principaux centres de débarquement.

228. Les informations collectées ont trait entre autres aux centres d'attache et d'origine de la pirogue, à l'équipage, à l'activité, à la puissance du moteur. Trois procédés liés à la physiologie de chaque centre sont utilisés. Il s'agit du pointage, du double comptage et de l'interview. Pour les enquêtes, la méthodologie est basée sur le principe de l'échantillonnage stratifié croisé (centre x quinzaine x engin de pêche). Ce type de stratification a pour but de mieux prendre en compte les fluctuations spatio-temporelles et les spécificités de chaque type de pêche.

229. En ce qui concerne la pêche industrielle, trois catégories sont distinguées à savoir la pêche sardinière, la pêche chalutière, et la pêche thonière. Les informations sur les marées (effort en heures de mer, position géographique, etc.), sur les captures (débarquements et rejets), sur les campagnes de marquage et sur les fréquences de taille sont collectées. La pêche thonière ou pêche hauturière dispose d'une importante base de données couvrant toute la zone de l'Atlantique (de la Mauritanie à l'Angola). Des données d'organisations internationales comme l'ICCAT sur l'activité des canneurs français et des senneurs basés à Dakar et à Abidjan sont également disponibles.

230. Dans le cadre du traitement des données du recensement, les données sont agrégées par région maritime, par groupe d'engins et par saison. Il en résulte le calcul du nombre total de pirogues du littoral sénégalais. Le nombre total de pirogues dans les ports d'enquête est également déterminé pour évaluer leur représentativité selon les critères énumérés ci-dessus. Ces deux procédures permettent de déterminer les coefficients d'extrapolation régionaux par groupe d'engins et par saison.

231. « En ce qui concerne les données d'effort de pêche et de captures, l'effort de pêche est agrégé pour évaluer la nécessité d'extrapoler. Ensuite, la jointure de l'effort et des paramètres des sorties échantillonnées, permet le calcul de la prise par unité d'effort (pue) et de la détermination des captures extrapolées par port, engin et par quinzaine ».

232. Dans le cadre du traitement des pêcheries industrielles (sardinière et chalutière), les procédures sont presque identiques mis à part quelques transformations spécifiques. Quant à la pêche industrielle thonière, le traitement des données de base se fait à travers le système international de l'ICCAT. Celui-ci est basé sur un programme standard (AVDTH) développé sous Access permettant la saisie, le contrôle et la validation des statistiques thonières.

233. Dans toutes les pêcheries, des fréquences de tailles sont établies par espèce en vue de leur intégration dans des modèles d'évaluation des ressources. Les procédures de traitement des fréquences de taille sont assez complexes.

234. Au niveau de la DPSP, les données relatives aux navires de pêche proviennent de la saisie des formulaires de demande de licences renseignés par l'armateur ou le consignataire et soumis à l'approbation d'une commission consultative d'attribution de licences pour tout nouveau navire. Les types de données collectées sont entre autres, le nom du navire, le type de pêche, le maillage autorisé, le TJB, les caractéristiques physiques...

235. Les données relatives aux captures sont collectées à partir des rapports de fin de marée des observateurs. Les types de données collectées sont principalement le nom du navire, le nombre de jours de mer, la zone de pêche, les quantités pêchées, débarquées, rejetées, et traitées, les prix par espèce et le lieu de débarquement.

236. Il existe à la DPSP, une base de données relative à la « Gestion des navires ». Cette base permet d'avoir toute la flotte sénégalaise ayant une licence au Sénégal. Cette base est d'une importance capitale car constituant un indicateur d'effort de pêche.

237. Pour les données relatives aux captures, un programme relatif à la gestion des captures permet la saisie détaillée des opérations de pêche et captures effectuées pendant une marée. Un autre programme appelé programme de synthèse de la gestion des captures permet de traiter la fiche de synthèse établie par l'observateur.

238. En ce qui concerne la DPCA, un système d'information dont les bases ne sont pas encore solides, est en cours de mise en place. La méthodologie de ce protocole s'inspire très largement du système d'échantillonnage en pêche artisanale maritime élaborée par le CRODT ainsi que de l'expérience acquise par la recherche halieutique à travers des projets en pêche continentale.

239. Aucun système de traitement opérationnel n'est encore mis sur pied. Cependant, d'après le protocole de traitement envisagé, les procédures de calcul ne devraient pas être très différentes de celles de la pêche artisanale maritime du CRODT et de la DPM pour certaines données.

240. Pour un meilleur suivi des entreprises de la filière exportation, l'automatisation des différentes fonctions de la division des inspections et contrôle, ex-BCPH, est lancée en 2000. Le logiciel permet à la DITPM, d'informatiser la délivrance des certificats d'origine et de salubrité ainsi que les informations connexes liées à la manutention et à l'état du produit. Cette base permet de suivre l'activité des établissements de pêche, de sécuriser la certification sanitaire et d'assurer la traçabilité de certaines informations (alertes sanitaires, saisies...) et de traiter les statistiques d'exportations et le suivi de l'armement thonier lié à la conserverie.

241. Le système de collecte de la DGEFM n'est pas encore mis en place. Dans une moindre mesure, d'autres institutions comme le Port participe à la production de statistiques de pêche. Il s'agit d'une opération de comptabilisation des quantités débarquées ou embarquées en vue de la perception de redevances portuaires sur les produits halieutiques. Ainsi, pour lutter efficacement contre les fausses déclarations, un corps de contrôle composé de 14 agents a été mis sur place. Ce corps de contrôle relève de façon exhaustive les quantités de poissons à l'aide de fiches de constatation. Les manifestes de déclarations de douane sont ensuite confrontés aux quantités relevées dans les fiches de contrôle et des redressements sont apportés en cas de nécessité.

III.2.4.3. Demande de statistiques :

242. Généralement la demande émanant des services administratifs porte sur les données de capture dans le secteur de la pêche industrielle et artisanale, la consommation locale et la transformation artisanale. Certaines demandes sont spécifiques et portent sur des filières comme le mareyage industriel, la conserverie, la production de farine de poisson.

III.2.4.4. Adéquation entre l'offre et la demande

243. S'agissant de la couverture, les données socio-économiques (nombre de pirogues, nombre de pêcheurs), les recensements sur les catégories socio-professionnelles (transformatrices, mareyeurs) et la connaissance des importations de produits frais doivent faire l'objet de plus d'intérêt dans le cadre d'une meilleure gestion de l'exploitation de la ressource dans un contexte de rareté. Il faut aussi noter que la plupart des données sont dans des formats agrégés qui ne permettent pas le niveau d'analyse détaillé souhaité par le public, notamment la dimension genre. L'absence de base de données ainsi que des synthèses pluriannuelles sont déplorées par les utilisateurs.

244. La pêche (grappe des produits de la mer et de l'aquaculture) figure parmi les quatre secteurs inclus dans la SCA. La stratégie nationale de croissance accélérée (SCA) promue par le DSRP II s'appuie sur la grappe des produits de la mer et de

l'aquaculture qui figure parmi les 5 secteurs de l'économie nationale à haut potentiel économique, devant être les leviers d'une croissance accélérée de l'économie nationale. Afin de mesurer l'état zéro et les progrès quantitatifs dans la mise en œuvre de la SCA, il convient de disposer d'indicateurs mesurant la contribution des têtes de grappes au PIB. Cela suppose d'adapter le format de présentation des résultats de la comptabilité nationale.

245. En effet, dans la nomenclature de la comptabilité nationale, la branche pêche comprend la pêche artisanale et la pêche industrielle et concerne uniquement les activités d'exploitation des ressources halieutiques qui relèvent du secteur primaire. Le PIB de la branche pêche n'intègre pas la transformation (artisanale et industrielle) des produits de la pêche considérée comme une activité du secteur secondaire et la commercialisation qui relève du tertiaire. Il convient donc d'élaborer au niveau de la comptabilité nationale, des comptes satellites qui permettent de mesurer la contribution au PIB de la pêche en tant que filière mais aussi la contribution des sous filières composantes (transformation artisanale, transformation industrielle etc.).

246. Ces améliorations permettront de réaliser les projections macroéconomiques et de mesurer les effets des programmes mis en place dans le cadre de la SCA. Sur cette base, les données des activités situées en aval de la production (transformation artisanale, transformation industrielle, fabrication de sous produits, conserverie) pourraient être privilégiées dans la politique de production/gestion des informations.

III.2.4.5. Forces et Faiblesses du système statistique des pêches

- **Les atouts du système :**

247. Le système statistique des pêches présente des atouts importants qui sont illustrés par (i) la disponibilité de méthodologies, procédures de collecte de l'information statistique relativement bien maîtrisées et d'une importante base de données biologiques et socio-économiques relatives à la pêche, notamment pour le CRODT; (ii) l'exécution périodique de recensements par les administrations intervenant dans le secteur et (iii) la disponibilité de recommandations déjà faites, notamment dans la production/gestion des statistiques du secteur de la pêche, à l'issue de travaux conjoints avec l'ex-DPS portant sur la contribution au PIB de la pêche artisanale.

- **Les faiblesses du système :**

248. Certaines statistiques semblent mal cernées. En effet, au niveau national, il n'existe pas de cadre officiel de suivi/validation des activités statistiques en matière de pêche. Les statistiques concernant les importations des pays frontaliers (Mauritanie, Guinée Conakry) semblent mal connues ainsi que les statistiques sur les exportations et sur leurs prix. Il en est de même des produits de pêche provenant des pays Européens, Asiatiques et Sud-américains importés par les industries, traités puis réexportés vers d'autres marchés. Par ailleurs, il est noté une absence de données concernant l'aquaculture.

III.2.5. Les statistiques de l'énergie :

III.2.5.1. Cadre institutionnel et organisationnel

a. Mission et champ

249. Le principal intervenant est le Système d'Information Energétique (SIE) /Direction de l'Energie /Ministère de l'Energie et des Mines

250. L'accès à l'information énergétique fiable constitue un enjeu de taille pour asseoir une politique nationale de l'énergie structurée et cohérente. L'analyse de l'état de l'information énergétique au Sénégal dans un passé récent a montré que l'une de ses principales faiblesses était le manque de statistiques fiables, régulières, validées et centralisées. Ainsi, même si les données ont toujours existé, elles demeuraient souvent dispersées et contradictoires selon les sources (par exemple pour les combustibles domestiques, les données de la Direction de l'énergie et celles de la Direction des Eaux et Forêts étaient discordantes). Pendant longtemps les informations en statistiques énergétiques sont restées confinées au sein des structures spécialisées faute de mécanismes de diffusion appropriés. Ces défaillances ont rendu difficile l'élaboration de bilans énergétiques : le dernier bilan énergétique du Sénégal publié officiellement avant la mise en place du SIE-MEM date de 1994.

251. Créée en 2005¹⁰, le SIE-Sénégal est une structure logée à la Division de la Planification au sein de la Direction de l'Energie qui fonctionne sous forme de projet financé par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) par le biais de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) en collaboration avec d'autres partenaires au développement¹¹. Il s'agit d'un modèle de projet que l'on retrouve aussi au Niger et au Togo avec les mêmes partenaires au développement. En fait, suite à un appel à candidature auquel ont répondu 11 pays africains, et après une sélection rigoureuse de ces 3 pays ont été retenus comme premiers pays-tests pour préfigurer le SIE-Afrique, objectif fixé dans le cadre de l'UEMOA.

252. Le SIE/MEM gère la base unique alimentée à partir des « modèles » fournies par les 6 Divisions¹² que compte la Direction de l'Energie. Ces données concernent selon le cas l'énergie (énergie solaire, grosses industries), les produits pétroliers, les produits de la biomasse (charbon & bois de feu), les résidus agricoles (coque d'arachide, bagasse), les données de population.

253. Le SIE n'est pas structuré en service autonome mais fonctionne plutôt comme une unité de coordination (le coordonnateur appartient à la Division Planification) qui centralise et publie les données du secteur sous forme de rapport annuel.

¹⁰ En avril 2005 précisément

¹¹ UEMOA, UE, AIE

¹² Division électricité, Division combustibles domestiques, Division hydrocarbures, Division économie d'énergie, Division énergie renouvelable, Division planification

b. Budget, Ressources humaines et Equipements

254. Le SIE/MEM bénéficie d'un financement alloué par l'IEPF sur la période (2005-2007) qui s'élève à **20 millions Fcfa**, financement qui prend en charge une enquête biomasse. Une contrepartie sur budget national de 18 millions Fcfa est également allouée au projet, qui a permis l'organisation de séminaires. Avec la clôture du projet au 31 décembre 2007, le problème de la pérennisation des activités et des acquis du SIE/MEM va se poser de façon cruciale.

255. S'agissant du personnel, le projet n'a recruté qu'une seule secrétaire chargée de la saisie et une assistante au coordonnateur (contrepartie sénégalaise).

256. De l'avis du coordonnateur du SIE/MEM, la conception et la gestion de cette base de données pourraient être améliorées grandement si la SIE/MEM disposait d'un personnel spécialisé notamment d'un Statisticien et d'un Informaticien.

c. Relations avec les autres structures de production

257. Les activités du SIE/MEM ont été arrêtées d'accord partie avec les partenaires au développement depuis le démarrage (2005) dans le cadre d'un Plan de travail tri-annuel avec un échéancier précis des activités programmées jusqu'en décembre 2007. Par arrêté ministériel, un Comité de concertation¹³ sur le SIE (CC/SIE) a été créé dont le rôle est la mise en cohérence les données ainsi que leur validation en dernier ressort. Par ailleurs, il existe un Manuel de procédures qui fait office de « mémoire du projet » qui codifie la collecte des données, la constitution des tables de données, etc.

III.2.5.2. Produits offerts : nature, qualité, diffusion, gestion

258. Un premier rapport annuel intitulé « SIE-Sénégal » a été produit en 2005. Ce rapport fait le point sur :

- le bilan énergétique 2004, notamment en ce qui concerne : (i) l'approvisionnement intérieur par type d'énergie en 2004 ; (ii) la transformation (raffinage par la SAR, de production d'électricité (Senelec et auto-producteurs) et de production de charbon de bois) ; (iii) les consommations finales totales par type d'énergie ;
- les évolutions des consommations énergétiques entre 2000 et 2004 ;
- les enjeux de la politique énergétique au Sénégal, notamment : (i) la sécurité et les coûts des approvisionnements énergétiques (taux de dépendance énergétique, facture pétrolière) ; (ii) la sécurité des approvisionnements d'énergie électrique notamment au niveau des modes de production (Senelec, auto - producteurs, Centrale hydro-électrique).

259. La collecte des données primaires est faite selon un processus bien défini. A savoir : (i) l'établissement au préalable, d'un formulaire général de saisie ; (ii) l'adaptation du formulaire selon la nature des données sollicitées et (iii) une lettre de saisine des autorités qui fournissent les informations ;

¹³

Ce Comité est constitué de : SIE, ex-DPS, DEEC, DEFCS, Senelec, CN Hydrocarbures, Progède, Peracod

260. La collecte des données est faite par le Responsable du modèle concerné. Pour toutes les données collectées et livrées, chaque Responsable de modèle effectue des tests de cohérence pour établir la vraisemblance des données.

261. De manière générale, au niveau des relations avec les fournisseurs, la remontée des informations pose quelquefois des problèmes. Le SIE/MEM ne dispose pas de personnel qui lui est propre, les responsables des différentes divisions chargés d'alimenter la base sont partagés entre cette tâche et d'autres n'ayant aucune relation. Un problème de disponibilité en ressources humaines se pose au plan général au niveau de la Direction de l'énergie.

262. La collecte ou la validation sur le terrain de certaines données est confrontée aux problèmes de moyens logistiques notamment (le SIE/MEM ne disposant pas de véhicule).

• **Gestion de la production**

263. Il existe au niveau du SIE/MEM, une base de données gérée actuellement sous Microsoft Excel. L'approche privilégiée a été la compatibilité avec des développements futurs avec des logiciels spécialisés en gestion de base de données (Access par ex.). Le principe qui a prévalu dans l'architecture du système a été le souci d'isoler les tâches. Ainsi, on peut identifier quatre principales composantes du processus de gestion des flux de données : les formulaires de saisie; les classeurs de modélisation; La base de données ; Les fichiers de présentation.

III.2.5.3. Demande de statistiques

264. En général la demande (ex-DSP, MEF, UEMOA, IEP) concerne les données comme l'approvisionnement intérieur par type d'énergie, la transformation (raffinage par SAR, la production d'électricité (Senelec), les évolutions des consommations énergétiques, des données socio-économiques et démographiques, les données sur les importations énergétiques.

III.2.5.4. Adéquation entre l'offre et la demande

265. Il est évident que le caractère stratégique et assez spécifique des données dans ce secteur ne facilite pas toujours la fiabilité des informations fournies par des producteurs primaires. La remontée (délais) de l'information elle-même, des structures de production (SAR, Senelec) pose parfois quelques problèmes au niveau de la désagrégation. Par ailleurs, il arrive souvent qu'entre structures de production, les données soient divergentes (cas de la SAR et de la Senelec).

266. S'agissant également des combustibles domestiques en particulier dans leur composante biomasse-énergie les données produites sont des estimations.

267. Toujours est-il que le 1er Rapport (2005) qui a été produit par le SIE a été unanimement apprécié par l'ensemble des utilisateurs.

268. Comme déjà évoqué la création du SIE figure parmi les objectifs fixés dans le cadre de l'UEMOA. La production des données prend donc en charge les besoins pré-identifiés et jugés comme étant stratégiques.

III.2.5.5. Forces et Faiblesses du système statistique énergétique

• Les atouts du système :

269. Le SIE-Sénégal bénéficie d'un financement extérieur et constitue une référence au niveau des pays de l'UEMOA. Un travail important a été accompli par le Projet qui joue actuellement un rôle stratégique dans la coordination des statistiques dans le secteur de l'énergie ; le 1er Rapport (2005) qui a été produit par le SIE a été unanimement apprécié par l'ensemble des utilisateurs. Il existe un Manuel de procédures qui fait office de « mémoire du projet » qui codifie la collecte des données, la constitution des tables de données ...etc. Par ailleurs, par arrêté ministériel, un Comité de concertation a été créé dont le rôle est la mise en cohérence les données ainsi que leur validation en dernier ressort.

• Les faiblesses du système :

270. Le financement du SIES sous forme de projet pose actuellement la problématique de sa pérennité. La structuration du SIES qui n'a pas de personnel qui lui est propre et à plein temps pose le problème de la pérennité du dispositif. La remontée (délais) de l'information des structures de production (SAR, Senelec) pose également quelques difficultés. Etant donné le caractère stratégique et assez spécifique des données en matière d'énergie la fiabilité des informations fournies par des producteurs primaires est sujette à caution. La conception et la gestion de la base de données pourraient être améliorées si un personnel spécialisé (Statisticien, Informaticien) était disponible. La collecte ou la validation sur le terrain de certaines données est confrontée aux problèmes de moyens logistiques notamment (le SIE/MEM ne disposant pas de véhicule).

III.2.6. Les statistiques de l'environnement

271. Les principaux intervenants dans le secteur sont : (i) la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols / Ministère de l'Environnement & de la Protection de la nature ; (ii) la Cellule SIG / Direction des Parcs Nationaux / Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature et (iii) la Direction de l'Environnement & des Etablissements Classés / Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature.

III.2.6.1. Cadre institutionnel et organisationnel

a. Mission et champ

272. L'arrêté ministériel N° 10-621 du 17 septembre 1981 portant organisation de la Direction des Eaux, Forêts et Chasses constitue le texte de référence qui précise les missions et attributions de cette structure. Les activités de la DEFCCS sont réparties entre les cinq composantes suivantes qui sont organisées en divisions: (i) Aménagement et productions forestières (DAPF); (ii) Protection des forêts (DPF); (iii) Gestion de la faune et des eaux continentales (DGF); (iv) Reboisement et

conservation des sols (DRCS) et (v) Suivi, évaluation, formation et sensibilisation (DSEFS).

273. Chacune de ces divisions produit des statistiques forestières qui sont toutefois consolidées au niveau de la Division Suivi Evaluation Formation et Sensibilisation (DSEFS). La DSEFS joue également le rôle d'interface pour le suivi et l'évaluation des activités planifiées.

274. Le Sénégal compte 6 Parcs Nationaux, 4 Réserves Naturelles et 5 Aires Marines Protégées ; globalement cela représente environ 8% de la superficie du pays. La Direction des Parcs Nationaux (DPN) est constituée de six (6) Divisions et d'une Cellule SIG, structure ayant les mêmes attributions que les divisions et qui a en charge la production/gestion des données et de l'information du secteur. La phase de mise en place du SIG a duré cinq ans (Février 2001-Octobre 2005) et a été exécutée par un bureau d'Etude belge dénommé « I-MAGE Consult ».

275. Sur le plan organisationnel, la DPN ne dispose pas de services déconcentrés : chaque parc national est administré par un Conservateur dont la mission est de veiller à l'application du règlement régissant le parc en question.

276. Il n'a pas été identifié un service particulier spécialisé dans la production/gestion des statistiques relevant de la Direction de l'Environnement et des établissements classés. C'est un Conseiller technique du Directeur qui est chargé de la coordination de l'information statistique émanant des Divisions techniques produisant des statistiques de l'environnement c'est-à-dire de: (i) la Division des Etablissements Classés ; (ii) la Division des Etudes d'Impact/lutte contre les Pollutions et Nuisances et (iii) la Division du Cadre de Vie.

b. Budget, Ressources humaines et Equipements

277. La DEFCCS dispose d'un personnel très bien formé mais malheureusement en nombre insuffisant. Certains services sont insuffisamment dotés de personnel forestier d'où la nécessité de procéder à des recrutements d'agents par le biais de la Fonction Publique en vue de renforcer le dispositif. Au niveau central, la DEFCCS dispose de cadres de haut niveau (Ingénieur des Eaux et Forêts) contrairement aux régions qui en disposent peu. Le niveau Agent technique est également sous-représenté en ce sens que certaines brigades forestières n'ont qu'un seul agent technique des Eaux et Forêts.

278. Bien que les divisions techniques nationales, les IREF, et les Secteurs Forestiers disposent au moins d'une voiture opérationnelle, les moyens logistiques méritent d'être renforcés pour assurer une plus grande mobilité des agents surtout dans la collecte et la transmission des informations.

279. Globalement, les moyens financiers du service ont connu une diminution sensible du fait que plusieurs projets et programmes forestiers qui apportaient une contribution financière notoire ont pris fin. En dehors du budget général de l'Etat la DEFCCS reçoit une contribution des Pays Bas dans le cadre de l'Appui Budgétaire dans le secteur de l'Environnement.

280. La DEFCCS dispose de locaux adéquats et équipés d'ordinateurs avec INTERNET et INTRANET.

281. La Cellule SIG ne dispose pas de budget propre, et de manière générale elle traverse actuellement une phase très difficile du point de vue des moyens nécessaires à son fonctionnement minimal : (i) elle ne dispose pas de véhicule de liaison pour des missions de contrôle et de supervision des UDE ; (ii) certaines informations sont inexistantes ou incomplètes (fiches de terrain non encodées) ; (iii) l'environnement informatique est précaire (applicatif informatique parfois défaillant.) et (iv) le personnel de terrain est insuffisamment formé (reconnaissance des espèces, utilisation de la fiche, carte et GPS).

282. Il n'existe pas au niveau de la DEEC de structure spécifique de production/gestion des statistiques. Les activités y afférentes sont financées directement sur le budget de la Direction. Toutefois, il faut signaler que beaucoup de partenaires au développement appuient la Direction dans le domaine de la promotion des statistiques/indicateurs liés à l'environnement (Coopérations Française, Belge, Néerlandaise et Allemande).

Soucieux d'une efficacité des allocations budgétaires et d'une meilleure traçabilité des dépenses publiques, le gouvernement a introduit, à partir de 2005, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) avec la mise en place de budgets programmes pour une gestion axée sur les résultats au niveau de quatre départements ministériels dont celui de l'Environnement. A cet égard, le MEPN a élaboré son premier CDSMT couvrant la période 2005-2007.

c. Relations entre les structures de production

283. La DEFCCS entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des Directions du Ministère de l'Environnement (DEEC, DPN) de même qu'avec la CEPS avec qui elle partage la coordination au niveau ministériel et d'autres cadres d'échanges et de concertation notamment dans le cadre du Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT).

• **Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi (CEPS)**

284. La CEPS est une structure créée en septembre 2003. Elle coordonne les activités de planification au niveau ministériel et chaque année, elle élabore un PTA avec la contribution des directions nationales, des projets et programmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Ce PTA est décliné en programmes, indicateurs de résultats ou d'impacts, en cibles annuelles, en contribution de chaque structure et en coûts des activités.

• **Centre de Suivi Ecologique (CSE)**

285. C'est une Association (Etat, partenaires au développement, privés...) qui collecte, traite et diffuse des données et des informations sur l'étendue du territoire national, sur les ressources naturelles, en utilisant des technologies spatiales. C'est une structure qui se positionne de plus en plus dans la fourniture de produits et services de SIG basés sur la cartographie de l'occupation des sols, la création de

bases de données environnementales etc. Dans ce cadre, le CSE constitue un partenaire important qui prend en charge (depuis 1991) pour le compte de la DEFCCS, le suivi des feux de brousse grâce au satellite MODIS.

286. Du fait du caractère transversal de l'environnement plusieurs structures du Ministère (DEFCCS, CEPS, DEEC, DPN), le CSE, des projets, des structures de recherche et des ONG collectent des données, créent ou entretiennent des bases de données environnementales, notamment en ce qui concerne (i) l'inventaire des ressources et réserves forestières ; (ii) la consommation de charbon de bois et (iii) l'inventaire des Ressources Forestières : Pour l'inventaire des ressources et réserves forestières divers acteurs interviennent : DAT/USAID¹⁴, FAO, PROGEDE.

287. Pour la consommation de charbon de bois, les données sont produites aussi bien par la Direction de l'Énergie que par la DEFCCS. La première procède par des enquêtes sondages à partir d'un échantillon tandis que la seconde se fonde sur les statistiques réglementées. En effet, l'exploitation forestière est soumise à une réglementation spécifique selon le type de produit : (i) l'exploitation des produits forestiers est soumise au paiement de taxes pour l'obtention d'un permis de coupe ; (ii) le permis de circulation permet au détenteur du permis de coupe de transporter librement d'un endroit à un autre son produit et (iii) le permis de dépôt permet un stockage licite des produits forestiers sur une durée déterminée.

288. Les évaluations indépendantes menées par ces deux structures étatiques conduisent la plupart du temps à des écarts énormes. A titre d'exemple, sur la période 1980-1997, la consommation de charbon de bois est estimée en moyenne annuelle à 233.462 tonnes par les services de l'Énergie au moment où le service forestier annonçait le chiffre de 105.614 tonnes, correspondant à un rapport différentiel qui va du simple au double.

289. La DEFCCS tire ses statistiques à partir des quotas de permis de coupe attribués annuellement aux exploitants forestiers par les pouvoirs publics. Cependant les prélèvements frauduleux sont difficilement quantifiables. La Direction de l'Énergie elle, opère par sondage, on peut toujours émettre des réserves sur le degré de représentativité de l'échantillonnage et les erreurs d'extrapolation. Dans l'un comme dans l'autre des cas, il y a sans doute des biais, mais la réalité serait peut-être à rechercher entre les deux évaluations, d'où la nécessité d'une harmonisation des méthodologies utilisées. Dans ce cadre, il a été signalé que des termes de référence d'une étude en vue d'harmoniser les méthodologies des deux structures ont été élaborés.

➤ Inventaire des Ressources Forestières

290. La mise en place du volet « offre » de ce programme requiert une connaissance précise du potentiel forestier dans la zone d'intervention et de la dynamique des formations forestières pour asseoir les plans d'aménagement dans une perspective

¹⁴ La dernière évaluation des ressources forestières du Sénégal a été effectuée en 1985 dans le cadre du projet « Cartographie et télédétection des ressources naturelles DAT/USAID ». Des cartes du couvert végétal avaient été alors réalisées à partir d'imagerie satellitaire Landsat MSS. Cette étude reste encore la seule source d'évaluation des potentialités forestières du Sénégal.

durable. Mieux, le PROGEDE veut à travers le SIEF (Système d'Information Ecologique et Forestier) impulser la mise en œuvre d'une base de données nationale permettant une bonne connaissance du potentiel ligneux et de son évolution. Ainsi, les professionnels qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles pourront disposer d'une connaissance de base minimale pour une amélioration substantielle des modalités d'intervention.

291. Le SIEF comprend : (i) la photographie aérienne de 1.300.000 ha dans la zone d'intervention du PROGEDE pour la production d'orthophocartes ; (ii) la cartographie thématique donnant les types de peuplements forestiers et les données dendrologiques; (iii) la mise en place d'un réseau de placettes permanentes à l'échelle nationale pour le suivi de la dynamique de végétation ; (iv) l'inventaire écologique, forestier et pastoral de 600 000 ha dans les régions de Tambacounda et de Kolda et (v) la mise en place d'un système de gestion de base de données (SGBD) et d'un système d'information géographique (SIG) pour l'exploitation et le suivi des données forestières et écologiques.

292. La Cellule SIG entretient des relations étroites avec le CSE (un protocole lie les deux structures dans le cadre du Projet VALEUR15). Le CSE assiste la Cellule dans la gestion du SIG (formation en Excel).

CEPS : la Cellule sert d'interface à la CEPS au niveau de la DPN.

293. Un programme de travail annuel (PTA) existe : par exemple en principe le 15 janvier de chaque année la Cellule doit procéder au décompte des oiseaux d'eau qui sont considérés comme des bio-indicateurs pour le changement d'écosystème. La gestion partagée (co-gestion) étant une tendance forte au niveau du secteur, des Comités Locaux, des GIE d'éco-guides et d'éco-gardes ont été mis en place pour appuyer la gestion des différents sites. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont lieu au niveau de ces cadres de concertation.

294. Dans le cadre des travaux portant sur l'état de l'environnement au Sénégal, la DEEC collabore avec le CSE au même titre que la DEFCCS, la DPN. Elle a aussi des relations étroites (suivi des indicateurs spécifiques) avec la CEPS dans le cadre l'ABS mis en place dans le CDS-MT du secteur de l'Environnement.

Il est aussi envisagé que la DEEC soit le point focal du FEM/Comité National.

III.2.6.2. Produits offerts : nature, qualité, diffusion, gestion

295. Toutes les divisions de la DEFCCS élaborent des rapports trimestriels d'activités qui font le point sur l'état d'avancement des activités et des différentes campagnes (Reboisement pour la DRCS, Feu de brousse pour la DPF, Exploitation forestière pour la DAPF, Chasse et Gestion de la faune pour la DGF, Sensibilisation & Information et Suivi pour la DSEFS). Un rapport annuel est élaboré par la DSEFS en se basant sur les rapports annuels envoyés par les Inspections Régionales des Eaux

& Forêts (IREF). La DEFCCS édite un bulletin d'information trimestriel appelé « SENESYLVA ».

296. Chaque division a en charge la collecte de données sur :

- **le reboisement et la conservation des sols**, notamment (i) les semences forestières par espèce ; (ii) la production de plants dans les pépinières en régie, villageoises, communautaires, individuels, scolaires, superficies plantées (en bloc, en axes routiers, en lignes ou brise vent,etc.) ; (iii) les mises en défens et (iv) la fixation des dunes.
- **l'aménagement et les productions forestières** portant sur (i) les produits forestiers ligneux (bois et charbon de bois) ; (ii) les produits forestiers non ligneux (fruits, graines, feuilles, écorces, racines, gomme, tanins, huiles et résines, etc.) ; (iii) les plans d'aménagement forestier, etc.
- **la protection des forêts** en terme notamment de : (i) nombre de cas de feux de brousse, (ii) surfaces brûlées, (iii) mise à feu précoces, (iv) ouverture de pare feu et (v) entretien de pare feu ;
- **la gestion de la faune** : zones amodiées, prélèvements et abattages de la faune (par espèces et en nombre de pièces abattues, nombre de chasseurs touristes, nombre de chasseurs locaux ou traditionnels ;
- **le suivi-évaluation , la formation et la sensibilisation** : séances de sensibilisation, sessions de formation, rapports élaborés, méthodologies et concepts étudiés, élaborés ou testés, cartes élaborées, supports de communication, manuels de vulgarisation élaborés, etc.

- **Qualité et fiabilité**

297. Les quantités de produits forestiers qui nécessitent la délivrance d'un permis de coupe, de circulation ou de dépôt sont généralement mieux suivies que les produits forestiers localement consommés et qui ne sont pas souvent déclarés. Le service forestier est confronté à l'exploitation frauduleuse de quantités importantes de produits forestiers (ligneux ou non ligneux) du fait de l'insuffisance des ressources humaines sur le terrain et du manque de moyens logistiques. Ces produits peuvent être quelquefois transportés en dehors des axes routiers où le dispositif de contrôle est plus visible. La DEFCCS est consciente de ces difficultés et est entrain d'imaginer les mesures idoines pour contrecarrer cette exploitation frauduleuse grâce notamment à la réhabilitation de l'ancien corps des gardes forestiers qui seront positionnés dans les zones les plus reculées.

- **Produits (cellule SIG)**

- **Nature des produits**

298. Le Rapport annuel et les Rapports mensuels constituent actuellement les seules publications officielles de la DPN. Dans le passé un bulletin bimensuel (Lettre de la Conservation) était publié régulièrement ; avec l'appui du GIRMAC il est prévu de reprendre cette publication.

▪ Organisation et gestion des données

299. La Cellule collecte et gère toutes les données statistiques concernant principalement :

- ✓ les observations de faune (mammifères terrestres et marins, avifaune, etc.) faites mensuellement par les agents au niveau de leur poste ;
- ✓ les relevés pluviométriques et limnométriques ;
- ✓ les comptages de faune (avifaune, mammifères marins et/ou terrestres) réalisés périodiquement suivant un protocole défini sur des secteurs de dénombrement, transects pédestres, transects aériens, parcours prédéfinis ou des sites prédéfinis ;
- ✓ le suivi de l'état des points d'eau ;
- ✓ les comptages spécifiques liées au suivi des colonies de nidification des oiseaux d'eau;
- ✓ les observations de faune faites par les touristes, guides ou par les patrouilles de surveillance;
- ✓ les relevés des infractions constatées;
- ✓ les relevés des entrées touristiques au niveau des sites.

300. Le système de suivi mis en place va de la **collecte géoréférencée des données de terrain, à la consultation et à l'analyse** de ces dernières et cela, grâce à l'utilisation d'une base de données **relationnelles** couplée au SIG. Le système d'information est un système mixte décentralisé où les différents parcs (aires protégées) gèrent la collecte des données et l'encodage de ces dernières dans une base de données et où la cellule centrale située au siège de la Direction intègre et harmonise l'ensemble des données de terrain et en assure l'analyse à des fins de gestion.

301. Il faut signaler qu'en principe avant le déroulement des opérations de décompte terrestre et de décompte aérien, une phase de formation des agents (nouveaux) est prévue, suivie d'une phase de tests sur leurs aptitudes à effectuer les dénombrements.

▪ Méthode d'Enquêtes Statistiques : les Unités Décentralisées d'Encodage (UDE)

302. Le SIG pour la gestion des Aires protégées du Sénégal est composé d'une base de données relationnelle et d'une base cartographique. La base de données relationnelles comprend 6 modules principaux : (i) Encodage des fiches; (ii) Modification des données encodées; (iii) Consultation des fiches; (iv) Analyse des données; (v) Exportation vers le central et (vi) Viewer géographique.

303. Les UDE : ce sont des structures où on centralise les données résultant des dénombrements : trois unités décentralisées sont installées (bureau d'information de Saint-Louis, Parc National du Niokolo Koba à Tambacounda et au Parc National du Delta du Saloum) où on fait la saisie des données collectées au niveau de chaque zone. Une copie de ces données est acheminée périodiquement à la Direction des Parcs Nationaux pour une centralisation au niveau du SIG à Dakar.

Une fois le rapportage effectué, les données sont traitées et analysées avant que les résultats soient intégrés dans la base. La gestion de la base de données relève d'une seule personne qui détient lui seul le mot de passe.

Produits (DEEC) :

▪ Nature des produits

304. Les produits de la DEEC touchent un éventail de domaines concernant l'environnement (changements climatiques, Importations/Exportations de produits chimiques, données d'évaluation d'impacts environnementaux, données sur l'érosion côtière et marine, données sur les déchets industriels et biomédicaux, données sur les huiles usagées, estimations sur les ordures ménagères, nomenclature des installations classées, données sur les risques industriels...).

▪ Organisation et Gestion des données

305. Les données sont issues soit d'études commanditées, soit des projets exécutés par la DEEC. C'est ainsi qu'en ce qui concerne :

- l'Evaluation environnementale : la DEEC dispose d'une base de données des analyses environnementales déjà effectuées au niveau du pays et suivant certains secteurs ;
- les Etablissements classés : une base de données des établissements classés sur le territoire national est aussi disponible ;
- les Pollutions et Nuisances (air, eau, bruits, déchets) : les données et indicateurs sont obtenus à travers les projets spécifiques mis en place, notamment pour : (i) la gestion de la pollution industrielle dans la baie de Hann ; (ii) le nettoyage superficiel et d'extraction des déchets enfouis dans la commune de Hann-Bel Air ; (iii) le projet -Qualité de l'air à Dakar et (iv) le projet de dépollution du littoral de la Baie de Hann.

306. Pour la pollution atmosphérique (teneurs en soufre et CO₂) un camion-laboratoire fait des prélèvements régulièrement à Dakar. Pour les projets industriels, le suivi des Eaux usées est effectué et des analyses sont effectuées (2 fois /an) par un laboratoire agréé (ESP/UCAD). Beaucoup d'autres données et indicateurs sont collectées ayant trait au milieu marin, aux produits chimiques (pesticides obsolètes), à la protection de la couche d'ozone, aux changements climatiques (inventaires de Gaz à effet de serre), et au cadre de vie. Il existe également une base de données nationale sur le Droit de l'Environnement en Afrique.

▪ Promotion de l'utilisation des statistiques

307. En termes de politiques de promotion des indicateurs de suivi de l'état de l'environnement, la DEEC est très active. Elle organise régulièrement des ateliers de sensibilisation sur la problématique des GES (Gaz à effet de serre), sur les menaces liées à la pollution, les pesticides obsolètes, ...etc. La DEEC édite également des plaquettes de sensibilisation (14 plaquettes ont été éditées jusqu'à présent), des bandes dessinées...

III.2.6.3. Demande de statistiques :

308. Les utilisateurs de ces statistiques sont divers : outre les services étatiques, les Collectivités locales, les ONG, les Partenaires au développement sont également de gros utilisateurs des statistiques forestières. Les informations généralement demandées concernent les données sur la couverture végétale, les données sur la pollution de l'air, les données sur les activités environnementales, les données sur les forêts et autres terrains boisés.

309. La demande en matière d'informations du SIG (émanant surtout des structures étatiques comme la CEPS, des partenaires au développement du secteur de l'environnement comme l'Ambassade des Pays-Bas) concerne les données portant sur les indicateurs de biodiversité et certains indicateurs pris en compte dans le cadre du suivi des performances environnementales définis dans le cadre de l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) du CDS-MT. Ces données sont en général des indicateurs relatifs aux aires protégées du réseau de la DPN, aux écosystèmes marins et côtiers, aux écosystèmes soudanais, aux écosystèmes fluviaux-deltaïques ... etc.

310. Les données faisant l'objet de la demande au niveau de la DEEC sont fonction des domaines d'intérêt des structures concernées. Mais on peut constater que les données concernant l'EIE (Evaluation Impact Environnemental) sont de plus en plus sollicitées notamment par le secteur privé dans le cadre de dossiers concernant des autorisations d'installations de projets.

III.2.6.4. Adéquation entre l'offre et la demande

311. Les statistiques généralement collectées concernent la production de charbon de bois, de bois de chauffe, les données sur les superficies annuelles touchées par les feux de brousse, les données concernant les superficies reboisées.

312. La qualité de certaines données (produits contingentés) est jugée en général acceptable, car comme indiqué plus haut la collecte est adossée sur le paiement de redevances. Pour les données portant sur les superficies touchées par les feux, le déboisement un consensus n'est pas encore obtenu du fait des divergences existant sur les méthodologies d'estimation.

313. Les données et indicateurs sont assez bien circonscrits et les méthodologies sont également assez bien maîtrisées par la structure de production. Le problème de qualité et de couverture se pose moins, comparativement aux autres secteurs.

314. A titre d'exemple dans le cadre de la 1ère Revue de l'ABS financé par les Pays-Bas (Novembre 2005), les constats ci-dessous ont été faits par la mission s'agissant du suivi de certains indicateurs clés :

- Nombre d'éco-gardes fonctionnels (avec source d'emploi et de revenu pour les populations vivant dans et autour des parcs et réserves). Le repère pour fin 2005 est qualitatif : 'une évolution positive'. Il semble que ce repère est facile à achever et ne constitue pas un vrai défi pour la DPN.
- Nombre d'aires marines protégées (AMP) créées avec plans d'aménagement élaboré et dont la mise en œuvre est amorcée. Le repère pour fin de l'année 2005

est l'élaboration des deux plans d'aménagement (dont la mise en œuvre doit commencer en 2006). Fin octobre un plan d'aménagement était finalisé et les Termes de Références pour faire des plans pour les quatre autres AMP ont été rédigés.

- Nombre d'espèces clef dont la densité est maintenue dans les parcs et réserves naturelles. Le repère pour fin de l'année 2005 est la réalisation des dénombrements des espèces clefs et la détermination des valeurs de référence. Ceci a été fait pour cinq espèces clef. notamment : sterne royale, pélican blanc, avocette, oryx et gazelle ndama.

315. Généralement les utilisateurs (étudiants, chercheurs, consultants) considèrent que les données et indicateurs fournis par la DEEC sont de bonne qualité. D'ailleurs, la DEEC a signé beaucoup de conventions avec des tiers qui considèrent qu'elle fait autorité dans son secteur d'intervention.

316. La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) comme la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS) et la Direction des Parcs Nationaux (DPN) bénéficient de l'ABS mis en place dans le CDS-MT du secteur de l'Environnement. A ce titre les données et indicateurs qu'elle collecte et gère sont conformes à la demande des utilisateurs concernés (Ministères, Partenaires au développement). Par rapport aussi au secteur privé elle s'acquitte de ses obligations dans le cadre des conventions évoquées.

317. La DEFCCS a une longue expérience en matière de planification forestière depuis le Plan Directeur de Développement Forestier (PDDF, 1981), à la Politique Forestière du Sénégal (PFS, 2005) en passant par le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS, 1993). Elle dispose d'une bonne capacité de gestion des ressources forestières et est conscient de son rôle et de ses responsabilités.

318. La CEPS (qui coordonne le CDSMT) constitue par ailleurs un cadre de partage et d'échanges notamment dans le suivi des indicateurs de performance et dans l'évaluation de plan de travail annuel de chaque service.

319. La politique actuelle de production/gestion des statistiques dans le secteur de l'environnement doit s'inscrire dans la stratégie actuelle de mise en place d'un système de suivi intégré (SISO)¹⁶ du CDS-MT. En effet la problématique posée par la dispersion des données environnementales au niveau de plusieurs structures, la difficulté d'identifier les limites précises des responsabilités quant à leur couverture entre la DEFCCS, le CSE, la CEPS, DPN, GIRMAC constitue un enjeu qu'il faut clarifier.

III.2.6.5. Forces et Faiblesses des statistiques de l'environnement

320. Chaque structure qui intervient dans le système statistique forestier présente ses atouts et inconvénients.

- **Les atouts du système :**

321. La Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols présente notamment (i) un personnel forestier de haut niveau et très bien formé; (ii)

¹⁶ Système d'Information Stratégique et Opérationnel

une bonne organisation du service qui est représenté jusqu'au niveau Arrondissement voire même Communauté Rurale ; (iii) une avancée notable dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (Internet et Intranet) et une (iv) une longue expérience en matière de planification et de gestion forestière.

322. Au sein de la Cellule SIG, les méthodologies de collecte sont bien maîtrisées par la structure de production. Et, la mise en place d'une base de données relationnelles (suivi de la faune – gestion des parcs) et d'une base de données spatiales (SIG) d'une part, et la réalisation de cartes éco-touristiques pour le Parc National du Niokolo Koba (PNNK) et le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) constituent des avancées certaines. Par ailleurs, la formation et le transfert technologique (Excel et bases en informatique, utilisation du logiciel ArcView 3.2 et ArcGis 8.x, conception de cartes de terrain, manipulation des systèmes de positionnement par satellites (GPS), utilisation de la base de données relationnelle (encodage, modification, consultation, analyse) ont été bien assurés.

323. La DEEC qui fournit des données et d'indicateurs de bonne qualité a signé beaucoup de conventions avec des tiers qui considèrent qu'elle fait autorité dans son secteur d'intervention. Elle reçoit l'appui de plusieurs partenaires au développement dans le domaine de la promotion des statistiques liées à l'environnement. En termes de politiques de promotion des indicateurs de suivi de l'état de l'environnement, la DEEC est très active et elle abrite des bases de données actualisées sur beaucoup de domaines environnementaux jugés cruciaux (pesticides obsolètes), déchets biomédicaux, protection de la couche d'ozone, inventaires de Gaz à effet de serre).

• **Les faiblesses du système :**

324. La Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols accuse des insuffisances de personnel technique (ATEF, ITEF, IEF) et de personnel spécialisé en statistiques (besoins en formation et renforcement de capacités). Par ailleurs, au titre des contraintes qu'elle rencontre on relève : (i) la lenteur dans la remontée de l'information (ou problèmes de communication) ; (ii) les difficultés dans l'actualisation de certaines données par exemple les forêts classées ; (iii) la non fonctionnalité de certains cadres de concertations / coordination notamment au niveau régional ; (iv) l'étroitesse de certains locaux ; (v) l'insuffisance des moyens de déplacement des agents (vi) la perte de données forestières liées à des problèmes de machines (disques durs).

325. Le secteur de l'environnement notamment pour les PN comme on peut le voir fait l'objet d'un suivi assez rapproché par les partenaires au développement et de fait on note un effort permanent d'ajustement de la production par rapport aux conditionnalités édictées en termes de décaissements dans le cadre des politiques contractuelles définies.

326. La Cellule SIG souffre de (i) l'absence de moyens logistiques notamment de véhicules pour des missions de contrôle et de supervision des UDE ; (ii) certaines informations (fiches de terrain non encodées) sont inexistantes ou incomplètes ; (iii) l'environnement informatique précaire (iv) la formation insuffisante du personnel de terrain pour la reconnaissance des espèces, l'utilisation de la fiche, des cartes et des GPS.

327. Au niveau de la DEEC, il n'existe pas à ce niveau de structure spécifique de production/gestion des statistiques et les ressources humaines font défaut.

III.2.7. Conclusion sur les composantes du développement rural

328. Le diagnostic du système statistique des secteurs et structures du développement rural étudiés montre i) une architecture organisationnelle diversifiée avec toutefois une prédominance de structures embryonnaires, sans moyens financiers et matériels, « greffées » au sein des Directions nationales, ii) des mandats insuffisamment clarifiés dans le domaine de la production, du traitement et de la publication de l'information statistique iii) des ressources humaines insuffisamment prises en charge du point de vue des traitements salariaux mais souvent motivés iv) des utilisateurs aux préoccupations souvent insuffisamment prises en compte en termes de produits et de qualité de l'offre fournie v) et enfin une attente très forte auprès de l'ANSD et du SDS .

329. De manière générale, la prise en compte de la répartition par sexe dans chaque secteur, la nature de l'activité qui y est pratiquée par chaque acteur, les niveaux de rémunération, le temps mis dans l'activité constitue une préoccupation qui reste à satisfaire.

330. Si pour le secteur du développement rural en général (agriculture, sécurité alimentaire, horticulture) et l'environnement (eaux et forêts, environnement et établissements classés, parcs nationaux) la nécessité d'une meilleure rationalisation du système paraît prioritaire pour une meilleure synergie des moyens humains et matériels, pour d'autres secteurs (hydraulique, énergie, élevage) un mandat clair reste à définir afin d'assurer une visibilité et une durabilité aux structures.

III.3. STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

III.3.1. Panorama des structures de production et champ couvert

a. Mission et champ

331. Les domaines couverts sont les suivants : population/démographie, éducation, santé, justice, travail/emploi et sécurité sociale, conditions de vie des ménages (pouvoir d'achat, consommation, accès aux services sociaux de base). Plusieurs structures interviennent dans la production de statistiques démographiques et sociales. Il s'agit essentiellement de :

- l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), notamment la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales ;
- du Bureau des Statistiques de l'Éducation et de la Formation (BSEF) au sein de la Division du Patrimoine et des Statistiques de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) du Ministère de l'Éducation ;

domaine des recensements et enquêtes, les statisticiens sénégalais, notamment ceux de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie disposent d'une longue expérience et d'une expertise reconnue. Dans l'ensemble, on peut dire que la qualité des statistiques issues de ces opérations est bonne même s'il existe des problèmes de désagrégation et parfois de comparabilité dans le temps et dans l'espace. Quant aux statistiques de sources administratives (elles sont généralement collectées par les services statistiques ministériels), il se pose souvent des problèmes de couverture (les statistiques scolaires et sanitaires par exemple se concentrent généralement sur les structures publiques au détriment des structures privées) et de méthodologie de collecte et de traitement.

336. Les statistiques démographiques et sociales sont produites par plusieurs composantes du SSN :

- d'une part, la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'ANSD qui est structurée en trois divisions (i) la Division des statistiques sociales et du suivi des conditions de vie et de la pauvreté ; (ii) la Division des opérations de terrain et (iii) la Division du recensement et des statistiques démographiques ;
- d'autre part, les autres structures sectorielles notamment (i) le Bureau des statistiques scolaires au sein de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ; (ii) La Caisse de Sécurité Sociale ; (iii) le service des statistiques du travail ; (iv) le Système d'Informations sur le Marché de l'Emploi (SIME) ; (v) la Division de la Législation, des Statistiques et de l'Instruction rattaché à la Direction de l'Administration pénitentiaire ; (vi) le Service National de l'Information Sanitaire et (vii) le Centre National d'Etat Civil (CNEC).

337. Les locaux, le matériel et la logistique et une partie du personnel, de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales sont hérités de l'ancienne division des enquêtes démographiques et sociales. Il s'agit pour l'instant d'une phase de transition.

III.3.1.1. La Division du recensement et des statistiques démographiques de l'ANSD

a. Mission et champ

338. La Division du Recensement et des Statistiques Démographiques (DRSD) est chargée de conduire le Recensement général de la population et de l'Habitat, tous les dix ans ainsi que les enquêtes démographiques selon la programmation arrêtée par le CTPS, ainsi que des projections du nombre de ménages. Elle produit des statistiques et études démographiques, au plan national et local. Elle établit le bilan démographique annuel et réalise des projections de population, ainsi que des études sur la mortalité et la famille. Elle suit les statistiques d'immigration et mène des études sur les populations étrangères et immigrées. Elle suit également le système statistique de l'état civil. Elle assiste les services sectoriels du Système statistique national dans la conception et la conduite des enquêtes qu'ils entreprennent.

346. Les données sont publiées sous format papier et électronique. L'utilisateur peut s'adresser à la documentation ou en cas d'information supplémentaire non publiée, adresser une correspondance au Directeur Général de l'Agence. Il peut éventuellement demander un rendez-vous au chef de division pour plus de précision dans la méthodologie.

347. La DSSSCVP souhaiterait bénéficier de l'appui d'un informaticien même si la Direction du Management de l'Information Statistique est seule responsable du traitement informatique de toutes les études et enquêtes de l'Agence. Ainsi le retard constaté dans la publication des résultats des enquêtes est attribué d'une part à cette situation et d'autre part au chevauchement des enquêtes ponctuelles

III.3.1.3. Division des opérations de terrain de l'ANSD

a. Missions et organisation

348. La Division des opérations de terrain est une division transversale chargée de la collecte des données. Elle s'occupe notamment de (i) planifier les besoins en personnel et en logistique des enquêtes ; (ii) gérer les personnels et matériel d'enquête ; (iii) former le personnel d'enquête ; (iv) superviser l'exécution des enquêtes auprès des ménages sur le terrain ; (v) superviser la formation des enquêteurs et (vi) vérifier et codifier les données d'enquête.

349. Elle comprend deux bureaux qui sont: (i) le Bureau de la Programmation et de la Logistique (BPL) chargé de gérer les personnels et matériels d'enquête dégagés pour mener les opérations sur le terrain. Il contribue à la définition des moyens nécessaires pour conduire les opérations de terrain et (ii) le Bureau de la Collecte et du Contrôle (BCC) est chargé d'assurer la formation des personnels d'enquête, de superviser l'exécution des enquêtes auprès des ménages sur le terrain, de superviser la formation des enquêteurs, la cartographie.

b. Budget, ressources humaines et équipements

(mettre effectif personnel et profil)

350. Elle est soumise aux mêmes conditions que la division des statistiques sociales et du suivi des conditions de vie et de la pauvreté. Le personnel et les moyens sont communs aux différentes divisions ; d'où l'obligation de travailler en synergie. L'équipement et les locaux restent insuffisants.

c. Production et diffusion des données

351. Elle travaille dans le même schéma à savoir la poursuite des activités de l'ex-DPS, la poursuite des travaux relatifs au recensement de la population et à l'enquête sur le travail des enfants.

352. Le principal produit à savoir le répertoire des villages a toujours été mis du temps de l'ex-DPS à la disposition des utilisateurs sous divers formats : papier, électronique, ligne...etc. Les utilisateurs intéressés par des données non publiées peuvent en faire la demande auprès des responsables.

360. Concernant la production de données, elle figure en bonne place dans le programme d'activités annuel des SRSD. L'impression et la publication sont assurées par le niveau central.

361. Le processus de production présente une seule étape de vérification (par le service régional de statistiques), aucune phase de validation n'a été notée, ni au niveau de la région, ni au niveau de l'Agence. On note également que la quasi-totalité des services fournisseurs de données ne connaissent pas la suite qui est réservée aux données qui leur sont demandées. Par ailleurs, ceux qui fournissent l'information de base ne sont pas souvent des spécialistes en matière de statistique. Ces facteurs peuvent entacher la fiabilité des informations malgré l'existence d'une volonté de production de qualité affichée par les agents des SRDS. Il est dès lors nécessaire d'envisager une phase de validation à travers une restitution qui pourrait permettre à certains acteurs de la région de donner leurs avis sur la production au niveau régional.

362. Aucune pression extérieure n'est exercée sur les agents dans l'exercice de leur travail, l'indépendance scientifique des données est entièrement garantie.

363. La production est gérée en utilisant les logiciels courants comme Windows, Word et parfois Excel. La maîtrise de tous ces logiciels en même temps n'est pas garantie. La plupart des chefs de services ne maîtrisent pas Excel.

364. On note aussi que le système d'archivage n'est pas très bien maîtrisé car la plupart des chefs de service ne connaissent pas les fonctionnalités de base de Windows qui peuvent améliorer considérablement l'archivage pour une gestion optimale des fichiers de données.

365. Le système de gestion et de stockage physique des données n'offre aucune sécurité. Les sauvegardes ne sont ni standards, ni automatiques, ni systématiques, ni régulières. Chaque chef de service le fait suivant son entendement. Ainsi, la production est exposée à des risques liés aux attaques des virus, aux courts circuits électriques, à la perte de données liée aux défaillances matérielles des ordinateurs ou aux intempéries.

c. Relations avec les structures de production de statistiques

366. Jusqu'à l'avènement de l'ANSD, les services régionaux avaient le sentiment d'être laissés à eux-mêmes ; les réunions de coordination étaient quasi inexistantes. La nouvelle agence est porteuse d'espoirs, elle est perçue comme une structure qui vient corriger les manquements notés dans l'ancien système.

367. Les nouveaux rapports avec les services régionaux doivent être basés sur le partenariat, l'implication, la responsabilisation pour atteindre les objectifs assignés à l'Agence.

368. Dans le cadre des relations avec l'Agence, les statistiques fournies par les SRDS sont : (i) les statistiques sur la démographie, l'éducation, la santé, la justice et (ii) les statistiques des secteurs : la pêche, l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, le transport, l'hydraulique, l'urbanisme, l'habitat, l'industrie, l'artisanat, l'énergie, la météorologie...etc.

378. Les besoins urgents sont : la mise en place effective des budgets dans les régions, le renforcement des lignes de crédit comme le carburant, l'entretien et la réparation des véhicules.

e. Forces et faiblesses des services régionaux de statistiques

379. Tous les acteurs présents au niveau de la région louent l'utilité et l'apport des services régionaux de statistique, il convient cependant de noter que ces derniers présentent des points de force soulignés par les producteurs comme par les utilisateurs. Ces forces sont :

- Avec la déconcentration du système, les acteurs de la région ont un interlocuteur en mesure de leur fournir les informations dont ils ont besoin,
- La qualité des ressources humaines des services régionaux de statistiques ainsi que leur compétence sont jugées acceptables par les acteurs de la région,
- Les services régionaux de la statistique ont un quasi monopole des données démographiques de la région, ce qui en fait un service incontournable dans la région. Cette situation entraîne une limitation des sources de données, donc un contrôle plus facile de la cohérence de celles-ci,

380. Les points à améliorer sont :

- Le nombre très faible des agents au niveau des services régionaux de statistique ;
- L'insuffisance des capacités humaines, techniques, matérielles et logistiques ;
- L'absence de politique de communication selon les acteurs interrogés. Les seuls produits qui sont connus sont les statistiques démographiques et les répertoires village. Un produit comme la situation économique et sociale est très peu connu au niveau de la région alors que c'est le seul produit qui reprend l'essentiel des statistiques sectorielles de la région ;
- L'absence d'un cadre de concertation ou de coordination du système statistique régional. Cette situation a été déplorée par tous les acteurs interrogés ;
- Les services régionaux de la statistique sont très peu associés aux enquêtes au niveau national. Cette situation induit une connaissance très limitée de celles-ci et une limite dans l'exploitation des données qui en découlent même si elles concernent les régions. Les statistiques des enquêtes sont de ce fait faiblement capitalisées ;
- Les délais de publication des documents sont longs à l'image du niveau national ;
- Un seul document est produit régulièrement, à savoir la situation économique et régionale ;
- Les formats des produits ne sont standards que pour les répertoires village. Le contenu de la situation économique est variable d'une région à une autre ;
- Le document de la situation économique régionale n'est validé ni dans la région, ni au niveau de l'ANSD ;

384. La transmission au Bureau des formulaires remplis se fait en mettant à contribution les relais au niveau des inspections départementales et régionales que sont les planificateurs de l'éducation. Ces fonctionnaires s'occupent de la carte scolaire et des statistiques au niveau du département ou de la région selon le cas. Pour l'ensemble du pays on compte 11 inspections régionales et 43 inspections départementales de l'éducation. Les formulaires remplis couvrent plus de 10 000 écoles. Le taux de couverture est très satisfaisant pour le secteur public et l'est moins pour le secteur privé.

385. La publication des données a lieu en juin-juillet de chaque année. Toutefois, en 2006, la publication a connu un certain retard, entre autres, imputable à un manque de financement parce que le Programme Décennal de l' Education est en fin de phase depuis décembre 2005.

a. Ressources humaines :

386. Le Chef de bureau est un professeur de mathématiques ayant suivi des sessions de formation complémentaire en techniques statistiques. Le personnel du bureau qui s'avère insuffisant comprend, en outre trois (3) agents dont un (1) professeur de mathématiques, un (1) inspecteur de l'Education et un (1) instituteur. Ce personnel manifeste un besoin pressant de renforcement de capacités dans l'organisation et la formation en statistique. L'absence de statisticien dans l'effectif a également été notée.

387. (insérer la situation de l'alphabétisation)

III.3.1.7. Les Inspections d'académie

388. Les Inspections d'Académie (IA) sont des services déconcentrés du Ministère de l'Education. Elles sont créées dans chaque région en remplacement des Inspections Régionales d'Enseignement Élémentaire.

a. Cadre institutionnel régissant la structure

389. Les IA ont été créées par décret n° 93.789 du 25 juin 1993. Ce décret crée en même temps, dans chaque département, des Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) qui fonctionnent sous l'autorité des IA. L'IA est responsable au niveau régional de tous les niveaux d'enseignement public et privé en dehors de l'enseignement universitaire. Elle est également chargée de la coordination et du contrôle de l'action des IDEN.

390. Des pouvoirs sont délégués à l'IA pour prendre des actes et des décisions notamment dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de la publication des données statistiques de la région en matière d'éducation.

391. Le fonctionnement et l'organisation des IA sont définis par l'arrêté N° 750/MEN/DC/DAJLD du 2 février 1994. Selon cet arrêté, l'IA comprend cinq services dont celui de la planification et de la carte scolaire.

392. Le bureau de la Planification et de la carte scolaire comprend une section carte scolaire et une section réforme.

398. La campagne statistique se tient entre le mois d'avril et le mois de mai et regroupe les planificateurs des départements et ceux des régions. Ils procèdent à la saisie des données sur cette période et font parvenir les données saisies et contrôlées au ministère par fax ou par téléphone. Il est prévu une installation Internet pour tous les services régionaux à partir de l'année 2007. Les données pourront être envoyées sous format électronique.

399. Le processus comprend des phases de vérification et de contrôle pour rendre les informations beaucoup plus fiables. La validation des produits se fait au niveau interne entre agents du Ministère de l'éducation. Les autres services n'y sont pas associés.

400. Les logiciels les plus couramment utilisés sont Excel pour le dépouillement des fiches de rentrée, Wamp pour la saisie des données de campagne statistique et STAT EDU version UNESCO pour le stockage et la consultation des données.

401. Certains planificateurs ont déploré le fait que le logiciel Wamp qui est utilisé n'est pas très adapté à la saisie des fiches telles que conçues actuellement. Ils n'ont aucune possibilité de modifier le paramétrage du logiciel pour l'adapter à la situation du moment.

402. Concernant la gestion de la production, des moyens ont été affectés à certains IA pour leur permettre de sauvegarder les statistiques dans un serveur, avec des possibilités de duplication récupérables à tout moment. Mais dans la plupart des cas, le serveur n'existe pas, les planificateurs utilisent les moyens à leur disposition (CD, disques durs de sauvegarde, disques amovibles...).

403. Il existe dans chaque IA un correspondant informatique rattaché au service de la planification. Le correspondant veille à la bonne fonctionnalité du système (entretien des ordinateurs et de leurs accessoires, entretien des logiciels).

404. Au niveau régional, Il n'existe aucune politique de promotion des statistiques, les Inspections d'académie profitent souvent des événements de l'école comme le Comité Régional de Développement sur la rentrée pour distribuer les produits statistiques.

405. Aucune pression n'est exercée sur les agents dans le processus de production des statistiques.

406. Les fiches de campagnes statistiques permettent d'obtenir les statistiques scolaires généralement demandées par les utilisateurs.

b. Relations avec les structures de production de statistiques

407. L'Inspection d'Académie entretenait des relations indirectes avec l'ex DPS à travers la DPRE qui centralise au niveau national les statistiques scolaires. Cependant, les réformes en cours à l'ANSD ne sont pas bien connues mais le souhait est de voir une agence transversale qui embrasse toutes les statistiques et qui s'attelle à l'amélioration de la production.

408. Au niveau régional, l'IA entretient des relations avec le SRSD, représentant de l'ANSD. Le SRSD est le plus souvent sollicité pour la fourniture de données et des calculs démographiques (Projections, taux...). L'IA offre régulièrement des

417. L'existence d'un budget global pour toutes les activités pose d'énormes difficultés car elle entraîne une compétition dans la consommation des crédits et seules les actions jugées prioritaires seront privilégiées.

Forces et faiblesses

418. Certains problèmes sont soulevés par certains services de planification à savoir :

- la réception parfois tardive des documents remplis
- la remontée parfois difficile des documents du fait de l'éloignement de certains départements (problème de déplacement)
- la maîtrise insuffisante des techniques de remplissage des questionnaires pour certains directeurs d'école ou chefs d'établissement
- les retards souvent notés sur les données de l'enseignement moyen
- les rapports de rentrée sont dépouillés avec Excel, il n'existe pas encore de logiciel spécifique pour gérer le traitement des fiches de rentrée
- les défaillances notées pour le logiciel Wamp qui n'est utilisé que pour la saisie des données
- l'absence d'un logiciel intégré de gestion des données
- l'absence de connexion Internet pour certains services de planification
- l'absence de serveurs dédiés à la sauvegarde des données dans certains services de planification
- la tendance qu'avaient certains chefs d'établissement à gonfler les effectifs des classes pour bénéficier des indemnités de classes spéciales, un rappel à l'ordre a été fait pour arrêter cette activité.
- le recyclage permanent des planificateurs
- les planificateurs sont affectés exclusivement aux tâches statistiques
- la Présence d'un correspondant informatique dans chaque service de planification
- la déconcentration du système jusqu'au niveau département
- l'équipement correct en ordinateurs et accessoires
- la communication fluide des données même si le système peut être amélioré (connexion universelle à Internet, Intranet local, bases de données intégrées...)

III.3.1.8. Le Service National de l'Information Sanitaire

b. Missions et organisation

419. Le Service National de l'Information Sanitaire qui est rattaché au Secrétariat général du Ministre de la Santé et de la Prévention Médicale a pour mission de (i) mettre en place un système d'information à des fins de gestion intégrant tous les niveaux de la pyramide sanitaire et l'améliorer régulièrement ; (ii) assurer le suivi et la

a. Ressources humaines :

425. Le Chef du service national de l'Information Sanitaire (SNIS) du ministère de la Santé et de la Prévention Médicale est un médecin de formation. L'effectif total du SNIS est de 10 agents dont trois (3) médecins, un technicien supérieur, un agent d'hygiène, un breveté informatique, un breveté statistique, et trois secrétaires. Le renforcement en ressources humaines spécialisées en statistiques, en démographie, en géographie (cartographie), et en informatique (développeur) constitue une priorité pour la structure.

b. Moyens matériels et financiers :

426. Les conditions de travail ne sont pas en adéquation avec les missions du service. Le bureau du responsable est bien équipé. Les autres personnels bien qu'ayant un matériel informatique suffisant et adapté, se sentent à l'étroit dans les bureaux. Le service bien que disposant d'un compartiment propre, cohabite avec le service financier (billetterie) du Ministère ; ce qui perturbe sérieusement le travail pour une certaine période du mois (entre le 25 et le 10 du mois suivant).

III.3.1.9. Les Régions Médicales

Cadre institutionnel régissant la structure

427. Les régions médicales dépendent du SNIS dont elles sont le prolongement au niveau de la région. Elles ont six bureaux dont celui de la planification, de la formation et de la supervision qui s'occupe principalement de la gestion du système statistique sanitaire au niveau de chaque région. Les régions médicales s'appuient sur les districts sanitaires pour la remontée de l'information.

428. Au niveau de la région médicale comme du district sanitaire, les statistiques sont centralisées par un superviseur Soins de santé primaire (SSP). Il collecte les informations statistiques de routine (consultations, capacités des services sanitaires..), les autres statistiques lui sont fournies par le coordonnateur de la santé de reproduction, le coordonnateur de l'éducation pour la santé et les infirmiers chargés de programmes.

a. Activités de la structure

429. Le premier niveau de collecte est constitué par les cases de santé, les postes de santé et les centres de santé. Ces structures envoient un rapport mensuel global de leur activité à leur district sanitaire. Le district centralise, contrôle et traite l'information. Elles fournissent à leur tour un rapport statistique trimestriel à la région médicale sous format électronique sur support Excel.

430. La région médicale centralise, contrôle et traite les informations qui lui sont fournies par les districts sanitaires et les restituent sous la forme d'un rapport semestriel qui est envoyé au niveau national. Ce rapport est fourni sous format papier électronique au niveau national. Il est publié aussi au niveau de la région. Le programme de collecte est établi annuellement pour chaque composante du système.

- le programme de collecte dressé chaque année
- les réunions mensuelles de suivi au niveau des districts sanitaires
- les réunions de coordination trimestrielles au niveau des régions médicales.

436. Cependant, on relève des insuffisances notables portant sur les aspects suivants:

- le niveau case de santé n'est pas bien couvert pour les statistiques
- le double rôle pour les infirmiers chefs de poste (prestataires soins et responsables de la collecte)
- les priorités de suivi des statistiques peuvent changer d'une année à une autre du fait des changements de programmes
- les retards souvent notés dans l'acheminement des données des postes vers le district sanitaire

III.3.1.10. La Caisse de Sécurité Sociale

e. Missions et organisation

437. La spécificité de la Caisse de Sécurité Sociale lui confère une méthodologie propre de collecte des statistiques. La méthodologie obéit aux normes du BIT et à celles du réseau des statisticiens de l'AISS (Association Internationale de la Sécurité Sociale). En effet, il s'agit de statistiques internes collectées à partir des fiches des adhérents standardisées. Il existe déjà au sein de la structure un système d'information performant et informatisé. Les statistiques sont produites par la Subdivision des statistiques abritée par la Direction du Contrôle de gestion. Il s'agit donc pour la subdivision d'exploiter ces informations à partir de la base de données et de créer un portail statistique intra net.

438. Les produits de la division sont de différents ordres : (i) un bulletin d'information statistique trimestriel (données sur les prestations familiales et les accidents du travail) ; (ii) un annuaire statistique basé sur les normes de la CIPRES (Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale) ; (iii) un annuaire sur la sécurité sociale et la santé de périodicité annuelle et (iv) des études et analyses ponctuelles selon la demande.

439. La fiabilité des données est reconnue. Elles sont internes et proviennent des services des Allocations Familiales ou du service des Accidents et sont publiées sous format électronique. Les deux annuaires sont publiés aussi sous format papier. Les études ponctuelles sont à diffusion interne.

440. Les relations avec l'ANSD sont satisfaisantes et les données collectées servent pour des études macroéconomiques. Pour des informations complémentaires l'ANSD répond promptement. Cependant, les données de l'Agence sont trop économiques et ne prennent pas assez en compte les données à caractère industriel.

III.3.2. Demande en statistiques socio-démographiques

455. Les besoins en statistiques démographiques et sociales à produire dans une périodicité adaptée pour satisfaire les besoins d'élaboration des comptes nationaux et des utilisateurs en général, sont contenus dans les domaines suivants :

- données démographiques ;
- données socio-sanitaires (éducation, santé, emploi, sécurité sociale, justice entre autres) ;
- données économiques et financières ;
- données sur le développement rural, agricoles, élevage, pêche, hydraulique et environnement.

456. La plus part de ces informations peuvent être obtenues à l'ANSD notamment les données démographiques.

La demande statistique est latente au niveau de toutes les structures visitées ; seule la Caisse de Sécurité Sociale, au regard de sa particularité, n'est pas tellement affectée par la production de données extérieures.

457. Pour le secteur démographique, l'information statistique demandée est constituée par :

- les données sur l'Effectif de la population
- les données sur la population par sexe
- les données sur la population par âge
- les données sur la natalité
- les données sur la mortalité (générale, infantile, juvénile)
- les données sur la répartition de la population par zone de résidence (urbaine, rurale)
- les données sur la migration
- les données sur la répartition géographique de la population

458. Pour le secteur de l'éducation :

Pour le secteur de l'éducation, la demande peut être résumée comme suit :

- les données sur les populations scolarisées par niveau, par sexe et groupes d'âges cibles
- les données sur les ressources financières
- les données sur les ressources matérielles et logistiques
- les données sur les ressources humaines

459. Pour le secteur de la santé, les besoins sont :

- les données sur les activités des services de santé ;
- les données épidémiologiques ;
- les populations cibles des activités par zone de responsabilité (poste de santé, district sanitaires, hôpitaux), par groupes d'âges ciblés, par zone de résidence entre autres) ;
- les données sur les ressources financières ;
- les données sur les ressources matérielles et logistiques ;
- les données sur les ressources humaines.

- du Service National de l'Information Sanitaire du Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale ;
- du Service des Statistiques du Travail au sein de la Direction du Travail et de la Sécurité Sociale du Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Organisations Professionnelles ;
- du Système d'Informations sur le Marché de l'Emploi (SIME) au sein de la Direction de l'Emploi du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi à travers son outil opérationnel qu'est l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles (ONEQP) ;
- de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- de la Division de la Législation, des Statistiques et de l'Instruction au sein de la Direction de l'Administration Pénitentiaire du Ministère de la Justice.

332. Il n'existe pas de cadre formalisé qui organise les relations de travail entre ces structures. Cependant, elles travaillent toutes avec l'ANSD qui collecte les statistiques qu'elles produisent pour ses besoins propres (élaboration des comptes nationaux, calcul d'indicateurs synthétiques) ou à des fins de publication dans la Situation économique et sociale, et la banque de données des indicateurs sociaux (BADIS).

333. Dans le secteur des statistiques démographiques et sociales, la gamme des produits statistiques est assez diversifiée. Ces produits sont disponibles sous différents formats : publications papier, CD Roms, sites Internet, bases de données. Les principaux produits sont les suivants :

- résultats de recensements de la population et de l'habitat et d'enquêtes auprès des ménages (dépenses, consommation, suivi des conditions de vie, suivi et évaluation de la pauvreté, enquêtes démographiques et de santé, migrations, etc.) Ces recensements et enquêtes sont réalisés par l'ANSD, en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles. Leur réalisation est généralement tributaire de l'appui des partenaires au développement ;
- annuaires des statistiques scolaires et carte scolaire ;
- annuaires des statistiques sanitaires ;
- bulletins d'analyse trimestriels de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- annuaire statistique de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- bulletins des statistiques pénitentiaires ;
- études et analyses ponctuelles à la demande.

334. Par ailleurs, l'ANSD publie chaque année la Situation économique et sociale nationale et, pour chacune des onze régions administratives, une Situation économique et sociale régionale. Ces publications reprennent les données statistiques démographiques et sociales produites par les différentes structures publiques.

335. Les statistiques démographiques et sociales proviennent de deux sources principales : les recensements et enquêtes et les sources administratives. Dans le

organismes internationaux, et des ONG. La disparité et la pluralité des sources d'information ont joué négativement dans la production des données de certaines structures se situant en aval.

464. L'effort de l'intégration du genre dans les statistiques démographiques et sociales est assez visible. La plupart des enquêtes ménages prennent en compte la dimension genre à travers une désagrégation systématique des données par sexe. Cependant les données liées au patrimoine du ménage ainsi que celles liées aux dépenses courantes du ménage ne sont pas en général désagrégées par sexe. Ce qui rend difficile l'analyse des apports de chaque sexe.

465. De même, une bonne partie des statistiques d'état civil touche les femmes comme la mortalité maternelle qui est considéré comme un fléau dans les pays en voie de développement. On note jusqu'à présent que pour l'analyse de la mortalité maternelle, on utilise des méthodes indirectes alors que les méthodes directes sont plus fiables et plus indiquées. Il en est de même de l'analyse de la mortalité infantile et juvénile. L'amélioration de la collecte et du traitement des statistiques de l'état civil devrait permettre de résoudre ce problème.

466. D'après une enquête de l'ANSD auprès des utilisateurs de statistiques publiques, il apparaît qu'il n'est pas souvent facile à certains utilisateurs d'accéder aux méta données (54,3%). En cas de consultation des méta données, il ont souvent recours aux sources de données (66,7%), à la méthodologie pour 37,3% et aux concepts pour 27,5%. Les principales raisons sont : l'absence d'interlocuteurs, le caractère trop technique de la documentation ainsi que les difficultés de joindre les responsables de la production des données.

467. Les justifications des révisions des statistiques publiques sont portées à la connaissance des utilisateurs dans 51% des cas. L'approche genre est prise en compte à 81,6% pour le milieu de résidence (urbain – rural), 80% pour le sexe, 74,4% pour l'âge et 38,2% pour les handicaps.

468. Par rapport aux statistiques des autres pays de la sous régions, celles du Sénégal sont jugées bonnes par près de neuf utilisateurs sur dix (88.6%) tandis que 8.6% sont sans opinion. La qualité d'ensemble des données est jugée satisfaisante par près d'un utilisateur sur deux (49%) et assez satisfaisante par 45.1%.

IV. ANALYSE SYNTHETIQUE DES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

IV.1. Panorama des sources de financement

469. Le financement du SSN provient de plusieurs sources. S'agissant de l'ANSD, les Fonds extérieurs ont permis la réalisation à travers des projets de bon nombre d'opérations statistiques, notamment les enquêtes ESAM, l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, l'enquête Pauvreté et Structure familiale, le Projet d'enquête et de base de données sur le travail des enfants au Sénégal, etc. Toutefois, l'Etat du Sénégal a su dégager au cours des dernières années un budget conséquent pour les

339. Cette division est structurée en deux bureaux qui sont : (i) bureau de la conception des méthodes et analyses socio démographiques et (ii) le bureau Etat Civil et projections démographiques.

b. Budget, ressources humaines et équipements

(mettre effectif personnel et profil)

340. La division ne dispose pas de budget propre et partage les locaux, les moyens matériels et humains avec les autres divisions de la Direction. L'insuffisance du personnel limite les possibilités d'analyse approfondie des données. On fait souvent appel à des consultants pour la pluridisciplinarité en vue d'enrichir les analyses.

c. Production et diffusion des données

341. La division produit les rapports des différentes études réalisées, notamment le recensement général de la population et les enquêtes ponctuelles auprès des ménages.

342. Insérer texte Fatou Bintou

III.3.1.2. La Division des Statistiques Sociales, du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté (DSSSCVP) de l'ANSD

a. Missions et organisation

343. La Division des Statistiques Sociales, du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté (DSSSCVP) est chargée de conduire les enquêtes spécifiques dans le domaine social (emploi, revenu, salaires, consommation, sécurité sociale, santé, éducation, etc.), de la collecte et la centralisation des statistiques sociales élaborées par les autres services du système statistique national. Elle comprend deux bureaux qui sont: **le Bureau des Statistiques Sociales (BSS) et le Bureau du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté (BSCVP).**

b. Budget, ressources humaines et équipements

(mettre effectif personnel et profil)

344. La DSSSCVP n'a pas de budget propre. Elle souffre d'un manque de locaux. Un seul véhicule est disponible et est affecté à la direction. Quant au téléphone, il est mis sous gescompte, et l'essentiel des appels professionnels se fait à partir des mobiles privés.

c. Production et diffusion des données

345. Aujourd'hui, la Division s'adonne à trois activités principales héritées de l'ancienne structure (DPS) qui sont : (i) la mise en œuvre de l'Enquête Pauvreté et Structure familiale (enquête panel sur 3 ans financée par le CRDI) ; (ii) la mise en place de l'Observatoire des conditions de Vie financé par le PNUD et (iii) l'élaboration de la Banque de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS).

aussi et surtout avec le niveau des salaires et les conditions de travail très peu attractifs offerts dans la Fonction publique.

475. En plus des départs réguliers vers des organismes internationaux (FMI, BM, PNUD, etc.) on a assisté depuis quelques années à un départ de plus en plus massif de cadres statisticiens vers des structures régionales telles que la BCEAO et l'UEMOA, en provenance principalement de l'ex DPS qui perdait ainsi régulièrement une bonne partie de ses cadres expérimentés. Ce mouvement n'épargne pas non plus les jeunes débutants qui préfèrent de plus en plus des emplois contractuels plus rémunérés dans des projets de l'Administration que des emplois permanents dans la Fonction publique, à défaut de trouver une place dans les sociétés privées ou parapubliques qui s'ouvrent de plus en plus aux statisticiens.

476. Cependant, avec la création de l'ANSD, à la place de l'ex DPS, la structure est devenue plus attractive pour les statisticiens, mais au détriment des autres structures de production statistique qui voient leurs rares agents statisticiens migrer vers l'ANSD. A terme, on risque de se retrouver avec un SSN à double vitesse, formé d'une grosse tête (l'ANSD) et d'un corps rachitique (les structures de production sectorielles).

477. Ainsi, la mobilité grandissante du personnel statisticien est la conséquence d'une demande grandissante venant d'institutions nationales ou internationales offrant des carrières et rémunérations plus intéressantes. Parallèlement, le rythme de la formation des statisticiens s'est nettement ralenti à cause des conditions de recrutement des écoles de statistique (concours, bourses).

478. La formation continue du personnel est une autre préoccupation du SSN, qui revient assez souvent dans les propos des agents.

479. Le rattachement de l'école de statistique à l'ANSD devrait favoriser une meilleure prise en charge des besoins en ressources humaines du SSN, en tenant compte des profils attendus tant par les structures publiques que le secteur privé. Il devrait ainsi permettre de renforcer les structures de formation en statistique déjà insuffisantes et de combler (i) le déficit en personnel spécialisé en statistiques ; (ii) l'insuffisance de cadres intermédiaires de la statistique.

480. La réforme entreprise devrait également permettre de prendre en charge le financement de la formation des statisticiens et d'accroître la motivation insuffisante des agents employés dans les structures du SSN autres que l'ANSD et la BCEAO (absence de plan de carrière, salaires peu attractifs). Les autres corps de métier (Informaticiens, Economistes, ...etc.) devraient bénéficier de renforcement de capacités dans leurs domaines et en statistiques.

IV.3. Les ressources matérielles et logistiques

481. De manière générale il est noté la vétusté et l'inadéquation (notamment par rapport aux opérations d'enquête, aux services d'archivage et à la documentation du grand public) des bâtiments qui abritent les locaux des structures de production statistique.

III.3.1.4. Les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) de l'ANSD

353. Les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) sont des structures déconcentrées de l'Etat. Ce sont les démembrements, dans les régions, de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie qui est elle-même rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances. Le service régional de la statistique est transversal. Il collecte de ce fait, les statistiques disponibles auprès des autres producteurs pour les traiter, les analyser et les mettre à la disposition des utilisateurs et des producteurs de statistiques de la région.

354. Chacune des onze régions administratives compte un SRSD situé au niveau de la capitale régionale, Il n'existe pas de démembrement dans les autres circonscriptions administratives.

a. Cadre institutionnel régissant les SRSD

355. Le décret N°2005-436 du 7 mars 2005 relatif à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie stipule en son article 24 que : L'Agence peut comprendre des Directions régionales dont le nombre et la compétence sont fixés par le Conseil d'Orientation sur proposition du directeur général, après avis du Ministre de tutelle. Cet article qui est le seul à faire allusion au niveau régional, doit être complété par des décisions ou notes de service. Ces textes devront, à partir des spécificités régionales, définir les statuts, l'organisation, les attributions, les ressources...des Services Régionaux.

356. Concernant le cadre institutionnel qui régit l'Agence, il est jugé globalement satisfaisant dans la mesure où il délimite le cadre d'évolution de chaque agent, et propose des motivations intéressantes.

b. Activités des SRSD

357. Les Services Régionaux de la statistique et de la Démographie fonctionnent sur la base d'un programme annuel d'activités. Ce programme d'activités présente des actions communes mais il comporte aussi des différences liées d'une part aux spécificités de chaque région et d'autre part aux initiatives des chefs de SRSD.

358. Les actions communes peuvent se résumer à : (i) l'élaboration de la situation économique et sociale des régions ; (ii) le suivi du DSRP ; (iii) l'élaboration du rapport régional du recensement ; (iv) la participation aux enquêtes du niveau national et qui sont exécutées dans les régions ; (v) la collecte et la mise à jour de données concernant les régions ; (vi) l'élaboration du répertoire des villages et (vii) la participation aux activités du Comité de lutte contre le Sida.

359. Les actions spécifiques portent notamment sur (i) l'élaboration de la plaquette des indicateurs de la région ; (ii) l'assistance technique aux différents services régionaux et (iii) l'appui apporté à leur demande, aux Conseils régionaux, aux agences régionales de développement et à certains projets et programmes (collecte, analyse, formation, production de rapport).

a. Le centre de documentation

489. Ressources Humaines

Pour le personnel, le centre de documentation fonctionne avec 3 professionnels en information documentaire : une archiviste responsable du centre, et 2 bibliothécaires, tous titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2. Ils sont aidés par un agent technique de la statistique, et un agent administratif.

490. Ressources Matériel

La salle de documentation sert à la fois de bureau pour le personnel, la conservation des documents, et la consultation. Il existe donc une promiscuité gênante pour les bibliothécaires comme pour les usagers de la salle. On peut d'ailleurs parler d'une réelle saturation des locaux qui ne peuvent plus contenir les documents reçus. Le centre est équipé de 5 ordinateurs, dont un réservé aux usagers externes payants. Il dispose d'une connexion internet.

491. Ressources Financières

Le centre de documentation ne dispose plus depuis 3 ans d'un budget d'acquisition. Pour le traitement, il existe un plan de classement, et un thesaurus.

492. Ressources Documentaires

Pour satisfaire ses utilisateurs, le Centre de Documentation dispose bien entendu de son fonds documentaire propre, mais également a accès à des fonds documentaires extérieurs.

(i). Fonds documentaire propre

493. Ce fonds documentaire comprend 1311 ouvrages couvrant différents domaines : statistiques, mathématique, économétrie, droit, commerce et gestion. Ces ouvrages se présentent sous forme de monographies, d'articles, d'ouvrages généraux et de la littérature grise (rapports d'enquête et rapports annuels d'administrations comme le Ministère du Tourisme, le Ministère de la Santé, les Sapeurs Pompiers..), des recueils statistiques, des titres de périodiques vivants et morts.

(ii). Fonds documentaire extérieur

494. En plus du fonds documentaire, le Centre de Documentation a accès à d'autres sources, à savoir :

- La base LDB (Live Data Base), cette base de données recueille environ 6000 indicateurs issus de source interne (BADIS, BD-la banque de données des comptes nationaux-) et externe (TOFE, monnaie, dettes etc....). Elle est développée par le bureau du même nom
- La base du CUCI

369. L'éventail des statistiques offertes à l'ANSD pourrait être élargie à des domaines relatifs à la décentralisation (les types de collectivités locales, leur composition, l'exercice du pouvoir local, les budgets, les investissements, la coopération décentralisée...)

370. C'est enfin un véritable transfert des informations de l'Agence vers les régions qui est souhaité par les SRSD pour leur permettre de jouer un rôle de relais efficace dans la mise à disposition des informations aux utilisateurs qui sont aussi présents au niveau local.

371. Pour jouer son véritable rôle de diffuseur d'informations, l'Agence doit s'appuyer sur les relais que sont les services régionaux en leur fournissant toutes les informations disponibles au niveau national.

d. Ressources humaines, matérielles et logistiques et financières

372. Le personnel dans les SRSD est composé en général du chef de service, de son adjoint et d'un chauffeur. Les effectifs sont très insuffisants. Les causes de départs des agents sont généralement les formations à l'extérieur. Les compétences sont bonnes, on trouve dans les SRSD des Ingénieurs des Travaux de la Statistique et des Agents Techniques de la Statistique.

373. Ces agents ont néanmoins des besoins de renforcement de capacité en statistique et en informatique. Il s'agit, en statistique, d'un recyclage sur la définition des concepts, des méthodes de sondage et d'analyse. En informatique, les capacités des agents doivent être renforcées pour la maîtrise de logiciels comme SPSS, SAS, Epi Info, CSPRO, tout autre logiciel de saisie et d'analyse, les logiciels de bureautique comme Excel, Access et PowerPoint.

374. Les locaux ne sont pas appropriés, ils sont généralement vétustes et leur localisation ne permet pas aux services d'être bien connus du public. Le mobilier et le matériel de bureau sont obsolètes et en nombre insuffisant. Le parc informatique a besoin d'être renouvelé et accompagné de nouveaux logiciels et d'une connexion à Internet. L'agence a déjà pris des mesures pour une amélioration rapide du cadre de travail et du mobilier.

375. Les SRSD doivent être dotés de moyens logistiques en bon état et adaptés aux réalités de chaque région (étendue, enclavement, état des voies de communications...). Il s'agit de véhicule 4x4, de motos... etc.

376. Dans l'ensemble, les besoins immédiats sont : l'affectation de nouveaux locaux munis de salles de réunions, la dotation en ordinateurs (fixes et portables), imprimantes, consommables informatiques photocopieuses, mobiliers de classement, tables pour ordinateurs, tables pour bureaux, tables de réunions, chaises...

377. Avec l'ancienne DPS, les ressources financières reçues pour faire fonctionner les SRSD étaient insuffisantes, inadaptées aux besoins et aux réalités des régions. La dotation en carburant et les crédits d'entretien et de réparation des véhicules étaient uniformisés, ils ne tenaient compte ni de l'étendue des régions ni de l'état des routes.

502. Les Archives

Les archives sont conservées dans un local au sous-sol. Les conditions de conservation sont mauvaises avec des locaux exigus qui n'offrent pas des conditions de température et d'hygrométrie idéales. Les documents entassés par terre dans le local saturé sont voués à la perte. En cas de besoin «on fouille» dans le tas, sans être sûr de retrouver l'information recherchée.

Le diagnostic révèle l'inexistence d'une politique du document d'archive. Le continuum de vie du document qui permet de distinguer les différentes phases de son évolution, et d'assurer son organisation n'est pas respecté, d'où une très nette coupure entre le service d'archives et les différents centres de production documentaire de l'ANSD.

Les clignotants les plus visibles de l'absence d'une politique d'archivage sont :

1. une non identification des documents créés par les différents services dans l'exercice de leurs fonctions
2. l'absence d'un tableau de gestion des documents
3. le manque de rapport entre les producteurs de documents et le service d'archives.
4. la non application des dispositions réglementaires et légales concernant la conservation des archives.
5. l'inexistence d'un plan de classement des archives
6. l'absence de tout instrument de recherche (répertoire d'archives), ou d'outil de repérage (index) permettant de trouver les archives dans un délai acceptable. Cette situation est une conséquence du non traitement des documents
7. le manque de fiabilité du système de conservation, avec une très faible intégration de l'archiviste. D'ailleurs la personne responsable des archives n'a aucun contrôle sur les documents qui entrent dans le système.
8. l'inexistence d'un programme d'élimination avec l'absence d'un tableau de gestion relevé supra. Or c'est cet outil de gestion qui permet à chaque producteur de document de suivre tout ce qui est en rapport avec l'élimination.
9. le faible niveau d'expertise et l'absence de motivation du personnel chargé de la conservation des archives

503. L'enquête auprès des producteurs principaux de données, privilégiant l'importance thématique dans l'optique du système statistique national, permet d'avoir une vue synoptique de la situation. Pour chaque producteur et/ou utilisateur, une évaluation a été effectuée à travers un certain nombre de critères qualitatifs concernant l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la diffusion des données thématiques. Par ailleurs, un diagnostic sur site a été réalisé auprès des principaux producteurs de données dans les filières stratégiques pour le Sénégal. Cette étude a été complétée par l'analyse des questionnaires envoyés aux autres producteurs de données du système statistique national.

- La mise à jour régulière des répertoires des villages en utilisant des techniques d'enquêtes rapides comme l'enquête village de 2000 ou l'enquête de perception sur la pauvreté ;
- Les statistiques sur les finances publiques locales (matrices de comptabilité sociale, PIB local, indice des prix...) sont totalement absentes de la région.

III.3.1.5. Le centre d'état civil

Le diagnostic du système d'état civil révèle des problèmes à différents niveaux : au plan géographique, l'accessibilité des bureaux d'état civil par les populations pose problème dans certaines zones reculées. Au plan législatif, les textes sont inadaptés à notre contexte et les sanctions prévues en cas de déclaration tardive des événements démographiques sont de nature à décourager les déclarants. Au niveau des populations, l'analphabétisme et le manque d'information sont des contraintes majeures et sont les causes principales de la non déclaration de bon nombre d'événements. Au niveau des centres d'état civil, le personnel est souvent peu qualifié et peu efficace. Les difficultés rencontrées par les populations pour obtenir un bulletin d'état civil dans certains centres sont de nature à les décourager à s'y rendre. La non informatisation du système pose des problèmes d'archivage. Les droits de timbres, si modiques soient-ils, empêchent une bonne frange de la population pauvre à déclarer leurs événements démographiques.

III.3.1.6. Le Bureau des Statistiques scolaires de la DPRE

a. Missions et organisation

381. Le Bureau des statistiques scolaires qui est rattaché à la Division Patrimoine et Statistiques de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education du Ministère de l'Education a pour mission de collecter, traiter, analyser et publier les statistiques scolaires. Il calcule les différents indicateurs du système éducatif. En principe, il est chargé des statistiques relatives à tous les niveaux du système, du préscolaire à l'enseignement supérieur. Dans la pratique, les deux universités publiques de Dakar et Saint-Louis élaborent elles-mêmes leurs propres statistiques qu'elles transmettent au Bureau pour leur inclusion dans l'Annuaire des statistiques scolaires. Pour les autres niveaux d'enseignement, le Bureau des statistiques scolaires a mis au point des formulaires de collecte standardisés qui sont remplis par toutes les écoles, et tous les collèges et lycées publics et privés du Sénégal.

382. Chaque année, de décembre à mars, sont opérées la collecte et la saisie des données de recensement exhaustif de l'éducation et de la formation formelles et non formelles (y compris celles du ministère chargé de la Formation Professionnelle et Technique).

383. Les planificateurs de l'éducation sont notamment regroupés en un même lieu, pendant trois semaines, pour procéder à la saisie et au contrôle des données figurant dans les formulaires remplis à l'aide d'une application informatique dénommée «STAT EDUC». Cette formule, malgré son coût s'est avérée très efficace. Elle permet de disposer des statistiques aux niveaux national et infra national pour l'année scolaire en cours avant le mois de juin.

509. Quant à la Base de données des indicateurs sociaux (**BADIS**) – qui en réalité est plus une gestion de fichier Excel -, elle est peu exploitable en l'état. Elle mériterait d'être réorganisée sous la forme d'une base de données fournissant des résultats chronologiques sur l'évolution d'un indicateur. Un retard a été constaté dans la saisie des indicateurs. Un important effort est toutefois entrepris pour se mettre à jour par rapport à ces données. Dans le même temps, la liste des indicateurs étudiés devrait être étendue à de nouveaux indicateurs ignorés jusqu'ici ou dont la mesurabilité faisait défaut. Ce travail d'acquisition et de suivi des données est à saluer car il permet d'assurer la continuité et la chronologie des données pour une analyse pertinente.

510. La Live Data Base (**LDB**), qui a été mise en place à l'ANSD, est un outil de stockage et d'interrogation d'indicateurs économiques et sociaux. Elle est plutôt conviviale même si la procédure de chargement peut être améliorée.

511. Par contre, il est à noter que les différentes données produites au niveau de l'Agence ne font pas l'objet d'une politique rigoureuse de sauvegarde. Certains fichiers et bases de données sont sauvegardés par les utilisateurs manuellement et dans des unités de stockage (plutôt que de sauvegarde) comme des clés USB ou dans les postes de travail. De telles pratiques remettent en cause la sécurité et la confidentialité des données. Il est nécessaire de mettre en place une stratégie systématique de sécurisation de la production de l'ANSD. Une telle stratégie devra être automatisée autant que faire se peut et à une périodicité à définir pour chaque production. Par ailleurs, il sera utile de réaliser un stockage des données dans un site autre que celui de l'ANSD. Cette sauvegarde externe peut se faire à une périodicité plus grande, de façon incrémentale ou intégrale.

512. Sur un tout autre registre, certaines données sont disponibles dans des fichiers Excel ou Access mais ne sont exploitables que par leurs auteurs. Ces différents fichiers doivent être repris et restructurés par la division des systèmes d'information et des bases de données de la DMIS. Il s'agira de nettoyer les données pour en garantir la qualité mais aussi de mettre à la disposition de tous les collaborateurs de l'Agence toutes les données existantes avec des outils simples d'accès et d'interrogation.

513. Face à la demande adressée à l'ANSD, très diversifiée, provenant par exemple des ministères, des universitaires et chercheurs ou du secteur privé, il serait utile de mettre en place une véritable politique de vulgarisation de la production statistique par le biais notamment de publicités et communications dans les médias. Le site Web fournit des rapports mais doit aller plus loin avec la mise en ligne des bases de données elles mêmes dans la limite du respect du secret statistique. Le projet commencé avec la LDB et le Requêteur va dans ce sens et doit être mené à terme avec l'acquisition et le déploiement de matériel adéquat. On pourrait également envisager de mettre à la disposition de la documentation un logiciel permettant de suivre la fréquentation de la division en termes de titres les plus usités, taux de satisfaction des demandes, alertes pour les échéances de publication etc.

514. De façon générale, on observe une insuffisance de l'exploitation des NTIC au sein des services de documentation de l'ANSD, notamment : (i) au niveau de l'archivage, pour assurer la pérennité et la sécurité des produits, il est utile de

393. La section carte scolaire s'occupe, entre autres, des statistiques concernant la situation scolaire, de la collecte et du traitement des données démographiques, sociales, économiques et culturelles liées à l'éducation.

Dans chaque inspection d'académie, le bureau de planification comprend un correspondant informatique et un secrétaire chargé de la planification. Chaque IDEN est également doté d'un bureau de la planification qui appuie l'IA dans ses efforts de collecte et de traitement de statistiques scolaires. Les bureaux de planification qui font le travail statistique réalisent principalement deux tâches dans l'année : (i) l'exploitation des rapports de rentrée et la campagne de statistiques scolaires et (ii) la satisfaction de la demande des utilisateurs qui est une activité permanente et la participation à la rédaction des rapports d'activités annuelles qui comportent un volet statistique qui se font entre juillet et août.

394. Le cadre institutionnel de l' IA est bien connu des agents. Il permet, à travers une définition claire des missions de chacun de ses services, une gestion efficace du secteur éducatif à la base.

395. Les fiches de rapport de rentrée permettent d'avoir la photographie de la situation globale de chaque école après la rentrée des classes. Elles permettent d'obtenir les données sur les effectifs globaux par sexe, les effectifs des passants et des redoublants, les effectifs par sexe et par langue étudiée, les réussites et échecs aux examens et l'état nominatif du personnel administratif. Elles sont élaborées au niveau des inspections d'académie et mises à la disposition des inspections départementales de l'éducation nationale. Ces dernières les mettent à leur tour à la disposition des établissements scolaires pour remplissage.

396. Les fiches de rentrée remplies par les chefs d'établissements sont recueillies par les secrétaires chargés de la planification au niveau départemental (planificateurs départementaux), ils procèdent ensuite au contrôle des fiches. Les fiches validées sont compilées. Les traitements se font en général avec une feuille Excel ou manuellement. Les résultats obtenus sont envoyés au niveau de l'IA. Le secrétaire chargé de la planification au niveau de l'IA procède à son tour à des vérifications de cohérence et consolide les données au niveau régional. Ces données sont ensuite envoyées au niveau national pour publication. Les rapports de rentrée sont exploités entre octobre et janvier de chaque année.

Les campagnes statistiques

397. Les parties prenantes dans la campagne de production statistiques sont le Ministère, l'IA, les IDEN et les directeurs d'écoles. Le Ministère assure la conception des questionnaires, le traitement, l'édition et la diffusion des données. L'IA s'occupe de la réception et de la multiplication des questionnaires, du traitement des données et de l'envoi du fichier au niveau de la cellule informatique du ministère. L'IDEN se charge du contrôle et du prétraitement des fiches remplies par les directeurs d'établissements. Dans cette chaîne, les directeurs constituent les collecteurs de statistiques.

504. Il ressort des travaux réalisés auprès des acteurs du système statistique national que les niveaux d'utilisation des NTIC et la qualité des systèmes d'information sont très variables d'un producteur à l'autre. Si l'ANSD présente un profil intéressant en terme d'acquisition et d'analyse de données, il n'en est pas de même pour la plupart des autres producteurs de données statistiques. Les moyens financiers influencent certes la qualité des systèmes d'information, mais ils n'expliquent pas forcément les décalages constatés.

505. Même au niveau de l'ANSD, la situation est différente d'une composante à l'autre.

Les données des échanges extérieurs fournies par la douane ne sont pas systématiquement toutes exploitées et mises à la disposition du grand public. Cette non exploitation est dommageable car de telles données économiques, confrontées aux données socio-démographiques des enquêtes par exemple pourraient présenter une valeur ajoutée appréciable pour les utilisateurs. L'applicatif EUROTRACE exploité à ce niveau est fourni par la commission UEMOA. Il s'agit d'un outil stable et efficace d'autant qu'il est loisible aux agents d'éditer des statistiques à la demande par produit, par période ou pour une destination donnée.

506. L'IHPC est une solution partagée par les pays de l'UEMOA avec l'applicatif CHAPO. Elle est intéressante par son aspect harmonisé mais présente un problème de maintenance. Il serait utile de former des informaticiens et/ou des utilisateurs de l'agence pour mieux maîtriser l'outil et réaliser les premières interventions de maintenance sans intervention extérieure. Par ailleurs, l'exploitation est exclusivement en monoposte sous un environnement DOS en déphasage avec les techniques actuelles en matière de génie logiciel. Les différentes investigations ont permis de savoir qu'une version Windows en architecture Client/Serveur était disponible. Il est important que l'Agence puisse se procurer cette version dans les meilleurs délais.

507. L'application de gestion de l'Indice de Production Industrielle (IPI) devrait faire l'objet d'une refonte pour répondre aux nouvelles normes en matière de génie logiciel. Cette reprise va permettre de rendre l'outil plus ergonomique pour les utilisateurs et plus accessible pour des communications éventuelles avec d'autres outils. En effet, il serait intéressant d'avoir une approche dont l'objectif final serait, sinon de rendre la DMIS totalement autonome au niveau de la maîtrise d'œuvre des différents applicatifs exploités, du moins de lui permettre de pouvoir réagir rapidement et efficacement le cas échéant face à une demande spécifique ou face à une modification de procédure ou de méthode.

508. La production des enquêtes est globalement réalisée dans les règles de l'art. La limite fondamentale que présentait cette production était liée au manque de cadre de conception commun d'une enquête à l'autre. D'où des nomenclatures non harmonisées et donc des variables non comparables. Cette limite est en partie levée avec le Requêteur de la base intégrée des données d'enquête sous forme d'infocentre. En effet, un important travail d'harmonisation a été commencé et permet des comparaisons sur une douzaine d'enquêtes. Ce projet doit être poursuivi pour couvrir la vingtaine d'enquêtes restantes et prendre en compte les nouvelles enquêtes comme le dernier recensement de la population RGPH III de 2002.

statistiques scolaires : effectifs des élèves, des enseignants, les infrastructures éducatives... Les relations avec le SRDS sont occasionnelles, elles gagneraient à s'exprimer dans un cadre beaucoup plus formel qui permettra des échanges d'informations et des séances de renforcement de capacité sur les méthodes et calculs, les projections... pour fiabiliser davantage la production de statistiques scolaire .

409. L'IA entretient des relations avec d'autres structures de production de statistiques. Ce sont : la Région médicale, les ONG, les organismes internationaux (UNICEF...) Elle offre à ses partenaires des informations sur : les effectifs des élèves, la scolarisation des filles, les infrastructures et leur répartition, les zones prioritaires en matière d'éducation, les différents taux de scolarisation, les indicateurs scolaires (Nombre d'enfants enrôlés, le taux d'achèvement, le rendement interne...)

c. Ressources humaines, matérielles et logistiques et financières

410. L'effectif des ressources humaines est généralement insuffisant dans les inspections d'académie. A cela, il faut ajouter que c'est le « personnel enseignant » qui est transformé en secrétaire, gestionnaire... pour faire fonctionner le service. Il n'existe pas de plan de carrière : cette situation, combinée à l'absence de motivations supplémentaires, est à l'origine du départ des planificateurs et des correspondants informatiques.

411. Les besoins en renforcement de capacité du personnel sont réels notamment en matière de statistiques (les méthodes de collecte, d'analyse et de traitement), les calculs de taux...

412. En informatique, il s'agit surtout d'initiation à des logiciels comme SPSS, en base de données. Ils ont aussi besoin d'un renforcement de capacité en Excel approfondi et en présentation de données. Les planificateurs et les correspondants informatiques doivent être motivés en tenant compte de leurs nouvelles formations et compétences. Il faut enfin signaler que les correspondants informatiques qui ont subi une formation de deux années attendent toujours leur diplôme et sa valorisation.

413. Les besoins immédiats sont : (i) le renforcement des capacités des agents en statistique et en informatique et (ii) le renforcement de l'effectif du personnel particulièrement par l'affectation d'un statisticien au niveau national au moins.

414. Les inspections d'académie ont une dotation correcte en mobiliers et matériels de bureau. Les bureaux sont en nombre suffisant de même que le parc informatique.

415. Les besoins immédiats sont : la dotation en micro-ordinateurs portables, en consommables informatiques, la dotation en logiciels d'analyse statistique (SPSS) et de base de données.

416. Le budget de l'IA provient de l'Etat. C'est un budget global qui est destiné au financement des activités de tous ses services. Il n'existe pas de ligne spécialement réservée à la production de statistiques. La part de budget utilisée pour satisfaire les besoins du bureau planification est jugée satisfaisante.

495. Seule la base LDB est partagée au niveau interne. L'accès n'est pas direct ; les usagers sont obligés de passer par le personnel du centre de documentation pour les recherches d'informations.

496. Pour permettre l'accès de son fonds documentaire aux utilisateurs, le Centre de Documentation a produit un catalogue thématique (Catalogue de ressources d'Information de l'ANSD), qui est en fait la version papier de la base catalographique. Ce catalogue est accessible en ligne sur le site de l'ANSD.

L'ANSD édite des publications sous format papier et électronique. Les publications sont vendues ou offerts à titre gracieux selon le cas.

497. La diffusion se fait par deux canaux :

- envoi par le courrier ordinaire
- envoi par courrier électronique

498. Site Web

L'ANSD dispose d'un site Web accessible à l'URL : <http://www.ansd.org>. La mise à jour est faite par la responsable du Centre de Documentation, à partir des données qui lui parviennent des différents chapitres.

499. Utilisateurs

Le Centre de documentation a deux catégories d'utilisateurs : internes et externes.

- Utilisateurs internes
Il s'agit du personnel administratif et technique de l'ANSD
- Utilisateurs externes

Ils proviennent principalement des institutions de recherche, de l'Administration centrale, du Secteur privé, des Bailleurs de fonds et des Institutions internationales.

500. Services offerts aux utilisateurs

Les utilisateurs du Centre de Documentation bénéficient des services suivants :

- les prêts et consultations sur place des documents du Centre;
- la photocopie d'articles ou d'extraits de monographies;
- la fourniture de bibliographies extraites des bases de données

501. Politique de prix :

Les coûts d'impression sont facturés

Les tarifs des publications sont publiés dans le catalogue des publications (disponible en format papier et sur le site Internet)

L'enquête de satisfaction faite auprès des usagers de l'ANSD (voir les extraits dans les tableaux ci-dessous) révèle une relative satisfaction des usagers. Des efforts restent cependant à faire pour améliorer la qualité des locaux et des équipements du Centre.

supervision de l'ensemble des activités liées au système d'information ; (iii) analyser périodiquement la situation sanitaire et décrire les tendances ; (iv) diffuser l'information sanitaire sous toutes ses formes ; (v) assurer la coordination de l'ensemble des points focaux de la documentation et des différents sous-systèmes d'information (hospitalier, administratif et comptable) et (vi) constituer et mettre à jour un fonds documentaire sur la santé.

420. Il est noté l'absence d'un document méthodologique interne de collecte de données. C'est la méthode classique qui prévaut encore c'est-à-dire les données de routine sont collectées à partir des registres des postes et centres de santé. L'Infirmier Chef de Poste (ICP) remplit les fiches et les envoie au niveau du district qui les achemine au niveau national via le niveau régional. On peut donc attester d'une certaine fiabilité dans la mesure où l'ICP est formé à cette tâche administrative. La complétude des données n'est pas assurée dans la mesure où celles des hôpitaux et du secteur privé ne sont pas prises en compte. Il a cependant été tenu un atelier national de sensibilisation pour la collecte des données au niveau des hôpitaux. Face aux résultats encore timides, se fait sentir un besoin de sensibiliser les structures sanitaires privées pour la production de données statistiques et également les hôpitaux. On note par ailleurs une absence de données concernant les maladies mentales qui progressent depuis quelques années.

421. Certains indicateurs, par exemple ceux des OMD et le pourcentage des utilisateurs des méthodes contraceptives, ne peuvent pas être renseignés avec les données de routine et, par conséquent, des enquêtes du genre EDS, ESAM sont nécessaires. Cependant, la périodicité et la lenteur d'exploitation de ces enquêtes entravent le calcul et le suivi de certains indicateurs. Par ailleurs, il est nécessaire d'effectuer un choix parmi la multitude des indicateurs (plus de cinq cents). Le service souhaite avoir une certaine capacité à développer des enquêtes rapides pour répondre à la demande.

422. Le principal produit est l'Annuaire Statistique. Depuis un certain temps, avec le développement de l'outil informatique et l'équipement du service, les dates de parution sont de plus en plus régulières.

423. Les principaux utilisateurs des produits sont en dehors du Ministère, les organismes et institutions de recherche, les ONG, certaines représentations diplomatiques et les étudiants. Le service reçoit souvent des demandes de précision ou de données supplémentaires de leur part. Dans de pareils cas, l'information est fournie soit sous format papier, soit sous format électronique selon la nature de la demande.

424. En amont, la division sollicite les services de l'ANSD surtout pour l'harmonisation des données démographiques, les services du Ministère de l'Éducation à travers la Division Médicale des Ecoles, les services du ministère des Forces Armées, de l'Emploi (fonctionnaires, retraités) et des Finances pour le budget. Aujourd'hui, l'ANSD est fortement impliqué dans le projet d'élaboration des comptes de la Santé à côté du Ministère et l'OMS.

482. Les services de l'ANSD, qui constitue l'unité centrale du SSN, sont logés dans deux bâtiments séparés. Malgré l'effectif insuffisant du personnel, plusieurs agents se retrouvent à l'étroit ou quelquefois sans bureau et la dispersion des services ne favorise pas le développement d'une synergie. Les bâtiments, conçus pour d'autres usages, ne présentent pas une architecture convenable à une structure de production statistique telle que l'ANSD. La construction du siège l'ANSD en préparation, doit répondre aux besoins.

483. Depuis l'année 2000 des efforts importants ont été consentis au niveau des structures de production statistique en équipement informatique avec une disponibilité accrue en micro-ordinateurs, l'accès à Internet et la connexion en réseau du dispositif informatique dans certaines structures. Le parc automobile a aussi augmenté sensiblement. Par contre, de sérieux problèmes de maintenance des équipements sont notés un peu partout. Les pannes de micro-ordinateurs, photocopieuses et imprimantes sont assez fréquentes alors que les dispositions pour faire face font souvent défaut.

484. L'accès facile aux NTIC par la plupart des structures productrices et utilisatrices de statistiques constitue un atout important du SSN. Cependant, elles font face à d'importantes contraintes dont les plus importantes portent sur (i) l'inadéquation des locaux ; (ii) l'insuffisance du matériel dans certaines structures productrices ; (iii) l'absence d'interconnexion entre les structures productrices et (iv) la vétusté du parc automobile dans certaines structures productrices.

IV.4. Equipements informatiques

485. Les services de l'ANSD sont relativement bien équipés avec un parc dépassant la centaine d'ordinateurs fixes et portables. Cependant, près de la moitié du parc est obsolète ou de faible capacité par rapport aux exigences du travail en terme de contrainte de temps pour le respect des délais de production.

486. Même si les structures disposent en général d'outils informatiques, il se pose souvent des problèmes techniques de traitement des données collectées liés notamment aux capacités très faibles de certaines machines pour faire tourner des bases de données volumineuses tel que le recensement pouvant engendrer un retard de traitement (absence de spécialistes compétents et de logiciels adéquats).

487. Au niveau des sectoriels, globalement, les structures productrices de statistiques disposent de matériels informatiques et ont accès à Internet à quelques rares exceptions près. Somme toute, le matériel est vieillissant.

IV.5. Le traitement des données, l'archivage et la diffusion

488. L'état des lieux au niveau du Centre de Documentation et des Archives et de la gestion des relations avec les usagers de l'ANSD se présente comme ci-après :

b. Relations avec les autres structures de la région

431. Les relations avec les services de la statistique sont des relations de collaboration. Les régions médicales fournissent régulièrement l'information sanitaire aux services régionaux de la statistique et de la démographie. Les services régionaux de la statistique leur fournissent à leur tour des données démographiques et les données d'enquêtes ayant trait à la santé.

432. Les régions médicales sont aussi sollicitées régulièrement par les autres services sectoriels comme la gouvernance, la planification, l'aménagement du territoire... ; mais aussi par les projets et programmes, les chercheurs, les étudiants, les ONG, les partenaires au développement, les collectivités locales, les particuliers...

c. Ressources humaines, matérielles, logistiques et financières

Le personnel est composé à la base (poste de santé et centre de santé) de l'infirmier chef de poste ou du major qui en plus du travail médical, centralisent les informations statistiques. Au niveau du district, le superviseur SSP est assisté par les coordonnateurs SR et éducation pour la santé et les infirmiers responsables de programme. Au niveau de la région médicale, c'est surtout le médecin chef de région et le superviseur SSP qui sont concernés. Le plan de carrière est le même que celui des agents de niveau équivalents au niveau du Ministère. Le personnel est en général en quantité suffisante, mais on note cependant les problèmes suivants :

- les infirmiers chef de poste ainsi que tous les infirmiers responsables de programmes des districts sanitaires allient consultation et centralisation des données statistiques
- l'insuffisance de la formation en statistique des superviseurs SSP.

433. Les ressources matérielles sont jugées satisfaisantes, tous les membres cadres des équipes sont dotés d'un ordinateur et d'une connexion internet. Mais certains ordinateurs sont devenus obsolètes et l'équipement doit être optimisé (intranet local et national, mis en réseau...)

434. Il n'y a pas de budget propre pour l'activité statistique, mais des lignes budgétaires sont dévolues à celle-ci. Il y a aussi un appui conséquent de la part des partenaires au développement pour l'activité statistique.

d. Forces et faiblesses

435. Aujourd'hui, les régions médicales présentent des atouts qui peuvent être résumés comme suit :

- les superviseurs SSP ont reçu une formation en statistiques durant leur formation, même si celle-ci est insuffisante
- la formation régulière des agents pour le maintien du système
- la forte imprégnation sur l'utilité des statistiques
- les données collectées jusqu'au niveau poste
- les outils de collecte de données sont standardisés
- les données sont systématiquement archivées au niveau des postes

opérations statistiques à travers le Budget Consolidé d'Investissement. A cet égard, il convient de souligner l'effort de l'Etat dans la réalisation du dernier recensement général de la population et de l'habitat financé à plus de 80% sur ressource interne.

470. l'Article 16 du décret 2005-436 relatif à l'ANSD dispose que ses ressources financières sont constituées par : (i) la dotation budgétaire annuelle allouée par l'Etat ; (ii) les fonds mis à la disposition de l'Agence par les partenaires au développement dans le cadre de conventions passées à cette fin avec le Gouvernement ; (iii) le produit du placement des fonds disponibles ; (iv) les autres subventions de l'Etat ; (v) les subventions allouées par les partenaires au développement au titre des concours financiers pour l'exécution des projets ; (vi) le produit des prestations de services rendus aux tiers par l'Agence et (vii) le produit de la vente des publications.

471. Les composantes sectorielles bénéficient également de ressources budgétaires ou d'appuis provenant des partenaires extérieurs. Toutefois, les unités de production statistiques ne disposent généralement pas d'autonomie de gestion financière. Le financement de leurs activités est pris en charge dans le budget de la Direction dont elles dépendent. Dans de rares cas où elles en disposent, le budget n'est pas exclusivement utilisé pour les activités statistiques.

472. Ainsi, malgré les efforts fournis au cours des dernières années, le financement de la statistique est compromis par différents facteurs induits par (i) l'absence de lignes budgétaires spécifiques pour le financement des activités statistiques pour la plupart des structures autres que l'ANSD; (ii) l'absence de programmation des enquêtes statistiques menées au sein du SSN, ce qui génère des duplications d'activités ; (iii) l'insuffisante coordination des interventions des partenaires au développement ; chacun arrivant avec des objectifs et des procédures de financement spécifiques sur lesquelles l'ANSD et l'ensemble des autres structures de production statistique, n'ont aucune prise, ce qui fragilise ses capacités de programmation des activités statistiques ; (iv) la forte dépendance de fonds extérieurs pour la réalisation d'enquêtes ne participe pas des principes de bonne gouvernance d'une agence statistique moderne, car elle peut induire des retards dans la mise en œuvre de certaines activités de production de statistiques (Recensement, exploitation d'Enquêtes d'envergure nationale) ; (v) l'utilisation inefficace des ressources mises à la disposition du SSN; (vi) les erreurs de budgétisation de certaines enquêtes, impliquant des blocages lors de l'étape de mise en œuvre; (vii) la non allocation au SSN de la taxe statistique prélevée au cordon douanier.

IV.2. Les ressources humaines

473. En terme de qualité des ressources humaines, le constat est généralement partagé que les statisticiens sénégalais sont bien formés et font preuve d'un haut niveau de professionnalisme et d'engagement dans le travail. Par contre, le déficit des effectifs en personnel statisticien est devenu un sérieux blocage au développement du SSN, ressenti au niveau de toutes les structures de production dépendant de la fonction publique.

474. Ce déficit aigu du SSN en ressources humaines est à mettre en rapport avec la faiblesse des effectifs des sortants des écoles de formation des statisticiens, mais

a. Moyens matériels et financiers :

441. Pour ce qui est de la logistique, la Caisse est bien équipée. Chaque bureau dispose du matériel informatique et est indépendant de la direction informatique.

442. Sur le plan budgétaire, la division relève de la direction du Contrôle de Gestion. Les activités prévues sont réalisées et toutes les demandes sont satisfaites.

b. Ressources humaines :

443. Il est noté une insuffisance de personnel au sein de la structure (1 seul agent : le responsable). Il souhaiterait avoir deux ingénieurs statisticiens et un technicien.

III.3.1.11. Le service des statistiques du travail

Le Service des Statistiques du Travail rattaché à la Direction du Travail et de la Sécurité Sociale du ministère de la Fonction publique, du Travail et des Organisations Professionnelles a pour mission de collecter, traiter, analyser et diffuser les statistiques du travail. De même, il procède à l'immatriculation des établissements.

444. Avec un seul ingénieur des travaux statistiques, le service des statistiques du travail reste très démuné en personnel. Il s'y ajoute un déficit criard en matériel et logistique. Aussi, se trouve-t-il être parmi les secteurs les moins performants du système statistique national.

445. Les déclarations de main d'œuvre collectées constituent la principale source d'information en matière de statistique du travail.

III.3.1.12. Le Système d'Informations sur le Marché de l'Emploi (SIME)

446. La Direction de l'Emploi du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi abrite le projet de création d'un Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles (ONEQP), outil opérationnel du SIME qui a démarré en 1997. Depuis lors diverses actions ont été menées : formation du personnel, enquêtes, études et recensements, création d'un site Internet, etc. Depuis 2001, une nouvelle impulsion a été donnée au projet. Une étude pour la mise en place de l'Observatoire financée par la Banque mondiale et à laquelle le Bureau International du travail (BIT) apporte son appui a été menée. La mise en place effective de l'Observatoire est toujours attendue.

447. L'Observatoire sera une institution autonome qui aura pour missions: (i) d'assurer une meilleure lisibilité du marché de l'emploi et sa transparence en levant les contraintes et rigidités liées au manque de fluidité de l'information ; (ii) d'accompagner l'investissement par l'information sur la main d'œuvre et la formation ; (iii) de jouer le rôle de banque d'informations sur l'emploi et les qualifications ; (iv) de faciliter l'analyse ainsi que la diffusion d'informations existantes pour un suivi périodique de la situation de l'emploi et de la formation au Sénégal et (v) de développer la connaissance des potentialités et bassins d'emploi en vue de faciliter

460. Pour la justice, la demande peut se résumer à :

- La Capacité d'accueil des Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) ;
- L'Effectif mensuels des détenus selon le sexe ; le groupe d'âge la nationalité ;
- L'Effectif des détenus selon l'infraction et l'âge ;
- L'Effectif des détenus provisoires selon la durée de détention.

461. Pour le secteur de l'emploi, la demande se comme ci-après :

-
- La population active ;
- La population au chômage par sexe ;
- La population inactive.

III.3.3. Adéquation de l'offre à la demande des statistiques démographiques et sociales

462. La lutte contre la pauvreté qui est maintenant au cœur des stratégies nationales de développement et le respect des engagements internationaux du Sénégal (Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment) ont généré une demande croissante et diversifiée en statistiques démographiques et sociales désagrégées selon le genre et le niveau géographique. Les variables ciblées concernent notamment :

- pour la démographie/population : la répartition par sexe, âge, milieu (urbain, rural), la fécondité ; les migrations ; la population active ;
- pour la santé : la mortalité infantile et juvénile ; la mortalité maternelle ; la mortalité générale, la vaccination contre les maladies infantiles ; l'utilisation des préservatifs ; la prévalence du VIH/Sida ; les ressources budgétaires consacrées à la santé ;
- pour l'éducation : les effectifs d'élèves dans les différents ordres d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) ; la scolarisation des garçons et des filles ; l'alphabétisation (hommes et femmes) ; l'accès aux structures sanitaires ; les ressources budgétaires consacrées à l'éducation ;
- pour le travail et l'emploi : le chômage ; les taux d'activité et d'occupation ; les taux de dépendance ; le travail des enfants ;
- pour la justice : les effectifs de détenus selon le sexe, le groupe d'âge, la nationalité, l'infraction commise et la durée de la détention ;
- pour les conditions de vie des ménages : la pauvreté (incidence, degré) ; le pouvoir d'achat, la consommation, l'apport calorifique ; l'accès aux médicaments de base ; l'accès aux autres services (école primaire, marché, eau potable, électricité, téléphone, Internet, etc.).

463. Les principaux demandeurs sont les décideurs aux niveaux national et régional, les organisations non gouvernementales, les chercheurs et les partenaires au développement. Les statistiques démographiques et sociales qu'ils utilisent proviennent pour l'essentiel de l'ANSD, des services statistiques sectoriels, des

systématiser la fourniture d'une version électronique tout en gardant la version papier. Cette version électronique sera archivée au niveau de l'Agence et dans un site externe ; (ii) au niveau de la diffusion, les versions numériques seront mises à disposition des usagers qui le désirent par le Web.

515. Au niveau des autres structures de production statistique, le tableau synoptique suivant établit la situation observée.

Domaine Producteur	Acquisition des données	Complétude des données	Accessibilité interrogation	Ressources humaines	Format des données
Education	A	B	A	A	ENTREPOT
Santé	C	B	D	C	EXCEL
Agriculture	B	E	D	B	PAPIER
Pêche	C	C	D	C	EXCEL
Elevage	C	E	E	E	PAPIER
Etat civil	B	C	E	B	PAPIER
Justice	B	B	E	E	PAPIER
Douanes	A	A	B	A	ENTREPOT

A = Très Bonne B = Bonne C = Moyenne D = Passable E = Mauvaise

516. Au niveau de l'éducation, la structure visitée - la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) - a engagé un cabinet de consultants qui s'occupe brillamment de l'informatique laquelle est « sous traitée » en quelque sorte. Il existe un très bon système d'information à parfaire par un système d'information géographique (SIG).

517. Au niveau de la **santé**, la structure visitée - le Service National de l'Information Sanitaire (SNIS) - dispose de moyens importants mais pour des résultats assez décevants. Le projet d'informatisation a été très coûteux mais peu productif. La logistique et le matériel sont de qualité mais certainement pas le traitement de données malgré de bons moyens financiers.

518. Au niveau de l'**agriculture**, la structure visitée - la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) éprouve un besoin en renforcement de capacité en informatique et statistique.

519. Au niveau de la **pêche**, la structure visitée - la direction des pêches maritimes - dispose de moyens informatiques et statistiques plutôt limités. La bonne volonté des agents ne saurait combler les limites financières et techniques. Un renforcement de capacité voire un recrutement supplémentaire serait bienvenu. Notons quand même la mise en place d'un centre de documentation plutôt fonctionnel. Le système d'information est peu opérationnel, en raison de l'insuffisance de personnel notamment.

520. Au niveau de l'**élevage**, la structure visitée - la direction de l'élevage - est un des secteurs les moins performants au niveau système d'information. Dans ce domaine, tout est à construire. Les moyens sont inexistant, le matériel vieillissant et en quantité insuffisante. Les ressources humaines sont aussi insuffisantes et à former.

528. Dans le cadre du diagnostic du Système Statistique National, la prise en compte de la dimension genre a été analysée à travers la désagrégation des statistiques selon le sexe en tenant compte des différences sociales et des rapports sociaux existant entre l'homme et la femme. Ce choix répond à la nécessité de mettre en exergue les besoins et priorités des femmes comme des hommes et de leur participation au processus décisionnel dans la mise en œuvre des programmes, politiques et projets.

529. Il s'est agi, entre autres, de faire une évaluation de la prise en compte de la dimension genre dans les statistiques régionales mais aussi dans les différentes études régionales (rapports, plans...)

530. Se référant aux observations faites sur le terrain, le constat suivant peut être fait, dans la prise en compte de cette problématique :

- Absence de concertation entre producteurs et utilisateurs sur la collecte et l'analyse des questions de genre ;
- Peu de ressources humaines maîtrisent le concept genre et son utilité ;
- Insuffisance de la prise en compte du genre dans les budgets pour la collecte, le traitement et l'analyse des données ;
- Inadéquation des besoins en information sur le genre et la production des données dans les opérations de collecte, des processus d'analyse, de programmation, de suivi-évaluation ;
- Non appropriation du concept genre par les producteurs ;
- Résistances aux changements par rapport au genre ;
- Faible connaissance et manque de maîtrise du concept genre en tant qu'outil d'analyse ;
- Champ d'application limité aux statistiques socio-démographiques (population, éducation, santé...);
- Problème de centralisation des données du fait de la transversalité du genre ;
- Insuffisance des informations sur le genre à tous les niveaux ;

IV.1 Dimension régionale

531. Concernant la dimension régionale, cette réputation n'épargne pas le niveau régional même si tous les acteurs s'accordent à dire que le système est perfectible.

Se référant aux observations faites sur le terrain, le constat suivant peut être fait, dans la prise en compte de cette problématique :

L'intégration de la dimension genre a pour objectif de s'attaquer aux facteurs qui soutendent ces inégalités et aux mécanismes à travers lesquels celles ci se reproduisent.

Une telle démarche suppose la disponibilité de données désagrégées par sexe et de données qualitatives sur les représentations associées aux rôles et fonctions attribuées aux hommes et aux femmes pour comprendre et expliquer ces inégalités.

c'est encore une activité de subsistance où la participation de certaines catégories socio économiques est occultée.

536. Les statistiques sanitaires ont fait l'effort d'avoir une approche genre dans plusieurs domaines notamment la mortalité (maternelle, infantile, juvénile...), les cibles sont très spécifiées femmes, enfants...la répartition des infrastructures est faite selon le milieu rural ou urbain.

537. Des améliorations doivent être faites dans la répartition sexuelle des malades, des personnes hospitalisées en exploitant les outils de collecte mis en place dans les structures sanitaires

538. Quant aux autres statistiques sectorielles (élevage, pêche, eaux et forêts, hydraulique,...etc.), la dimension genre n'a quasiment pas été prise en compte.

V. CONCLUSIONS

539. Au niveau de l'environnement institutionnel, La principale force du système réside en la création de l'ANSD comme coordonnateur de l'ensemble du système statistique national et (ii) l'existence d'une Agence de l'Informatique de l'Etat chargée de coordonner les activités informatiques de l'administration constitue une bonne opportunité. La faiblesse réside principalement en (i) l'instabilité de la tutelle administrative dont dépendent les producteurs de données statistiques et (ii) l'absence de dépendance entre les producteurs totalement autonomes qui peut constituer une menace pour le système global.

540. Rappelons que l'élaboration du DSRP avait mis à nu les faiblesses du Système statistique national (SSN) ; en outre, l'approfondissement du débat démocratique est à l'ordre du jour de façon spécifique dans les grands engagements socio économiques de l'Etat que constituent les OMD et le NEPAD.

541. Au niveau des statistiques économiques et financières : Les informations statistiques économiques, entraînent des lacunes particulièrement le secteur informel qui est à ce jour mal cerné malgré l'existence de quelques enquêtes éparses. Le caractère non obligatoire pour les entreprises de remplir certains états annexés (sur l'emploi notamment) cause de sérieuses difficultés à l'ANSD pour exploiter certaines données de l'industrie sénégalaise (emploi) qui constituent aujourd'hui des statistiques fortement demandées.

542. Les services commercialisés dans le cadre des échanges du Sénégal avec ses différents partenaires constituent une demande pressante des utilisateurs notamment la Direction du Commerce Extérieur et la BCEAO.

Il est apparu lors des investigations qu'il y a un déficit criard en statistique du secteur informel et le besoin d'information dans ce domaine est pressant.

La disponibilité d'informations statistiques et financières au niveau local et selon le genre constitue une demande récurrente.

547. Outre les procédures de collecte de l'information statistique, il faut noter l'existence de recensements périodiques effectués par les administrations intervenant dans le secteur notamment :

548. Le CRODT qui effectue chaque année deux (2) recensements des pirogues (en saison chaude et en saison froide) sur la façade maritime en vue de l'extrapolation des données de capture et d'effort de pêche ; en 2003, le PAPASUD18 a effectué un recensement national des femmes transformatrices de la pêche artisanale, recensement confié au CRODT

549. Un autre recensement général de la pêche a été effectué en 2005 par le CRODT en relation avec la DPM ; ce dernier recensement avait entre autre pour objectif de palier l'insuffisance des données socio-économiques (caractéristiques démographiques et socio-économiques des pêcheurs embarqués, propriétaires des pirogues...etc.)

550. On peut signaler l'existence de plusieurs projets/programmes notamment le GIRMAC, le projet Immatriculation des pirogues dont les objectifs concourent à rationaliser les interventions dans le secteur et d'assurer une professionnalisation permettant une gestion concertée des ressources halieutiques gage de leur pérennité.

551. Du fait du caractère transversal de l'environnement, plusieurs structures du Ministère (DEFCCS, CEPS, DEEC, DPN), le CSE, des projets, des structures de recherche et des ONG collectent des données, créent ou entretiennent des bases de données environnementales.

552. Au niveau des parcs nationaux, le système de suivi mis en place va de la collecte géoréférencée des données de terrain, à la consultation et à l'analyse de ces dernières et cela, grâce à l'utilisation d'une base de données relationnelles couplée au SIG.

553. Le système d'information est un système mixte décentralisé où les différents parcs (aires protégées) gèrent la collecte des données et l'encodage de ces dernières dans une base de données et la cellule centrale située au siège de la Direction intègre et harmonise l'ensemble des données de terrain et en assure l'analyse à des fins de gestion.

554. Les données de la DEEC sont issues soit d'études commanditées, soit des projets exécutés. C'est ainsi qu'en ce qui concerne :

- l'Evaluation environnementale : la DEEC dispose d'une base de données des analyses environnementales déjà effectuées au niveau du pays et suivant certains secteurs ;
- les Etablissements classés : une base de données des établissements classés sur le territoire national est aussi disponible ;
- les Pollutions et Nuisances (air, eau, bruits, déchets) : les données et indicateurs sont obtenus à travers les projets spécifiques mis en place, notamment :

➤ pour la gestion de la pollution industrielle dans la baie de Hann

¹⁸ Programme d'Appui à la Pêche Artisanale dans la région Sud

(Saint-louis, Matam, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Bakel). Pour les données relatives aux eaux souterraines, une équipe mobile basée à Dakar a en charge la collecte des données. Enfin pour les données concernant l'hydraulique, ce sont les services régionaux traditionnels qui sont chargés de la remontée des informations les concernant.

560. Même si ces canaux de production des informations existent, le problème de leur mise à jour demeure en général posé. Les plannings de collecte, d'exploitation qui ont été établis ne sont pas respectés du fait des problèmes de mobilisation des ressources financières et humaines.

561. Il reste cependant des efforts à faire surtout du côté de l'harmonisation des méthodes de collecte.

562. Les stratégies à moyen terme qui cherchent à faire progresser le pays dans la voie de la réalisation des objectifs de long terme nécessitent de prendre en compte les contraintes et potentialités sectorielles.

Le secteur privé, la société civile et le grand public, en leur qualité d'utilisateurs des statistiques, se désolent de ne pas disposer d'espaces pour pouvoir faire connaître leurs besoins en données statistiques et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition. La politique de l'offre prévaut sur cette catégorie de consommateurs de statistiques qui, contrairement à l'Etat et aux partenaires du développement, ne détient pas entre ses mains des moyens (notamment financiers) pour orienter la production statistique. A ces utilisateurs, le SSN ne laisse que la possibilité de choisir parmi les produits statistiques mis sur le marché, à travers des circuits de diffusion de plus en plus diversifiés (publications sur support papier, site Internet, e-mail, médias public et privés,...etc.).

563. Ceci implique le besoin de financement de la, production statistique indépendamment des intérêts particuliers des uns et des autres mais dictée grandement par la demande pertinente captée par le biais d'un cadre de coordination et de concertation qui serait un guichet de gérance des demandes et des offres de produits statistiques émanant des acteurs du SSN.

564. Le diagnostic ainsi réalisé montre que si les données existent dans le système statistique national, leur processus d'acquisition, de traitement, de diffusion et de stockage est très variable d'une structure à une autre. Ces différents paramètres qui concourent à la définition de la qualité des données doivent être améliorés chez certains producteurs, parfois totalement remis en place pour d'autres, pour assurer la qualité et la stabilité du système global.

565. Pour la diffusion, la bonne volonté des producteurs à diffuser leurs produits est une force du système. Toutefois, le manque de politique de sensibilisation et de communication est une faiblesse notable du SSN. Il convient à cet égard d'exploiter les opportunités qu'offrent les financements disponibles et les NTIC pour bâtir une politique efficace de diffusion et combler le manque de métadonnées pour certaines informations publiées dans le SSN.

si elle est accompagnée d'une solide formation pour leur appropriation. Cependant, respecter les délais de traitement et renforcer la coordination globale au sein du SSN.

577. S'agissant de l'archivage des données, l'existence de données depuis les indépendances dans les structures même de façon non organisée est une chance à capitaliser. Cependant, il est impératif d'améliorer la qualité de l'archivage en exploitant les possibilités offertes par les NTIC et l'exploitation de l'existence de la Direction des archives nationales

578. Pour la diffusion, il convient de (i) mettre en place au niveau du site de l'Agence, un forum de discussion sur les statistiques en général (ii) de façon générale, passer d'une situation de diffusion passive de statistiques à une situation proactive de gestion de la relation client (GRC) en segmentant la demande et en fidélisant les « gros consommateurs » de statistiques.

ANNEXES

Tableau3: Produits statistiques au niveau des services centraux et régionaux

PRODUITS STATISTIQUES AU NIVEAU DES SERVICES DE L'ANSD		
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Situation Economique et Sociale du Sénégal
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Note d'Analyse du Commerce Extérieur
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Bulletin des statistiques du Commerce Extérieur
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Comptes Nationaux du Sénégal
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	(3 tomes)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Bulletin Trimestriel de Statistiques
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Indice de la Production Industrielle
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Banques de Données Economiques et Financières
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Evolution annuelle des prix à la consommation
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Tirage par extraction des données du Commerce ext.
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Tirage par produit et par an de l'indice des prix
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Note méthodologique des comptes nationaux
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Standardisation des bases de données d'enquêtes auprès des ménages du Sénégal
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Banque de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Rapport National de Présentation du RGPH III-2002
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Projections de Population du Sénégal en 2004
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Estimation de la Population du Sénégal de 2005 à 2015
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Projections de population (struct Age et Sexe)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Rapport National (résultats définitifs)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM) 1997
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	La Pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002
	national	Enquête sur la Planification Familiale en milieu urbain (1990)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Profil démographique et socio-économique du Sénégal 1980 à 2000
	national	Enquête sur les Priorités: dimensions sociales de l'ajustement 1992

PRODUITS STATISTIQUES AU NIVEAU DES AUTRES SERVICES CENTRAUX		
nom structure	niveau	produites statistiques
Société Nationale du Port Autonome de Dakar	national	Rapport Annuel sur les Statistiques "Trafic"
Société Nationale du Port Autonome de Dakar	national	Rapport Budgétaire
Société Nationale du Port Autonome de Dakar	national	Etats Financiers
Direction des Travaux Publics	national	Données Routières Centrales
Direction des Travaux Publics	national	Série des Prix
Direction des Transports Terrestres	national	statistiques sur les titres de transports (agréments, permis de conduire, etc.)
Direction des Transports Terrestres	national	accidents de la circulation
Direction des Transports Terrestres	national	Momento des transports
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques	national	Prévision des récoltes
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques	national	Résultats définitifs de la campagne agricole
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques	national	Bilans céréaliers ex post et prévisionnels
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques	national	Bilans alimentaires
Direction de l'Horticulture	national	statistiques de productions fruitières, abricoles et fleurs
Direction de l'Horticulture	national	Exportations fruits, légumes et fleurs
Direction de l'Horticulture	national	Importations fruits, légumes et fleurs
Direction de la Protection des Végétaux	national	Superficies prospectées (infestées, traitées)
Direction de la Protection des Végétaux	national	produits phytosanitaires: quantité et nom
Direction de la Protection des Végétaux	national	quantités importées et exportées de produits agricoles
Commissariat à la Sécurité alimentaire	national	Prix, Quantités
Direction Générale des Finances	national	Toutes statistiques budgétaires
Direction Générale des Finances	national	Dépenses (fonctionnement, personnel)
Direction Générale des Finances	national	Transfert (courants, de capital)
Direction Générale des Finances	national	Investissement - comptes spéciaux du trésor
Direction de la Dette et de l'Investissement	national	Données sur la Dette
Direction Générale des Impôts et Domaines	national	Rôles (Statistiques Economiques et Financières)
Direction Générale des Impôts et Domaines	national	Répertoire des contribuables
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	La Live Data Base (LDB)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	Le Requêteur
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	Enquête auprès des ménages (ESAM, Enquête 123, EDMC, ESPS)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	Indice harmonisé des prix à la consommation
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	comptes nationaux provisoires
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	comptes nationaux semi définitifs
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	comptes nationaux définitifs
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	national	Etudes Analytiques
Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	national	tableau des opérations financières de l'état et ses annexes
Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	national	Situation d'exécution de la trésorerie
Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	national	situation d'exécution des recettes budgétaires

PRODUITS STATISTIQUES AU NIVEAU DES AUTRES SERVICES CENTRAUX		
nom structure	niveau	produites statistiques
Direction de l'Elevage	national	Effectifs du bétail Identifié
Direction de l'Elevage	national	Effectifs du cheptel
Direction de l'Elevage	national	Paramètres de productivité des troupeaux
Direction de l'Elevage	national	Production de poussins
Direction de l'Elevage	national	Production d'aliments de volaille
Direction de l'Elevage	national	Production contrôlée de viande (abattages contrôlés)
Direction de l'Elevage	national	Production estimée (viande et abats, lait, œufs de consommation, miel et cire, cuirs et peaux)
Direction de l'Elevage	national	Mouvement commercial du bétail (entrées, sorties, transit)
Direction de l'Elevage	national	Importations de moutons de Tabaski
Direction de l'Elevage	national	Offre de bétail sur les marchés
Direction de l'Elevage	national	Prix du bétail
Direction de l'Elevage	national	Types de vendeurs et d'acheteurs
Direction de l'Elevage	national	Causes de ventes du bétail
Direction de l'Assainissement	national	statistiques concernant l'accès à l'assainissement en milieu rural
Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau	national	les statistiques sur les ouvrages hydrauliques
Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau	national	les statistiques sur les eaux de surfaces
Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau	national	les statistiques sur les eaux souterraines

PRODUITS STATISTIQUES AU NIVEAU DES SERVICES REGIONAUX		
nom structure	région	produites statistiques
Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique	matam	Température, Humidité Evaporation Pluviométrie etc.
Direction des Collectivités Locales	fatick	statistiques socio-économiques
Direction des Collectivités Locales	fatick	statistiques agricoles
Conseil régional	st-louis	Effectifs des Infrastructures/collectivités locales/ type
Conseil régional	st-louis	Effectif de la population/collectivité locale
Conseil régional	st-louis	Caractéristiques des infrastructures/ type/CL
Conseil régional	st-louis	Taux d'accès à l'infrastructures/Collectivité Locales/type
Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches	louga	Tonnage capture par espèce, ventilation, valeur commerciale
Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches	louga	Dénombrement acteur et engin de pêche
Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches	st-louis	Rapport Statistique Mensuel
Direction régionale du développement rural	diourbel	Rapport annuel
Direction régionale du développement rural	diourbel	Rapport Hebdomadaire
Direction régionale du développement rural	diourbel	Rapport disponibilité vivrière
Direction régionale du développement rural	diourbel	Suivi des marchés
Direction régionale du développement rural	louga	Production agricoles, cultures pratiquées à Louga (mil, arachides,... etc.)
Direction régionale du développement rural	louga	Superficies
Direction régionale du développement rural	louga	Pluviométrie
Direction régionale du développement rural	matam	Production – superficie - rendements
Direction régionale du développement rural	matam	Données sur les ménages
Direction régionale du développement rural	matam	Pluviométrie (hauteur et Nbre de jours de pluie)
Direction régionale du développement rural	st-louis	la pluviométrie
Direction régionale du développement rural	st-louis	la multiplication des semences de riz
Direction régionale du développement rural	tamba	Statistiques agricoles: superficie, rendement, production, pluviométrie

RESSOURCES HUMAINES DES AUTRES STRUCTURES										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau - 7002										
NOMBRE TOTAL										
	15	2	23	25	1113					

RESSOURCES HUMAINES AUTRES STRUCTURES

N° 'ordre	STRUCTURES REGIONALES										
	ISF	ISD	ITS	ATS	Autres stats	Econo- mistes	Informa- ticiens	autres			
1	0	0	0	0	0	0	0	3			
2	0	0	0	0	0	0	0	0			
3	0	1	0	0	0	0	2	7			
4	0	0	0	0	1	0	0	2			
5	0	0	0	0	0	0	0	8			
6	0	0	0	0	0	0	0	0			
7	0	0	0	0	0	0	0	17			
8	0	0	0	0	0	0	0	0			
9	0	0	0	0	0	0	0	12			
10	0	0	1	1	0	0	0	4			
11	0	0	1	0	0	0	0	3			
12	0	0	1	0	0	0	0	3			
13	0	0	1	0	0	0	0	1			
14	0	0	2	0	0	0	0	1			
15	0	0	1	0	0	1	0	1			
16	0	0	1	1	0	0	0	0			
17	0	0	1	1	0	0	0	4			
18	0	0	1	2	0	1	0	2			
19	0	0	0	0	0	0	0	33			
20	0	0	0	0	0	0	0	17			
21	0	0	0	0	0	0	0	0			
22	0	0	0	0	1	0	1	0			
23	0	0	0	0	0	0	0	4			
24	0	0	0	0	0	0	2	3			
25	0	0	0	0	0	0	0	0			
26	0	0	0	0	0	0	2	0			

Le système d'information est quasi inexistant par manque de personnel notamment.

521. Le **centre national d'état civil** est une structure assez récente. Ses moyens sont importants et ses ambitions grandes. Un appui au niveau statistique et informatique lui permettrait de disposer, bientôt, d'un système d'information performant. Le système d'information est en construction avec des moyens suffisants.

522. Au niveau de la **justice**, la structure visitée - la direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale - réussit à produire un annuaire à partir de données dont le recueil est acceptable mais le traitement et la diffusion très pauvres. Le système d'information est essentiellement manuel avec des moyens limités.

523. La **Douane** dispose d'une solution complète et bien intégrée et accessible via l'Internet. Des outils avancés d'entreposage de données ont été mis en œuvre. Il est juste regrettable que des analyses statistiques ne soient pas faites pour des raisons d'organisation. Le système d'information est très performant avec des moyens bien suffisants.

524. Au total, Il ressort des premières estimations tirées des questionnaires que près de la moitié des données (47 %) acquises par les producteurs sont sous format tabulaire : Excel ou SPSS. De tels formats assurent une saisie assez aisée mais deviennent inexploitable au fur et à mesure que les fichiers deviennent nombreux et/ou complexes.

525. Les bases de données utilisées par le tiers des producteurs (31 %) sont plus souples pour l'analyse croisée avec d'autres producteurs de données. Dès lors, il faudrait que l'utilisation de structures de données plus formelles, plus structurées (bases de données) soit encouragée voire systématisée au niveau des différents producteurs.

526. Enfin, le cinquième (19 %) des données existant sous forme papier sont quasi inexploitable en terme d'analyse, de comparaison et de croisement. A ce niveau également, il sera utile de poursuivre la réflexion en terme de propositions lors des étapes à venir.

IV. Prise en compte des dimensions genre et régionale

527. La prise en compte de ces deux dimensions dans l'élaboration du SDS traduit le besoin de rendre plus visible leur contribution respective dans l'économie nationale. Dimension « Genre »¹⁷

¹⁷ Le genre n'est pas la femme. Il renvoie aux catégories sociales que sont la femme et l'homme.

C'est un concept opératoire et un outil de planification qui renvoie aux différences sociales caractérisant les conditions de vie, le statut, la fonction et la position sociale attribués aux femmes et aux hommes dans la société.

Ces différences se manifestent par des disparités, induisent des rapports inégalitaires de genre et conduisent à la discrimination en défaveur de la femme ou de l'homme.

Infrastructures, équipements, ntic : structures nationales ou centrales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Nbre d'agents	Nbre de bureau au	Nomb re de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone	Moyens de déplacement Véhicules
		Juge* ment global	Salle de réunion Oui / non						
Education	Publique								
	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Educat	Insuffisant	OUI	?	12	23	2	3	4
Secteur primaire	Direction des Pêches Maritimes	Satisfait	OUI	?	30	0	5	40	5
	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques	Exigu et insuffisant	NON	9	4	12	0	7	0
	Direction de l'Horticulture	Insuffisant et vétuste	OUI	?	13	8	1	12	2
									4 agents - à compléter - contradiction entre nbre agent et infrastructure
									4 agents
									1 agent - - contradiction entre nbre agent et infrastructure

- Une prise de conscience de plus en plus accrue de l'importance d'un système statistique décentralisé au niveau régional pour accompagner les politiques économiques et sociales de tous les acteurs de développement.
- Une bonne partie des ministères ont un système de statistique autonome (bureau, service, direction ou division). Ce système est en général déconcentré au moins jusqu'au niveau régional. Certains services comme l'agriculture, l'éducation, la santé ...etc. sont présents jusqu'au niveau département. Certains services utilisateurs sont présents au niveau de l'arrondissement (centre d'appui au développement local).
- Les ressources humaines sont en général de bonne qualité. La plupart des services n'ont pas des statisticiens formés comme il se doit, mais les agents formés ont développé une grande expérience pour faire fonctionner le système.
- Globalement on peut conclure que les statistiques sont fiables, même si des problèmes sont relevés dans certains services. Cependant, des réserves peuvent être émises sur les méthodes utilisées.

532. Il faut relever en outre les points ci-après :

- une multiplicité de acteurs mais sans cadre de concertation qui devrait permettre aux différents acteurs de se retrouver pour discuter de questions relatives au système régional de statistique et aucun texte n'existe dans ce sens.
- La faiblesse des moyens humains et matériels des différents services, qui n'ont pour la plupart que deux agents. Certains d'entre eux ne disposent que d'un seul agent. Tous les autres services sont mieux lotis que les services régionaux de statistique en moyens humains.
- l'existence de services déconcentrés de l'Etat jusqu'au niveau des arrondissements n'est pas capitalisé (agents des CADL, administration territoriale, agents des centres de santé et des postes de santé)

Il est à noter que tous les acteurs présents au niveau de la région louent l'utilité et l'apport des services régionaux de statistique.

IV.2 Statistiques régionales et genre

533. Au niveau régional, les statistiques utilisées ou produits sont généralement de type démographique et social ou sectoriel.

534. Les statistiques démographiques proviennent souvent des enquêtes de l'ANSD. Ces statistiques sont désagrégées selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence. Les utilisateurs ont cependant déploré l'absence de données concernant les handicaps.

535. Les statistiques scolaires suivent cette même logique en faisant une répartition par âge, sexe, cependant la désagrégation par handicap reste à faire.

Les statistiques du développement rural se focalisent essentiellement sur les emblavures, les productions des différentes spéculations. Elles ne font pratiquement pas cas des acteurs du secteur, de leur sexe, de leur âge...

Le secteur agricole constitue un champ assez vaste pour le développement de statistiques selon le genre dans la mesure où il emploie la majorité de la population,

Infrastructures, équipements, ntic : structures nationales ou centrales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Nbre d'agents	Nbre de bureaux	Nomb re de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone	Moyens de déplacement Véhicules
		Juge* ment global	Salle de réunion Oui / non						
	de l'Energie								
	Direction des Travaux Publics	suffisant	NON	?	?	2	0	2	1 A compléter
	Direction des Transports Terrestres	etroit	NON	4	1	0	0	0	15 opérateurs de saisie
	Direction des Etudes et de la Planification	suffisant	OUI	?	10	14	1	9	2 agents_ à compléter - contradiction entre nbre agent et infrastructure
Eau et environnement	Direction de l'Environnement et des	Délabrés	OUI	?	17	0	0	5	7 agent

Les statistiques sur les envois de fond (transferts informels) des sénégalais de l'extérieur nécessitent d'être cernés.

Il est nécessaire de concevoir un répertoire des statistiques disponibles ainsi que leurs sources.

Il est indispensable d'associer à tout produit statistique des métadonnées.

La réduction des délais de mise à disposition des agrégats macroéconomiques est à réduire pour tendre vers la NSDD.

Seule la DGID parmi les structures enquêtées parle de réaliser des études prospectives à caractère économique, financier ou fiscal.

Il faut intégrer les préoccupations régionales et sous régionales dans la production statistique.

543. Un recensement agricole était prévu pour l'année 2007 pour réactualiser la base de sondage. Les termes de référence et un budget estimatif d'environ 4 Mrds Fcfa avaient été soumis à la FAO qui avait donné son accord de principe pour cofinancer un TCP (Programme de Coopération Technique) à la condition que l'Etat verse au préalable une contrepartie. Dans le cadre de ce recensement il était prévu de prendre en compte un certain nombre d'indicateurs liés à la sécurité alimentaire et à la pauvreté en milieu rural permettant de renseigner les stratégies actuellement en cours et leurs objectifs (DRSP, SCA, OMD).

544. La fiabilité des données est sujette à caution du fait que les organisations de producteurs qui sont sollicitées n'ont pas les moyens techniques et matériels de collecte et de suivi des données de production ou de commercialisation de leurs membres.

545. Les activités de statistique d'élevage font régulièrement l'objet d'une programmation. Jusqu'en 1999, les activités programmées ont été correctement exécutées, dans l'ensemble, grâce à l'appui de partenaires au développement, notamment l'Union Européenne et la FAO. Ce qui a permis, jusqu'à cette date, de produire des statistiques régulières. Par la suite, les programmes n'ont plus été exécutés intégralement, suite au retrait des partenaires au développement. Ainsi, depuis cette date, à l'exception des statistiques de santé animale qui continuent de bénéficier de l'appui de projets et de celles relevées à l'occasion des activités de contrôle, les données sur l'élevage font l'objet d'estimation. Il n'existe pas, au sein du Ministère de l'Elevage, un cadre de suivi et de validation des données produites. Cependant il faut préciser qu'il n'y a jamais eu de recensement du cheptel au Sénégal.

546. Les données statistiques sont d'abord collectées au niveau local à partir des postes de contrôle de la DPM qui couvrent les sites de débarquement. Des rapports mensuels sont élaborés par les postes de contrôle, puis compilés au niveau départemental. Les rapports départementaux sont compilés pour l'élaboration du rapport régional. Le Bureau des statistiques de la DPM compile les rapports régionaux pour l'établissement du Rapport annuel portant sur les résultats généraux de la pêche.

Infrastructures, équipements, ntic : structures nationales ou centrales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Nbre d'agents	Nbre de bureau	Nbre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone	Moyens de déplacement Véhicules
		Jugement global	Salle de réunion Oui / non						
	Direction de la dette et de l'investissement	Insuffisant	NON	5	2	6	0	2	1
	Direction Générale des Impôts et Domaines	Satisfait	OUI	4	4	4	1	4	1
Gouvernance	Direction de l'Administration Pénitentiaire	Extrêmement insatisfait	NON	1	0,25	0	0	0	0

Source : Enquête SDS_Sénégal_décembre 2006-fevrier 2007

- le nettoyage superficiel et l'extraction des déchets enfouis dans la commune de Hann Bel Air
- le projet -Qualité de l'air à Dakar
- le projet de dépollution du littoral de la Baie de Hann

Pour la pollution atmosphérique (teneurs en soufre et CO₂) un camion-laboratoire fait des prélèvements régulièrement à Dakar.

Pour les projets industriels, le suivi des Eaux usées est effectué et des analyses sont effectuées (2 fois /an) par le Laboratoire agréé (ESP/UCAD).

Beaucoup d'autres données collectées et indicateurs portent sur le milieu marin, les produits chimiques (pesticides obsolètes), la protection de la couche d'ozone, les changements climatiques (inventaires de Gaz à effet de serre) et le cadre de vie.

Il existe également une base de données nationale sur le Droit de l'Environnement en Afrique.

555. La DEFCCS tire ses statistiques à partir des quotas de permis de coupe attribués annuellement aux exploitants forestiers par les pouvoirs publics, cependant les prélèvements frauduleux sont difficilement quantifiables. Ces derniers peuvent être quelquefois transportés en dehors des axes routiers où le dispositif de contrôle est plus visible. La DEFCCS est consciente de ces difficultés et est entrain d'imaginer les mesures idoines pour contrecarrer cette exploitation frauduleuse grâce notamment à la réhabilitation de l'ancien corps des gardes forestiers qui seront positionnés dans les zones les plus reculées.

➤ Les statistiques énergétiques

La collecte des données primaires est faite selon un processus bien défini. A savoir :

- au préalable, l'établissement d'un formulaire général de saisie ;
- l'adaptation du formulaire selon la nature des données sollicitées ;
- Une lettre de saisine des autorités qui fournissent les informations ;

556. Il faut noter que la collecte des données est faite par le Responsable du modèle concerné. Pour toutes les données collectées et livrées, chaque Responsable de modèle effectue des tests de cohérence pour établir la vraisemblance des données

557. De manière générale, il faut noter qu'au niveau des relations avec les fournisseurs la remontée des informations pose quelquefois des problèmes. Le SIE/MEM ne dispose pas de personnel propre, les Responsables des différentes divisions chargés d'alimenter la base sont partagés entre cette tâche et d'autres n'ayant aucune relation. Un problème de disponibilité en ressources humaines se pose au plan général au niveau de la Direction de l'énergie.

558. La collecte ou la validation sur le terrain de certaines données est confrontée aux problèmes de moyens logistiques notamment (le SIE/MEM ne disposant pas de véhicule).

➤ Les statistiques de l'hydraulique

559. Pour la production des données, la DGPRE s'appuie sur un réseau constitué de brigades. Pour les données sur les eaux de surface, 6 brigades sont concernées

Connexions informatiques des structures de production nationales ou centrales

Structures de production	Réseau		Internet		Site Web
	Intranet	Nombre de PC connectés/ Nombre total	Accès Internet	Nombre de PC Connectés / nombre total	Existence site spécifique
	Oui / non		Oui / non		
Direction des Transports Terrestres	non		missing		
Direction des Etudes et de la Planification	missing		oui		
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	oui		oui		
Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sol	oui		oui		
Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eaux	non		oui		
Direction Générale des Finances	oui		oui		
Direction de la dette et de l'investissement	non		oui		
Direction Générale des Impôts et Domaines	oui		oui		
Direction de l'Administration pénitentiaire	non		non		

Source : Enquête SDS _Sénégal _décembre 2006-fevrier 2007

• STRUCTURES REGIONALES

Tableau 11: Infrastructures, équipements, ntic : structures régionales

Infrastructures, équipements, ntic : structures régionales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Moyens de déplacement		Informatique bureautique			
		Jugement global	Salle de réunion	Véhicules	Nbre d'agents	Nbre de bureau	Nombre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone

VI.RECOMMANDATIONS

566. Définir une stratégie nationale de mise à niveau des producteurs de données. L'idée est d'apporter un soutien technique (et pourquoi pas financier) aux producteurs ciblés pour éviter de mettre en place un système statistique à plusieurs vitesses entre (i) d'une part, une élite rompue aux travaux statistiques et/ou soutenue par une expertise informatique ou des moyens financiers et (ii) d'autre part, une majorité de producteurs incapables d'assurer la qualité des données produites par manque de moyens techniques ou humains, logistiques ou financiers.

567. Disposer de ressources humaines de qualité, tant du point de vue technique que managérial. On constate souvent un manque de savoir faire en interne. Ces limites sont valablement comblées par le recours à l'expertise externe à la structure. Le cas échéant, il est important de bien choisir le fournisseur de tout nouveau produit par rapport à ses capacités d'assurer le transfert de compétence aux agents en interne.

568. Concernant les ressources humaines, il faut fidéliser les agents chargés des statistiques dans ces services, renforcer leurs capacités et les doter suffisamment de moyens. Il pourrait être envisagé une mise à disposition d'éléments de l'Agence au profit de ces structures pour des tâches ponctuelles à l'instar de ce qui fait pour la DPEE..

569. Renforcer la coopération en matière d'assistance technique de l'Agence envers les autres structures du SSN, selon des modalités à définir ..

570. Concernant les ressources financières, il faut mettre des moyens financiers à disposition des services statistiques du SSN pour la réalisation des activités statistiques en vue de satisfaire la demande,..

571. S'agissant de l'acquisition des données, mettre d'avantage à contribution l'exploitation des possibilités des NTIC pour profiter au maximum des possibilités offertes par les services déconcentrés..

572. Impliquer d'avantage les utilisateurs pour mieux corréler l'offre et la demande statistique.

573. Le dernier recensement agricole (1998) n'ayant pas couvert tout le pays, il est impératif de procéder au deuxième recensement..

574. Un recensement de l'élevage (le premier) est tout aussi urgent pour pallier aux nombreuses difficultés liées à la prise en compte de cet important secteur dans l'économie nationale.

575. les autres statistiques sectorielles (pêches, environnement, hydraulique) méritent aussi une meilleure prise en compte dans l'économie

576. En ce qui concerne la qualité du traitement des données, la bonne qualité globale de la production est reconnue comme une force du système. Il s'y ajoute l'existence et la diversité d'outils de traitement qui constituent une opportunité à saisir

Infrastructures, équipements, ntic : structures régionales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Moyens de déplacement			Informatique bureautique		
		Jugement global	Salle de réunion	Véhicules	Nbre d'agents	Nbre de bureau	Nombre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone
	Conservation des Sol Fatick	avancé							
Finances, monnaies, crédits									
Gouvernance	Direction des Collectivités Locales Fatick	Satisfait	NON	1	?	4	1	1	1
	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches Louga	Satisfait	NON	2	3	2	2	0	2
	Direction de la Planification Nationale et de la Coordination Ziguinchor	missing	missing	1	4	3	2	0	0
Statistiques générales	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - Dakar	Satisfait	NON	1	3	6	2	0	4
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - Kaolack	Satisfait	NON	1	1	5	2	0	3
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - Louga	Suffisant mais vétustes	NON	1	2	1	1	0	2
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - Matam	Non adéquat	NON	1	2	1	2	0	0
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - Saint-Louis	Satisfait	NON	1	2	4	2	0	3
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - Tamba	Suffisant	NON	1	2	4	2	0	2

Il est accompagné d'une copie de son rapport. Cependant, respect for être en fait et en droit et de la Commission des droits de l'homme.

27. S'agissant de l'adhésion des États, l'adhésion de certains États à l'Organisation des Nations Unies n'est pas automatique. Cependant, il est important d'observer la qualité de l'adhésion en ce qui concerne les procédures prévues par l'Article 24 et l'adhésion de la Commission des Nations Unies.

28. Pour la diffusion, il convient de noter que l'adhésion de certains États à l'Organisation des Nations Unies n'est pas automatique. Cependant, il est important d'observer la qualité de l'adhésion en ce qui concerne les procédures prévues par l'Article 24 et l'adhésion de la Commission des Nations Unies.

VII. ANNEXES

Tableau 12: Connexions informatiques des structures de production régionales

Connexions informatiques des structures de production régionales							
Secteur	Organe de production	Réseau		Internet		Site Web	
		Intranet	Nombre de PC connectés/ Nombre total	Accès Internet	Nombre de PC Connectés / nombre total	Existence site spécifique	Autre site de diffusion
Démographie							
Santé	Région médicale de Fatick	non		oui			
	Région médicale de Tamba	non		oui			
Travail et emploi							
Education	Inspection académie Fatick	oui		oui			
	Inspection académie Louga	oui		oui			
	Inspection académie Matam	oui		oui			
	Inspection académie Tamba	oui		oui			
Secteur primaire	Direction régionale du développement rural Diourbel	oui		oui			
	Direction régionale du développement rural Fatick	non		oui			
	Direction régionale du développement rural Louga	non		oui			
	Direction régionale du développement rural Tamba	non		oui			
	Direction de l'Elevage Fatick	oui		non			
Commerce et Industrie							

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Exploitation des statistiques d'état civil en 2001
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Répertoire National des entreprises
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Etude sur l'activité des Transports Routiers au Sénégal
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	national	Etude sur l'activité des Bâtiments
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Situation économique et sociale (11 régions)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Répertoire des villages par région (10)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Rapport d'Analyse par Région
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Enquête sénégalaise auprès des Ménages (ESAM II)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Enquête Démographique et Santé EDS III (1997)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Le Secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	La Consommation à Dakar : le rôle du secteur informel dans la demande des ménages
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Analyse de la pauvreté à Dakar (1991-1997)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Enquête Emploi Sous Emploi et Chômage (Dakar)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	régionale	Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale (EDMC) 1996

PRODUITS STATISTIQUES AU NIVEAU DES AUTRES SERVICES CENTRAUX		
nom structure	niveau	produites statistiques
PNUD	national	Statistiques démographiques, agricoles, sanitaires, éducation
PNUD	national	Statistiques socio-économiques
Comité National de lutte contre le SIDA	national	Données Epidémiologiques (ISI VIH SIDA)
Comité National de lutte contre le SIDA	national	Indicateurs d'Impact, résultat et processus
Groupement National des Sapeurs Pompiers	national	Bilan Annuel des activités opérationnelles
Direction de l'Administration Pénitentiaire	national	Formulaire "Enquête sur la population pénale"
Direction de la Fonction Publique	national	Enquête DASMO
Direction de la Fonction Publique	national	Rapport annuel des statistiques du travail
Direction de la Fonction Publique	national	Fichier des travailleurs
Direction de la Fonction Publique	national	Fichiers des établissements créés
Caisse de Sécurité Sociale	national	Immatriculation des assujetties (employeurs et employés)
Caisse de Sécurité Sociale	national	cotisation employeurs-prestations de service
Direction des Pêches Maritimes	national	Statistiques des captures de produits de la pêche
Direction des Pêches Maritimes	national	Statistiques des navires de pêche
Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches	national	captures des navires étrangers
Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture	national	Résultats généraux de la pêche continentale et de l'aquaculture
Direction de la Marine Marchande	national	Navires de commerce et de pêche.
Direction de la Marine Marchande	national	Evénement de mer
Direction de la Marine Marchande	national	Marins : nombres d'attestation d'embarquement, cartes, livrets professions maritimes.
Direction de la Marine Marchande	national	Conflits de travail individuels et collectifs

Connexions informatiques des structures de production régionales

Secteur	Organe de production	Réseau		Internet		Site Web	
		Intranet	Nombre de PC connectés/ Nombre total	Accès Internet	Nombre de PC Connectés / nombre total	Existence site spécifique	Autre site de diffusion
	Statistique et de la Démographie - Kaolack						
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie - Louga	non		oui			
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie - Matam	non		non			
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie - Saint-Louis	oui		oui			
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie - Tamba	non		non			
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie - Ziguinchor	non		oui			

PRODUITS STATISTIQUES AU NIVEAU DES AUTRES SERVICES CENTRAUX		
nom structure	niveau	produites statistiques
Direction des Mines et de la Géologie	national	statistiques de la production minérale
Direction des Mines et de la Géologie	national	statistiques du nombre permis
Direction des Mines et de la Géologie	national	statistiques de carrière en exploitation
Direction des Mines et de la Géologie	national	statistiques de concession minière
Direction de l'Energie	national	Production des produits pétroliers électricité
Direction de l'Energie	national	Produits des industries bois de feu
Direction de l'Energie	national	Charbon de bois coque d'arachide bagasse
Direction de l'Energie	national	Soufre
Direction des Etudes et de la Planification	national	Statistiques hôtelières
Direction des Etudes et de la Planification	national	Statistiques frontalières
Direction des Etudes et de la Planification	national	Statistiques Aéroport L. S. Senghor
Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education	national	Effectifs d'enlèves (par sexe, age, niveau d'enseignement pour tous les cycles
Direction de la Planification et de la Réforme de l' Education	national	Personnel enseignant (sexe, age, qualification, grade)
Direction de la Planification et de la Réforme de l' Education	national	Locaux (salle de classe, blocs administratifs, bloc d'hygiène), état des locaux etc.
Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education	national	Mobiliers et Equipement
Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education	national	Résultats aux examens et concours
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	national	Inventaire des gaz à serre (GES)
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	national	Etudes d'impact sur les pollutions (eau, air) en cours
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	national	consommation nationale de substances appauvrissant la couche d'ozone (HFC...)
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	national	profil chimique des produits chimiques et déchets dangereux
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	national	nomenclature sur les installations classées
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	national	Projets Mécanisme de Développement Propre
Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sol	national	statistique de chasse (gestion de la faune)
Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sol	national	Statistique d'aménagement et de production forestière
Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sol	national	Statistique de Reboisement/conservation des Sols
Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sol	national	Statistique de feux de brousse (protection des forêts)
Direction de l'Elevage	national	Foyers de maladies (nombre, morbidité, mortalité, localisation,etc.)
Direction de l'Elevage	national	Immunisation (effectifs vaccinés par maladie)
Direction de l'Elevage	national	Coûts des campagnes de vaccination
Direction de l'Elevage	national	Nbre de vétérinaires installés en clientèle privé
Direction de l'Elevage	national	Produits vétérinaires importés
Direction de l'Elevage	national	Nbre d'abattoirs et de tueries installés
Direction de l'Elevage	national	Saisies totales de viande
Direction de l'Elevage	national	Saisies Partielles de viande
Direction de l'Elevage	national	coûts de saisies de viande
Direction de l'Elevage	national	Infrastructures d'élevage installés
Direction de l'Elevage	national	Répertoire des organisations professionnelles d'éleveurs
Direction de l'Elevage	national	Importations contrôlées d'animaux et de produits d'animaux
Direction de l'Elevage	national	Exportations contrôlées produits animaux, de produits halieutiques, d'animaux

Il est un peu prématuré de diagnostiquer le caractère régulier du personnel de l'ANSD, si l'on sait que cette dernière est en phase de mise en place. Toutefois, on peut augurer d'une relative stabilité d'ici quelques années, étant entendu que le principal motif des départs qu'était le faible degré de motivation est en voie de résolution.

Pour ce qui est des structures sectorielles, comme le montre le tableau ci-après, on constate une légère domination des effectifs permanents par rapport aux temporaires. Les cadres statisticiens tels que les ISD, ISE et ITS sont en nombre insuffisants pour l'ensemble des structures sectorielles de production. Il peut être constaté le nombre assez important du personnel temporaire par rapport aux permanents ; traduisant un manque cohérent de politique de développement des ressources humaines dans ces structures.

- **Analyse par sous-comité**

L'analyse par sous-comité sectoriels et thématique, montre que les professionnels de la statistique sont concentrés dans les secteurs socio-démographiques, économiques et financiers.

Globalement, le SSN fait face à un déficit énorme en personnel à combler au niveau de tous les corps.

Ce déficit aigu du SSN en ressources humaines est à mettre en rapport avec la faiblesse des effectifs des sortants des écoles de formation des statisticiens, mais aussi et surtout avec le niveau des salaires et les conditions de travail très peu attractifs offerts dans la Fonction publique.

En plus des départs réguliers vers des organismes internationaux (FMI, BM, PNUD, etc.), on assistait depuis quelques années à un départ de plus en plus massif de cadres statisticiens vers des structures régionales telles que la BCEAO et l'UEMOA, en bonne partie, les cadres expérimentés. Ce mouvement n'épargnait pas non plus les jeunes débutants qui préfèrent de plus en plus des emplois contractuels plus rémunérés dans des projets de l'Administration que des emplois permanents dans la Fonction publique, à défaut de trouver une place dans les sociétés privées ou parapubliques qui s'ouvrent de plus en plus aux statisticiens.

Actuellement, avec l'avènement de l'ANSD, les services de statistiques des secteurs se vident de leur personnel qualifié en statistique dans la mesure où ces derniers sont recrutés par l'Agence. Parallèlement le rythme de la formation des statisticiens s'est nettement ralenti à cause des conditions de recrutement des écoles de statistique (concours, bourses). L'intégration de la formation des statisticiens dans l'Agence, offre une opportunité de satisfaire la demande en personnel.

PRODUITS STATISTIQUES AU NIVEAU DES SERVICES REGIONAUX		
nom structure	région	produites statistiques
Direction régionale du développement rural	tamba	Statistiques infrastructure rurale:ouvrages de retenus, forages, puits, etc.
Direction régionale du développement rural	tamba	Statistiques hydraulique rurale: vallées, fleuves, marées, périmètres irrigués
Direction régionale du développement rural	tamba	Statistique équipement rural: équipement de traction motorisé, de transformation
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	dakar	Situation Economique et Sociale de Dakar
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	diourbel	Statistiques sectorielles (rapport)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	diourbel	Résultats d'enquêtes ou de recensement
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	diourbel	Recensements administratifs
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	diourbel	Banque de Données socio-économique et démographique
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	kaolack	Démographie, santé et hygiène, assistance des sapeurs pompiers, justice et population pénale, éducation, emploi
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	kaolack	Agriculture, hydraulique rurale, élevage, pêche, eaux et forêts
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	kaolack	industrie et artisanat, énergie électrique, hydraulique urbaine
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	kaolack	commerce intérieur et extérieur, transport routier, fluviomaritime et aérien et télécommunication, tourisme, urbanisme et habitat
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	kolda	Statistiques démographiques
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	kolda	Statistiques économiques
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	louga	Statistiques Socio-démographiques
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	louga	Economiques
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	données et rapports régionaux des RGPH
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	Répertoire des villages
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	Plaquette des indicateurs
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	situations socio-économiques régionales
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	Données et rapports régionaux des RGPH
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	Répertoire des villages
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	plaquette des indicateurs
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	matam	situations socio-économiques régionales
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	st-louis	Statistiques démographiques
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	st-louis	Agricoles, Pêche, Elevage
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	tamba	Statistiques Economiques et Sociales
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	tamba	Statistiques Démographiques
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANS)	tamba	Résultats des Enquêtes
Inspection académie	fatick	StatEduc - GestScol - POBA
Inspection académie	fatick	Rapport rentré - fin d'année - CRD - Indicateurs pourcentages
Inspection académie	kolda	Statistiques sur l'Education (Effectifs - Personnel - Infrastructures etc.)

Tableau 4: NORMES OU REFERENCES

NORMES OU REFERENCES

NIVEAUX DE NORMALISATION

Normalisation internationale

La Division des Statistiques des Nations Unies qui intervient sur l'ensemble des statistiques (Système de comptabilité nationale dit SCN dont la version 1968 et l'actuelle version dit SCN 1993);

Le Fonds Monétaire International (FMI) orienté vers les statistiques des finances publiques, des balances des paiements et des statistiques monétaires; le FMI développe depuis 1996 le système général de diffusion des données économiques (SGDD);

La Banque Mondiale qui initie le programme de comparaisons internationales;

La CNUCED, l'OMC, l'OCDE, pour les statistiques du commerce extérieur, des services...etc.

Le BIT pour les statistiques de l'emploi et des salaires (classification internationale type des professions: CITP);

La FAO pour les statistiques agricoles et l'ONUDI pour les statistiques industrielles;

L'UE (Eurostat) pour le compte de la normalisation au sein des pays membres de l'Union Européenne.

Normalisation sous régionale

L'Union Africaine (UA) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) qui a permis la mise en place en 1992, du Comité de coordination pour le développement de la Statistique en Afrique (CSDA); la CEA a préparé un plan stratégique en mai 2004;

La Banque Africaine de Développement (BAD) qui est très impliquée dans le programme de comparaison internationale; La BAD travail avec l'Union Africaine et la CEA;

La CEDEAO, l'UEMOA, la CEMAC, le COMESA, le CODESA, la SADEC organismes sous régionaux en Afrique

AFRISTAT observatoire économique et statistique Africain crée depuis 1996 qui encourage les pays membres à développer les SNDS;

PRINCIPALES NOMENCLATURES EN MATIERE DE STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

La Classification Internationale type par Industrie (CITI);

La Classification Centrale des Produits (CPC);

Le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH);

La nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP);

La Classification Internationale Type des Professions (CITP);

La Classification des fonctions des Administrations Publiques (COFOG);

Les Classifications ou nomenclatures spécifiques produites par les organismes régionaux et sous régionaux tels celles produites par AFRISTAT, l'UEMOA par exemple pour le TEC, pour la comptabilité d'entreprise le SYSCOA avec l'OHADA.

MANUELS DE REFERENCE EN STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Le système de comptabilité nationale (SCN1993) par les Nations Unies;

Le manuel des statistiques des finances publiques (FMI);

Le manuel des statistiques monétaires et financières (FMI);

Le manuel de la balance des paiements (FMI);

Le système général de diffusion des données (SGDD) du FMI;

Tableau 13: Aperçu sur les effectifs actuels du personnel et besoins futurs

Aperçu sur les effectifs actuels du personnel et besoins futurs

Aperçu sur le disponible et les besoins en personnel :

Catégorie	disponible	besoin
assistants/secrétaires	44	233
ATS	31	191
autre personnel d'appui	47	97
autres cadres moyens	39	195
autres cadres supérieurs	39	189
Autres statisticiens cadres moyens	25	166
Autres statisticiens cadres su	24	156
DUT informatiques	25	199
économistes	29	168
enquêteurs/opérateurs de saisi	34	234
Ingénieurs informaticiens	25	190
ISD	22	158
ISE	27	191
ITS	39	208
TOTAL	450	2575

Source : enquête auprès des structures de production exceptées l'ANSD- centrale

En résumé, comme le montre le tableau ci-après, le SSN enregistre un gap de 2139 agents toutes catégories confondues. Le besoin en statisticiens est quasi général et son intensité se reflète dans tous les corps en partant des enquêteurs/opérateurs de saisie, aux ISD et ISE en passant par les ITS et les ATS.

Estimation du GAP entre le disponible et les besoins en RH.

Catégorie	Dispo- nible	besoin	gap
assistants/secrétaires	44	233	189
ATS	31	191	160
autre personnel d'appui	47	97	50
autres cadres moyens	39	195	156
autres cadres supérieurs	39	189	150
Autres statisticiens cadres moyens	25	166	141
Autres statisticiens cadres su	24	156	132
DUT informatiques	25	199	174
économistes	29	168	139
enquêteurs/opérateurs de saisi	34	234	200
Ingénieurs informaticiens	25	190	165
ISD	22	158	136
ISE	27	191	164
ITS	39	208	183
TOTAL	450	2575	2139

Source : enquête auprès des structures de production exceptées l'ANSD- centrale

Tableau 5: RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES		RESSOURCES HUMAINES DES AUTRES STRUCTURES									
N° d'ordre	STRUCTURES NATIONALES	ISE	ISD	ITS	ATS	Autres stats	Economistes	Informaticiens	autres	autres	
1	PNUD	0	0	1	0	0	1	0	21		
2	Comité National de lutte contre le SIDA	0	0	0	0	0	0	1	2		
3	Groupement National des Sapeurs Pompiers	0	0	0	0	0	0	0	10		
4	Direction de l'Administration Pénitentiaire-3402	0	0	0	0	0	0	0	0		
5	Direction de la Fonction Publique-3502	0	0	1	2	0	0	0	10		
6	Caisse de Sécurité Sociale-3504	0	0	0	0	1	0	0	0		
7	Direction des Pêches Maritimes-4001	0	0	1	0	0	0	1	25		
8	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches-4002	0	0	0	0	0	0	2	3		
9	Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture-4003	0	0	0	5	0	1	1	27		
10	Direction de la Marine Marchande-4004	0	0	0	0	0	0	0	32		
11	Direction des Industries de Transformation de la Pêche-4005	0	0	0	0	0	0	0	1		
12	Société Nationale du Port Autonome de Dakar-4007	0	0	0	0	1	6	6	526		
13	Direction des Travaux Publics-4101	0	0	0	0	0	0	0	0		
14	Direction des Transports Terrestres-4102	0	0	1	0	0	0	2	16		
15	Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques-4201	0	0	1	0	0	2	1	163		
16	Direction de l'Horticulture-4202	0	0	0	0	0	0	1	0		
17	Direction de la Protection des Végétaux-4203	0	0	0	0	0	0	0	49		
18	Commissariat à la Sécurité alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	6		
19	Direction Générale des Finances-4301	0	0	0	0	0	1	0	0		
20	Direction de la Dette et de l'Investissement-4302	1	0	0	0	0	2	0	2		
21	Direction Générale des Impôts et Domaines-4304	0	0	1	0	1	0	0	2		
22	Direction du Budget-4307	0	0	0	0	0	0	2	59		
23	Direction générale de la comptabilité publique et du trésor - 4311	0	0	0	0	0	0	0	6		
24	Direction des mines et de la géologie - 4701	0	0	0	0	0	0	2	14		
25	Direction de l'Energie-4702	1	0	0	0	0	0	0	20		
26	Direction des Etudes et de la Planification-4902	0	0	1	0	0	0	0	7		
27	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Educat-5001	0	0	0	0	0	0	0	58		
28	Service National de l'Education et de l'Information pour la santé -5401	0	0	0	0	1	0	1	11		
29	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés - 5601	0	0	0	0	0	2	1	4		
30	Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sol-5603	0	0	0	1	0	0	0	0		
31	Direction de l'Elevage-6201	0	0	0	0	0	0	0	0		
32	Direction de l'Assainissement-6801	0	0	0	0	0	0	0	14		

Connexions informatiques des structures de production régionales

Secteur	Organe de production	Réseau		Internet		Site Web	
		Intranet	Nombre de PC connectés/ Nombre total	Accès Internet	Nombre de PC Connectés / nombre total	Existence site spécifique	Autre site de diffusion
Transports, tourisme	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique Matam	non		non			
	Direction des Etudes et de la Planification Fatick	non		non			
Eau et environnement	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sol Fatick	non		non			
Finances, monnaies, crédits							
Gouvernance	Direction des Collectivités Locales Fatick	non		oui			
	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches Louga	non		non			
	Direction de la Planification Nationale et de la Coordination Ziguinchor	missing		missing			
Statistiques générales	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie - Dakar	non		non			
	Agence Nationale de la	non		oui			

Tableau 9: Infrastructures, équipements, ntic : structures nationales ou centrales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Nbre d'agents	Nbre de bureaux	Nbre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone	Moyens de déplacement
		Jugement global	Salle de réunion						
Démographie			Oui / non						Véhicules
Santé	Service National de l'Éducation et de l'Information pour la santé	Insuffisant et partagé	NON	12	3	17	1	11	1
	Groupement National des Sapeurs Pompiers	Satisfait	OUI	6	4	0	0	0	0
	Comité National de lutte contre le SIDA	Satisfait	OUI	?	34	53	3	26	23
Travail et emploi	Direction de la Fonction	Satisfait	NON	9	9	6	0	6	1
									à compléter - contradiction entre nbre agent et infrastructure 3 agents

Infrastructures, équipements, ntic : structures régionales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Moyens de déplacement			Informatique bureautique		
		Jugement global	Salle de réunion	Véhicules	Nbre d'agents	Nbre de bureau	Nombre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone
	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - Ziguinchor	Insuffisant	NON	1	3	4	3	0	3

Source : Enquête SDS _Sénégal _décembre 2006-fevrier 2007

Infrastructures, équipements, ntic : structures nationales ou centrales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Nbre d'agents	Nbre de bureaux	Nbre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone	Moyens de déplacement Véhicules
		Jugement global	Salle de réunion Oui / non						
	Direction de la Protection des Végétaux	Insuffisant	OUI	?	50	30	5	50	33
	Direction de l'Elevage	Insuffisant	OUI	54	25	23	7	50	6
Commerce et Industrie	Direction de la Marine Marchande	Insuffisant	OUI	19	20	15	0	20	4
	Direction des Industries de Transformation de la Pêche	Satisfait	OUI	2	5	0	1	8	2
	Direction	Insuffisant	OUI	18	9	7	1	3	4

9 agents - - contradiction entre nbre agent et infrastructure + 130 véhicules dont 33 bon a acceptable et 97 a reformer
 Difficulté pour identifier le nbre d'agents : tab 218 non renseigné; renseignement obtenu à partir du tableau 220.2

Infrastructures, équipements, ntic : structures régionales

Secteur	Organe de production	Infrastructure		Moyens de déplacement			Informatique bureautique			
		Jugement global	Salle de réunion	Véhicules	Nbre d'agents	Nbre de bureau	Nombre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone	
			Oui / non							
Démographie										
Santé	Région médicale de Fatick	Insuffisant	OUI	4	12	13	11	1	2	
	Région médicale de Tamba	Satisfait	OUI	4	?	7	9	2	3	
Travail et emploi										
Education	Inspection académie Fatick	Propre	NON	1	14	14	13	1	3	
	Inspection académie Louga	Insuffisant	NON	2	?	1	21	2	15	
	Inspection académie Matam	Satisfait	NON	0	2	1	3	0	2	
	Inspection académie Tamba	Insuffisant	NON	2	?	12	14	2	4	
Secteur primaire	Direction régionale du développement rural Diourbel	Satisfait	NON	2	?	5	4	0	2	
	Direction régionale du développement rural Fatick	Satisfait	OUI	3	?	10	2	0	5	
	Direction régionale du développement rural Louga	Satisfait	OUI	2	?	12	2	0	1	
	Direction régionale du développement rural Tamba	Satisfait	OUI	6	12	14	5	1	2	
	Direction de l'Elevage Fatick	assez satisfait	NON	1	?	3	2	1	2	Nb Agents non renseignés
Commerce et Industrie										
Transports, tourisme	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique Matam	Satisfait	NON	0	1	1	0	0	1	
	Direction des Etudes et de la Planification Fatick	Insatisfait (en piteux état)	NON	0	2	3	1	0	2	
Eau et environnement	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et	Satisfait mais état de vieillissement	OUI	6	17	7	5	1	4	

Infrastructures, équipements, ntic : structures nationales ou centrales										
Secteur	Organe de production	Infrastructure		Nbre d'agents	Nbre de bureau	Nbre de PC	Nombre de copieurs	Nombre de téléphone	Moyens de déplacement	de Véhicules
		Juge* ment global	Salle de réunion							
			Oui / non							
	Etablissements Classés									
	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sol	Satisfait	OUI	?	50	52	6	40	60	1 agent -- contradiction entre nbre agent et infrastructure
	Direction de Gestion et de Planification des Ressources Eaux	Satisfait	OUI	27	26	29	1	24	3	
Finances, monnaies, crédits	Direction Générale des Finances	Insuffisant	OUI	?	15	0	6	2	0	1 agent -- à compléter - contradiction entre nbre agent et infrastructure

Tableau 10: Connexions informatiques des structures de production nationales ou centrales

Connexions informatiques des structures de production nationales ou centrales					
Structures de production	Réseau		Internet		Site We
	Intranet	Nombre de PC connectés/ Nombre total	Accès Internet	Nombre de PC Connectés / nombre total	Existen site spécifique
	Oui / non		Oui / non		
Service National de Education et de Information pour la Santé	non		oui		
Groupe National des Sapeurs Pompiers	non		oui		
Comité National de lutte contre le SIDA	oui		oui		
Direction de la Fonction Publique	non		non		
Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducat	oui		oui		
Direction des Pêches Maritimes	non		oui		
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques	non		oui		
Direction de Horticulture	non		oui		
Direction de la Protection des Végétaux	oui		oui		
Direction de l'Élevage	oui		oui		
Direction de la Marine Marchande	oui		oui		
Direction des Industries de Transformation de la Pêche	missing		oui		
Direction de l'Énergie	non		non		
Direction des Travaux Publics	oui		oui		